



RAPPORT D'ACTIVITES 2015



SOMMAIRE

PARTIE 1 : Présentation de la Communauté de Communes Médullienne

A. Sa population	P.7
B. Son organisation et ses statuts.....	P.7
1) Son organisation	P.7
2) Ses statuts	P.8
C. Son fonctionnement et ses moyens généraux	P.10
1) Les Ressources Humaines	P.10
a) Tableau des effectifs.....	P.10
b) Evolution de la masse salariale.....	P.11
c) Suivi du personnel	P.11
d) Bilan des prestations CNAS.....	P.13
e) Les faits nouveaux.....	P.14
f) Organigramme de la CdC Médullienne	P.15
2) Le standard téléphonique.....	P.19
3) L'accueil physique	P.24
4) Les délibérations	P.27
5) Le personnel Technique	P.27
a) Description des interventions	P.29
b) Bilan des actions réalisées sur l'année 2015.....	P.29
c) Bilan de l'entretien des espaces verts	P.30
d) Recensement du bâtiment appartenant à la CdC	P.31
e) Livraison des bacs Ordures Ménagères et tri.....	P.31
f) Conclusion	P.33

PARTIE 2 : Activité de la Communauté de Communes Médullienne en 2015

A. Les Finances	P.36
1) Le Budget Principal.....	P.36
a) Les dépenses.....	P.36
b) Les recettes.....	P.39
c) Exécution budgétaire	P.42
2) Le Budget « Ordures Ménagères »	P.43
a) Les dépenses.....	P.43
b) Les recettes.....	P.44
c) Exécution budgétaire.....	P.45
3) Le Budget « SPANC »	P.45
a) Les dépenses.....	P.45
b) Les recettes.....	P.46
c) Exécution budgétaire.....	P.46
4) Le Budget « PAS DU SOC »	P.46
a) Exécution budgétaire.....	P.46
B. Les Marchés Publics.....	P.47
C. La protection de l'environnement	P.48
1) Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés	P.48
2) La Redevance Spéciale	P.51
3) Le service public d'assainissement non collectif.....	P.55
D. L'Urbanisme	P.60
1) Les missions du service	P.61
a) Instruction des ADS	P.61
b) Les missions complémentaires.....	P.62
2) Les moyens du service	P.62
a) Les moyens humains	P.62
b) Les moyens technique	P.64
3) Le service en chiffres clefs sur 6 mois d'activités	P.64

4) Les moments forts du service	P.65
E. Logement et cadre de vie.....	P.67
F. Mutualisation des moyens informatiques et de télétransmission	P.69
G. Lecture Publique	P.70
1) Les bibliothèques.....	P.70
2) Synthèse et recommandations des financeurs.....	P.72
3) Projet réalisés en 2015 et perspective pour 2016.....	P.73
4) Bilan financier.....	P.74
H. La Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse	P.76
1) Préambule.....	P.76
2) Les missions du service	P.77
a) Les missions principales.....	P.77
b) Les missions complémentaires.....	P.77
3) Les moyens du service	P.77
a) Les moyens humains	P.77
b) Les moyens technique	P.78
4) Les services en chiffres de juin à décembre 2015.....	P.78
5) Les moments forts du service	P.79
6) Les activités Enfance-Jeunesse.....	P.83
7) Conclusion	P.94
I. Développement économique et Habitat	P.95

PARTIE 3 : ANNEXES

Les comptes rendus d'activités

- GIP du LITTORAL
- Syndicat mixte GIRONDE NUMERIQUE
- Syndicat mixte du Pays Médoc
- VEOLIA PROPLETE
- ASTRIA
- VAGO
- Association « Les P'tites Pommes »
- Association « Les Francas de Gironde »
- Association L'Oiseau lire
- Mission locale du Médoc



**Présentation de la
Communauté de Communes
Médullienne**



A - SA POPULATION

La Communauté de Communes « Médullienne », créée par arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 modifié, regroupe les communes suivantes : AVENSAN, BRACH, CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE, SALAUNES, SAUMOS et LE TEMPLE.

La Communauté de Communes Médullienne s'étend sur 10 communes d'Est en Ouest, représentant une superficie de 636.25 Km², soit une densité de 29 habitants au Km².

Sa population (13 477 habitants en 2003) s'élève au 1^{er} janvier 2015 (base INSEE population 2012) à 18 920 habitants, **soit une progression de + 5 443 habitants (40.39 % en 12 ans)**. Il s'agit, **en nombre d'habitants, de la plus grosse augmentation** constatée sur le territoire du Pays Médoc. Cette augmentation correspond à une hausse annuelle moyenne de 3.32% par an, taux nettement supérieur à celui de la moyenne départementale : + 1.1 % par an en Gironde.

Elle se répartit comme suit :

(Source : RGP INSEE au 1^{er} janvier 2015, données Population 2012):

AVENSAN.....	2 534
BRACH	594
CASTELNAU-DE-MEDOC.....	4 060
LISTRAC-MEDOC.....	2 609
MOULIS-EN-MEDOC.....	1 857
LE PORGE	2 583
SAINTE-HELENE	2 734
SALAUNES.....	856
SAUMOS	571
LE TEMPLE	522
TOTAL.....	18 920 habitants

B- SON ORGANISATION ET SES STATUTS

1) Son organisation

La Communauté de Communes Médullienne est présidé par Christian LAGARDE depuis avril 2014. Elle compte 30 conseillers répartis de la manière suivante :

- AVENSAN : 4,
- BRACH : 1,
- CASTELNAU-DE-MEDOC : 6,
- LISTRAC-MEDOC : 4,
- MOULIS-EN-MEDOC : 3,
- LE PORGE : 4,
- SAINTE-HELENE : 4,
- SALAUNES : 2,
- SAUMOS : 1,
- LE TEMPLE : 1.

Il est entouré de 6 vice-présidents :

1^{er} Vice-Président, Allain CAMEDESCASSE.....*Maire de Sainte-Hélène*
2^{ème} Vice-Président, Didier PHOENIX *Maire de Brach*
3^{ème} Vice-Président, Jésus VEIGA *Maire du Porge*
4^{ème} Vice-Présidente, Annie TEYNIE*Adjointe de Salaunes*
5^{ème} Vice-Président, Éric ARRIGONI*Maire de Castelnau-de-Médoc*
6^{ème} Vice-Président, Patrick BAUDIN*Maire d'Avensan*

Le bureau communautaire est composé du Président, des 6 vice-présidents et de 6 autres membres :

Henri ESCUDERO.....*Adjoint d'Avensan*
Jean-Claude DURRACQ.....*Conseiller Municipal de Castelnau-de-Médoc*
Alain CAPDEVIELLE*Maire de Listrac-Médoc*
Jean-Marie CASTAGNEAU.....*Maire de Salaunes*
Valérie CHARLE *Maire de Saumos*
Jean-Luc PALLIN..... *Maire du Temple*

Ils se sont réunis 8 fois en 2015 en Conseil Communautaire en séance publique tournant sur les 10 communes, pour débattre et délibérer sur les orientations, le budget, et les affaires relatives aux différentes compétences de la Communauté de Communes et de son personnel. 89 délibérations ont été prises en 2015, contre 78 en 2013, soit une augmentation de 14.10 %.

2) Ses statuts

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ❖ *Etude, création, aménagement, gestion, entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, aéroportuaire : sont d'intérêt communautaire, la zone d'aménagement économique du « Pas du Soc » sur la commune d'AVENSAN et toute zone nouvelle créée qui répond aux critères suivants: située sur l'axe structurant du réseau départemental RD1215, présence de couverture téléphonique mobile et haut débit,*
- ❖ *Toutes études, actions, opérations d'aménagement et extension de zones de 10 hectares ou plus visant à organiser le maintien, le développement des activités économiques,*
- ❖ *Communication électronique telle que définie dans l'article L 1425-1 DU CGCT,*
- ❖ *Mutualisation des moyens informatiques et de télétransmission.*

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- ❖ *Schéma de cohérence territoriale et Schéma de secteur,*
- ❖ *Etude et réalisation d'un document d'urbanisme, lien avec le SYSDAU et la Communauté de Communes « Médoc Estuaire » : schéma d'orientations de développement territorial de la Communauté de Communes Médullienne,*
- ❖ *Etude, création, entretien des Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.*

A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre :

- les opérations s'inscrivant spatialement sur plusieurs communes,
- les opérations qui, bien que situées sur le territoire d'une seule commune, sont supérieures ou égales à 5 ha ou d'un coût de 700 000 € dans le cadre de son développement économique.

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- ❖ *Politique du logement social d'intérêt communautaire : Elaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat intégrant les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,*
- ❖ *Création et gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental,*
- ❖ *Mise en œuvre d'une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) en liaison avec l'O.P.A.H. du PAYS MEDOC et la Charte de Territoire.*

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- ❖ *Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés,*
- ❖ *Diagnostic et dépollution des sites utilisés pour le stockage des déchets ménagers et assimilés qui existaient antérieurement à la création de la Communauté de Communes et qui font l'objet d'une mise en demeure de diagnostic par l'Etat,*
- ❖ *Contrôle, réhabilitation et entretien des assainissements non collectifs.*

ACTION SOCIALE

- ❖ *Actions pour l'insertion, la formation et la lutte contre l'illettrisme,*
- ❖ *Accueil Petite Enfance : de 3 mois à 4 ans :*
 - *Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments et de leurs abords,*
 - *Gestion des activités mises en œuvre dans le cadre des structures multi-accueil, halte-garderie et RAM.*
- ❖ *Accueil Enfance Jeunesse : de 3 ans à 17 ans :*
 - *Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments CLSH et de leurs abords,*
 - *Gestion des activités périscolaires,*
 - *Gestion des activités extra scolaires : CLSH et espace Jeunesse,*
 - *Gestion des rythmes scolaires (Ateliers d'ÉTAPes).*

C- SON FONCTIONNEMENT ET SES MOYENS GENERAUX

1) Les ressources humaines

a) Tableau des Effectifs

Au 31 décembre 2015, la Communauté de Communes Médullienne comptabilise 23 agents y compris les agents détachés et mis à disposition qui, selon les tableaux des effectifs, sont répartis par catégories d'emploi et par services comme suit :

Répartition de l'effectif pourvu par catégories au 31 Décembre 2015

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Contrat droit privé	Total
A	3	1		4
B	2			2
C	16			16
CAE			1	1
Total	21	1	1	23

Répartition de l'effectif permanent par service au 31 décembre 2015

Catégories	Titulaires	Non Titulaires	Contrat de droit privé	Total
Service Administratif	5		1	6
Service Technique	11 (dont 7 agents détachés)			11
Service Action Sociale	2 (dont 1 agent mis à dispo)			2
Service ADS	1	1		2
Service Lecture Publique	1			1
Congé de longue maladie	1			1
Total	21	1	1	23

- 7 agents titulaires sont détachés auprès de la Société Véolia Propreté
- 1 agent titulaire est mis à disposition des délégataires et d'une commune dans le cadre de la compétence Action Sociale.

Evolution de l'effectif pourvu en 2015

(Avec agents détachés et mis à disposition)

	Effectif au 1 ^{er} Janvier	Arrivées en cours d'année	Départ en cours d'année	Effectif au 31 Décembre	Variation en nombre d'agent
Titulaires	16	6	1	21	5
Non Titulaires	1	1	1	1	0
Contrat de droit privé		1		1	1
Total Emplois Permanents	17	8	2	23	6

- La Communauté de Communes a réellement recruté 6 agents en 2015. L'agent en longue maladie a été remplacé car il ne reprendra certainement pas mais il fait toujours parti des effectifs. Ces personnels ont permis :
 - Création du « service commun » instruction des ADS pour le compte des 10 communes,
 - Création d'un accueil pour le public en rez-de-chaussée du bâtiment,
 - Création du service de mutualisation des bibliothèques,
 - Renforcement de l'équipe technique par l'intégration de 2 agents du Syndicat de Voirie.

b) Evolution de la masse salariale 2004-2015

ANNEE	BP	OM	SPANC
2004	77 757 €	234 517 €	7 347 €
2005	109 137 €	98 105 €	7 510 €
2006	141 449 €	94 476 €	35 363 €
2007	166 565 €	121 966 €	36 976 €
2008	202 755 €	145 515 €	31 184 €
2009	222 508 €	150 805 €	29 985 €
2010	243 452 €	156 568 €	31 850 €
2011	239 236 €	165 236 €	21 832 €
2012	241 271 €	167 866 €	2 794 €
2013	227 498 €	179 834 €	4 189 €
2014	257 050 €	166 551 €	6 182 €
2015	432 273 €	197 772 €	10 731 €

c) Suivi du Personnel

- **A - Aspect Statutaires**

- **Les départs et arrivées en 2015**

- Un agent s'est mis en disponibilité pour convenances personnelles le 1er Février 2015 puis a demandé sa mutation le 1er septembre 2015,
- Départ de l'agent en CDD au Service Action Sociale le 28 Février 2015 par non reconduction au terme de sa période d'essai,
- Recrutement d'un agent au Secrétariat Général le 5 Janvier 2015 suite à l'issue du congé de maternité,
- Recrutement d'un agent d'Accueil et d'Entretien des Locaux (CAE de 20h) le 19 Janvier 2015,
- Recrutement d'une Responsable des Autorisations du droit des Sols le 9 Mars 2015,
- Recrutement de deux agents au Service Technique le 1er Mai 2015 suite à la dissolution du Syndicat de Voirie de Castelnau de Médoc,
- Recrutement d'une instructrice des Autorisations du Droit des Sols le 11 Mai 2015,
- Recrutement d'une Chargée de Mission Action Sociale le 1er juin 2015 (en remplacement du contrat en CDD),

- Recrutement d'une Chargée de Mission Lecture Publique le 26 Octobre 2015.
- **La formation**
 - 5 agents ont suivi des formations professionnelles visant à améliorer le service rendu aux usagers soit 12 jours de formation.
- **L'avancement d'échelon**
 - 11 agents ont bénéficié d'avancement d'échelon.
- **Reclassement indiciaire**
 - 12 agents ont bénéficié de reclassement indiciaire.
- **L'avancement de grade**
 - 1 agent a bénéficié d'avancement de grade.
- **B- Aspect Sociaux**
 - **La maladie**

489 jours d'arrêts maladie ont été recensés concernant :

 - La maladie ordinaire : 124 jours
 - La longue maladie : 365 jours
 - **Les Mutuelles Labélisées**
 - 11 agents sur 16 adhèrent à une mutuelle complémentaire santé labélisée au 31 décembre 2015.
 - 4 adhèrent la Mutuelle Nationale Territoriale*
 - 1 adhère à Mutami
 - 2 adhèrent à Ociane
 - 2 adhèrent à Myriade
 - 1 adhère au Pavillon Prévoyance
 - 1 adhère à la Mutuelle Générale des Cheminots
 - **La Garantie Maintien de Salaire**
 - 14 agents sur 16 adhèrent à la garantie « Maintien de Salaire » de la Mutuelle Nationale Territoriale au 31 Décembre 2015.
 - **La Garantie CAREL**
 - 1 Elu adhère à cette garantie
 - **Le Comité Nationale d'Action Social (CNAS)**

La Communauté de Communes a adhéré au CNAS le 1^{er} Janvier 2006. Cette association, régi par la loi de 1901, propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille. Ce droit à l'action sociale a été généralisé par la loi du 19 février 2007 incluant ces prestations sociales au titre des dépenses obligatoires pour les collectivités qui sont tenues d'offrir à leurs personnels, des prestations d'action sociale.

BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2015

JANVIER A FIN DECEMBRE

Collectivité : 33104501/34294-CASTELNAU DE MEDOC/COMMUNAUTE DE COMMUNES MED

Remarques : Ce bilan des prestations recense l'essentiel des prestations versées aux agents, mais ne constitue pas la liste exhaustive des éléments nécessaires au calcul du taux de retour d'une collectivité. Certaines prestations ne figurent pas dans ce bilan : consultation juridique, achat de véhicules neufs ou d'occasion, écoute sociale. Toute autre prestation accordée cette année à un agent bénéficiaire au titre de l'année 2014 figure dans ce bilan.

AIDES

Figurent ici le nombre et la somme payée par type d'aide. Certaines aides sont soumises à cotisations URSSAF. Les montants indiqués correspondent aux sommes versées aux agents et ne prennent pas en compte les cotisations URSSAF (part patronale et salariale) payées directement par le CNAS. L'URSSAF représente en moyenne environ 9% du montant total des aides.

Type d'aide	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
ACCUEIL DE LOISIRS	2	3	133 €
GARDE JEUNE ENFANT	1	1	120 €
NOEL DES ENFANTS	7	9	270 €
RENTREE SCOLAIRE - DE 11-18 ans	4	6	282 €
SEJOUR VACANCES ENFANTS	3	4	214 €
SOUTIEN EVEIL CULTUREL	2	2	60 €
TOTAL AIDES		25	1 079 €
Cotisations URSSAF			97 €

PECV

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS T1, T2, T3 correspondent aux tranches d'imposition 1,2 et 3 et plus.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
FORMULE 2	1	1	130 €
FORMULE 4	1	1	60 €
TOTAL PECV		2	190 €

CHEQUES LIRE/DISQUE/CULTURE

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
CHEQUE-CULTURE	1	1	9 €
TOTAL CHEQUES LIRE/DISQUE/CULTURE		1	9 €

BILLETTERIE

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de billets et le montant correspond à la participation du CNAS.

NOTA : Billetterie CIE fin - - Billetterie Meyclub fin DECEMBRE

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
CINEMA	5	9	185 €
PARCS	2	3	28 €
SPECTACLES	4	10	203 €
TOTAL BILLETTERIE		22	416 €

COUPONS SPORT

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre de commandes et le montant correspond à la participation du CNAS.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
COUPONS SPORT	2	2	94 €
TOTAL COUPONS SPORT		2	94 €

SEJOURS

Les montants indiqués par le voyageur correspondent à la part uniquement prise en charge par le CNAS. La réduction appliquée par le partenaire vacances (de 5 à 35%) n'est pas intégrée.

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
LOCATION	6	9	1 055 €
SEJOURS JEUNES UCPA	1	1	200 €
TOTAL SEJOURS		10	1 255 €

Remises Séjours Partenaires :

1 258 €

*

AVANTAGES AU QUOTIDIEN

Pour ces prestations, le nombre correspond au nombre d'articles ou de commandes et le montant correspond à l'économie réalisée par l'agent.

NOTA : Avantages au quotidien fin DECEMBRE

	Nbre d'utilisateurs	Nombre	Montant
CHEQUES REDUCTION	1	1	5 €
TOTAL AVANTAGES AU QUOTIDIEN		1	5 €
* Total des prestations versées directement		3 140 €	
* Total des avantages		1 263 €	

e) Les faits nouveaux de 2015

La réforme des durées de carrières et des grilles indiciaires des fonctionnaires de catégorie C et de certains fonctionnaires de catégorie B

Au 1^{er} février 2014 les agents de catégorie B et C de la Fonction Publique Territoriale ont bénéficié d'une modification des échelles indiciaires par une augmentation de leur indice de traitement. Comme annoncé dans le décret n°2014-78 ils ont bénéficié d'une seconde modification de leur traitement indiciaire au 1^{er} janvier 2015

Evolution des taux de cotisations pour la CNRACL

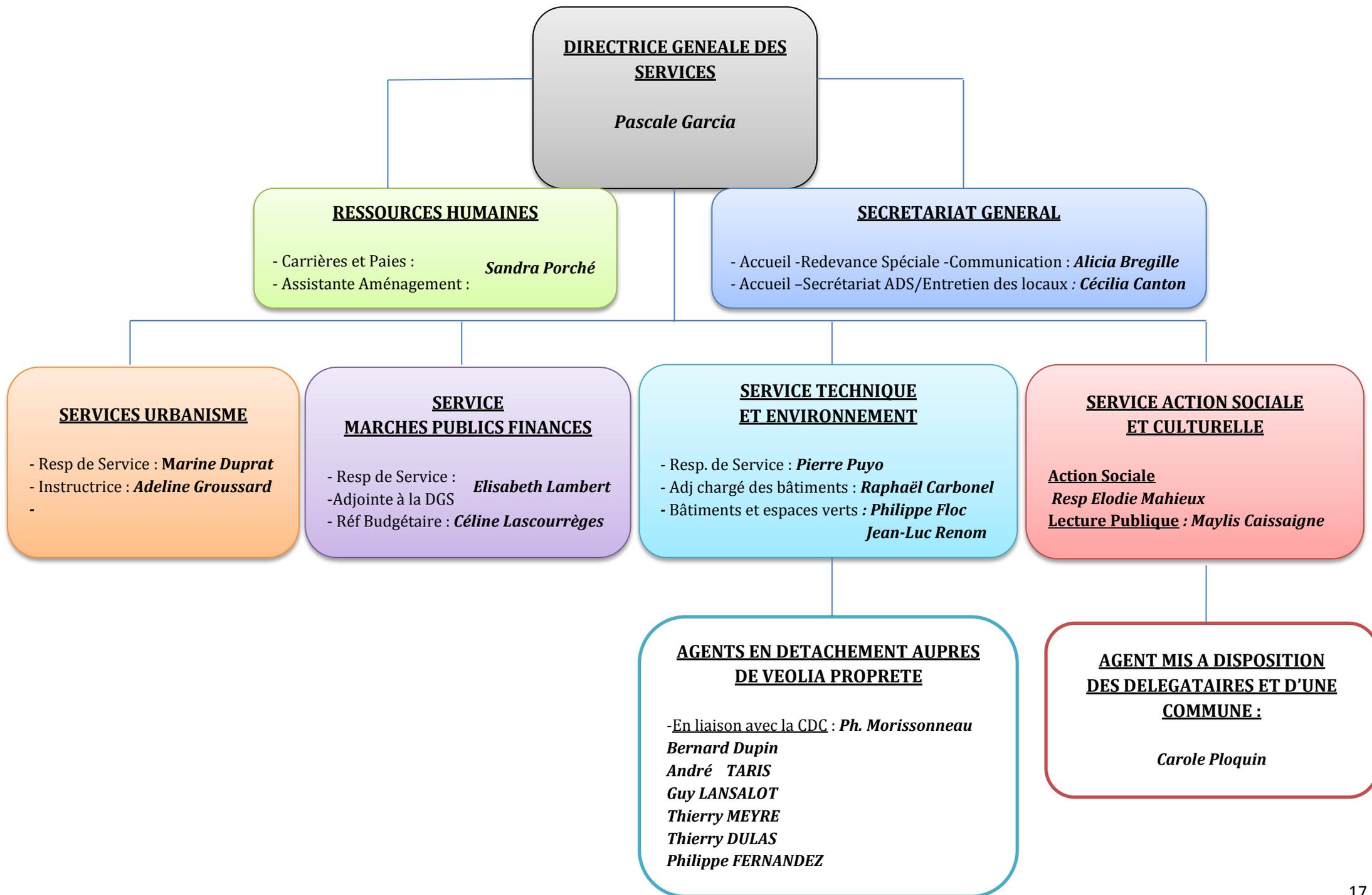
Il est utile de rappeler que la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit l'augmentation progressive du taux de cotisation de la Caisse Nationales des Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), afin d'aligner sur celui du régime général.

Le relèvement du taux de cotisation des fonctionnaires a commencé à évoluer le 1^{er} janvier 2011 avec un taux de 8.12%, pour être établi en 2015 à 9.54% du traitement brut indiciaire. Il évoluera ainsi chaque année pour atteindre un taux de 11.10%. en 2020. ([Décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014](#)). Ce qui pour les agents correspond en 2015 à une baisse du pouvoir d'achat de 1611.85€ en masse constante et de 6285.98€ pour 2020. Ce relèvement de taux a également évolué pour la part employeur à compter du 1^{er} novembre 2012 avec un taux de 27.40% pour être établi en 2015 à 30.50%. Ce taux évoluera jusqu'en 2017 avec un taux de 30.65% ce qui correspond pour la Communauté de Communes en 2015 à une augmentation de 402.64€ en masse patronale constante et de 605€ pour 2017.

L'entretien professionnel

Depuis le 1^{er} janvier 2015 l'entretien professionnel est devenu obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale. Il remplace la notation. Le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 en fixe les modalités de mise en œuvre, notamment sur l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux. Il définit notamment les modalités selon lesquelles le supérieur hiérarchique direct procède à cet entretien ainsi que les conditions dans lesquelles il sera tenu compte de cette évaluation pour l'avancement des agents

**f) ORGANIGRAMME DU PERSONNEL
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES MEDULLIENNE**





Evolution des effectifs du personnel

Service Administratif

- Décès le 09/02/2016 d'un agent en congé de longue maladie depuis trois ans et qui comptait dans les effectifs de la collectivité et remplacé depuis janvier 2015,
- Recrutement d'un stagiaire le 18/07/2016 pour une durée de 4 mois pour travailler sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Communauté de Communes :
 - Comparaison des différents types de réseaux sociaux,
 - Création de la page Facebook,
 - Participation à la création du site.
- Intégration d'une 2^{ème} instructrice à temps plein au service ADS et recrutement au 1^{er} Mai 2016 d'un agent d'accueil en Contrat Unique d'Insertion pour la remplacer,
- Recrutement le 1^{er} Juin 2016 d'une Chargée de Mission Développement Economique en contrat de droit public pour la mise en œuvre opérationnelle de la compétence développement économique,
- Recrutement au 18 Juillet 2016 d'un agent d'accueil en Contrat Unique d'Insertion pour assurer les fonctions d'accueil au siège annexe,
- Recrutement le 1^{er} Août 2016 d'une Chargée de Mission Agenda 21 en contrat de droit public,
- Recrutement le 07 novembre 2016 d'une technicienne SPANC, en contrat de droit public, pour assurer le contrôle des assainissements non collectifs du territoire de la Médullienne.

Service Action Sociale et Culturel

Fin de la mise à disposition d'un agent le 29 Février 2016 auprès de la Mairie d'Avensan et de l'Association les P'tites Pommes pour lesquelles elle assurait l'interclasse et la Baby Gym. Le 1^{er} juillet 2016 elle a mis fin sa disposition auprès de l'association les Francas auprès de laquelle elle assurait l'école multisport et des TAP. Elle a réintégré le service Action Social et Culturel à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016.

Répartition de l'effectif permanent pourvu au 30 novembre 2016

	Effectif au 1 ^{er} Janvier	Arrivées en cours d'année	Départ en cours d'année	Effectif au 30 novembre	Variation en nombre d'agent
Titulaires	21		1		
Non Titulaires	1	3	0		
Contrat de droit privé	1	2	0		
Total Emplois Permanents	23	5	1	27	3

Point d'indice

Un décret a été publié au Journal Officiel, augmentant la valeur du point d'indice des fonctionnaires (décret n° 2016-670 du 25 mai 2016). Le 1er juillet 2016, il a augmenté de 0,6%. Pour rappel, la dernière revalorisation était intervenue le 1er juillet 2010 (+0,5 % par rapport à la valeur antérieure à cette date). La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est égale à 5 589,69 €.

2) Le standard téléphonique

Grâce à de nouveaux outils mis en place et dans un souci de rendre compte aux élus, les services sont en mesure d'indiquer que 5 214 appels téléphoniques ont été comptabilisés en 2015.

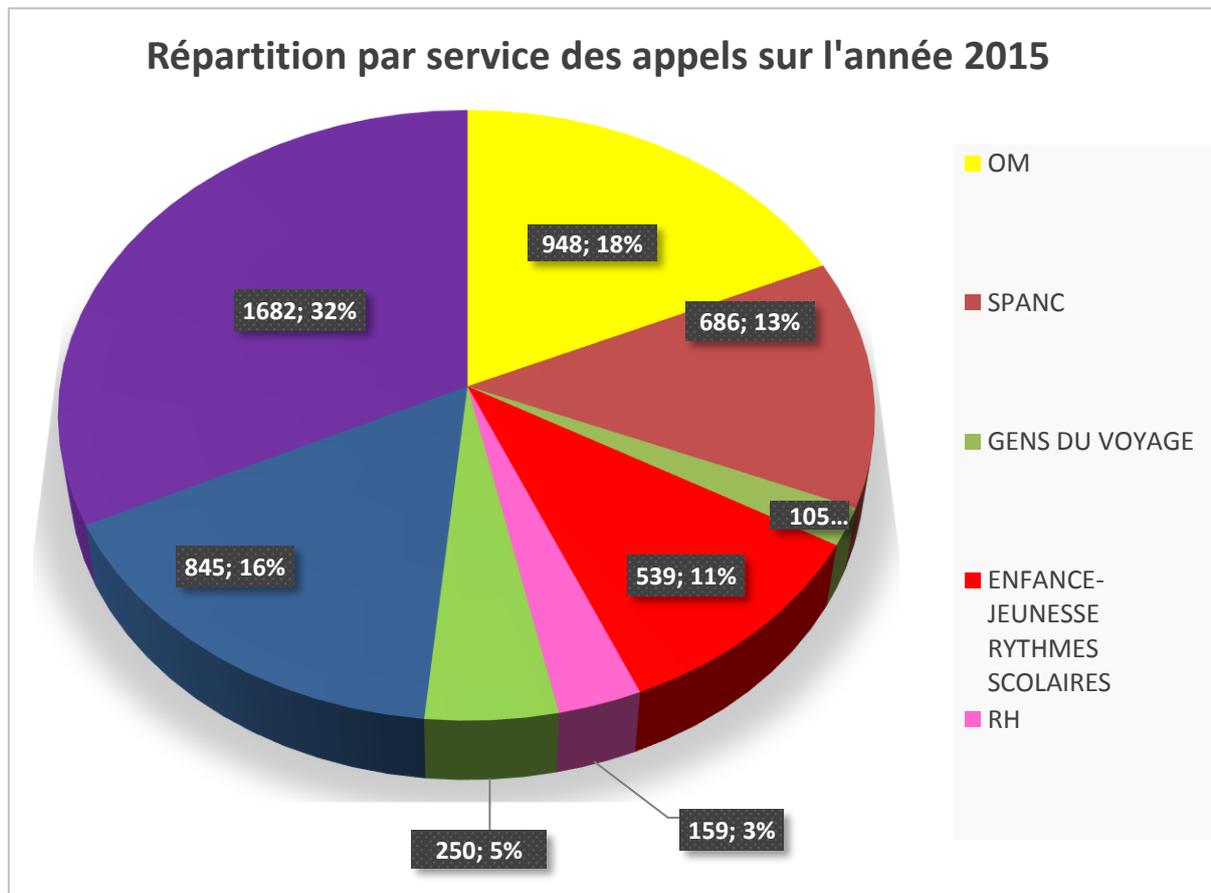
Les chiffres qui vous sont présentés ici ne proviennent pas d'un relevé automatique associé au standard, mais d'un comptage à la main fait par les agents. Ils sont donc sous-estimés mais rendent compte déjà de l'activité téléphonique.

Au total ce sont 5 214 appels reçus en 2015. Ils concernaient les objets suivants :

TABLEAU RECAPITULATIF PAR SERVICE SUR L'ANNEE 2015

OM	948	18.18%
SPANC	686	13.16%
GENS DU VOYAGE	105	2.01%
ENFANCE-JEUNESSE RYTHMES SCOLAIRES	539	10.34%
RH	159	3.05%
MARCHES PUBLICS FINANCES	250	4.79%
URBANISME	845	16.21%
AUTRES (renseignements au public sur nos partenaires (n° tel, ADIL, Mission Locale, dates des permanences...) + divers	1682	32.26%
TOTAL	5 214	100 %

En 2015, les appels téléphoniques concernent en priorité par ordre décroissant :



- Les ordures ménagères,
- L'urbanisme (sur 6 mois de juillet à décembre 2015),
- Le SPANC,
- L'Enfance-Jeunesse, rythmes scolaires...

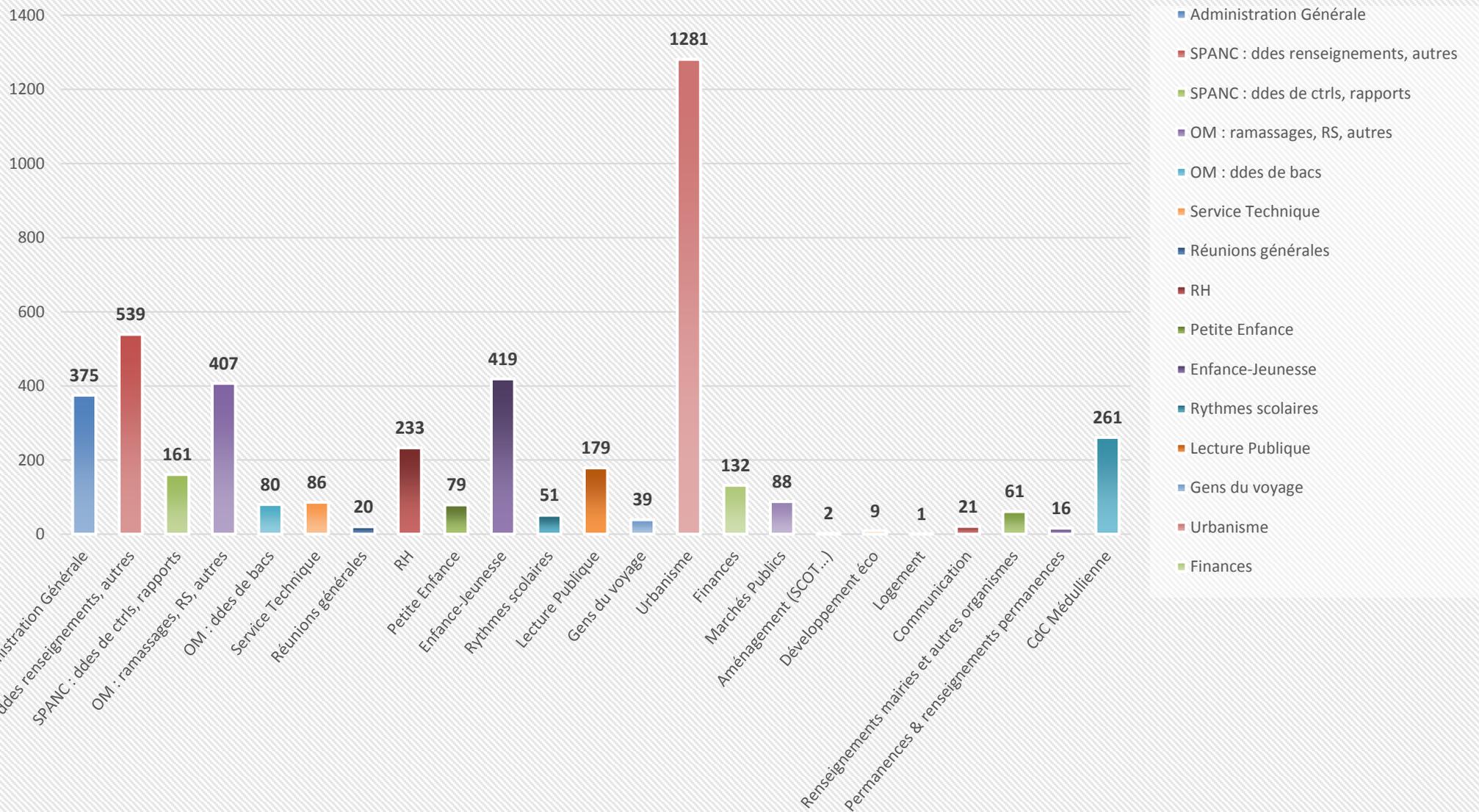


Le standard téléphonique en 2016

Au total ce sont 4 540 appels reçus, du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, **soit en 6 mois autant qu'en une année entière en 2015**. La CdC a amélioré la qualité du service rendu aux publics en matière d'accueil, les élus ayant décidé l'embauche à temps plein d'une personne dédiée à l'accueil. Ils concernaient les objets suivants :

Domaines	Total appels (au 30 juin 2016)		Total appels en 2015	Evolution 2015/2016 (sur 7 mois en 2016)
Administration Générale	375			
SPANC : demandes de renseignements, autres	539	Soit 700	686	+ 14 appels soit +2 %
SPANC : demandes de contrôles, rapports	161			
OM : ramassages, Redevance Spéciale, autres	407	Soit 487	948	- 461 appels soit -49 %
OM : demandes de bacs	80			
Service Technique	86			
Réunions générales	20			
Ressources Humaines	233		159	+ 74 appels soit + 46 %
Petite Enfance	79	Soit 549	539	+ 10 appels soit + 2 %
Enfance-Jeunesse	419			
Rythmes scolaires	51			
Lecture Publique	179			
Gens du voyage	51		105	-54 appels soit -51 %
Urbanisme	1281		845	+ 436 appels soit + 52 %
Finances	132	Soit 220	250	-30 appels soit -12 %
Marchés Publics	88			
Aménagement (SCOT...)	2			
Développement économique	9			
Logement	1			
Communication	21			
Renseignements mairies et autres organismes	61			
Permanences & renseignements permanences	16			
CdC Médullienne	261			
TOTAL	4 540			

Répartition des appels sur l'année 2016 (au 30 juin 2016)



L'urbanisme concentre à lui seul 27 % des appels sur 7 mois d'activité en 2016, contre 16 % sur 6 mois d'activité en 2015. On observe bien une montée en puissance de cette activité, justifiant l'embauche à temps plein d'une 3^{ème} personne dans le service.

En ayant toujours à l'esprit que l'année 2016 présentée ne porte que sur les 7 premiers mois de l'année, on observe :

- Une explosion des appels téléphoniques pour l'urbanisme, + 552 appels soit + 65 %,
- Une augmentation des appels dans les domaines Enfance-Jeunesse, Petite Enfance, Rythmes scolaires générant + 20 % d'activité,
- Le SPANC également connaît une augmentation du nombre d'appels sur seulement 7 mois de + 12 %, indiquant une demande d'information de la part du public en matière d'assainissement non collectif.

Le dynamisme de l'immobilier, tant en terme de ventes que de constructions neuves, constatées en Gironde, impacte directement l'activité du SPANC de par les obligations légales en la matière. Ces éléments confirment bien la nécessité de renforcer ce domaine, acté par les élus du Conseil Communautaire par la création d'un poste de Technicien SPANC à temps complet, le recrutement devant intervenir à l'automne 2016.

Le dynamisme de la CdC sollicite les moyens généraux de la CdC, tant sur les Ressources Humaines puisque 94 appels supplémentaires ont été recensés en 7 mois seulement d'activité en 2016, soit une croissance de 59 %.

Les Finances/Marchés publics ont quant à eux généré quasiment autant d'appels sur 7 mois en 2016 que sur toute l'année 2015.

En revanche, on constate une baisse du nombre d'appels relatifs aux gens du voyage, entre 2016 et 2015, du fait :

- Des moindres problèmes notamment sur l'aire de grand passage jusqu'au 31 juillet 2016,
- Au renouvellement de la DSP en 2015.

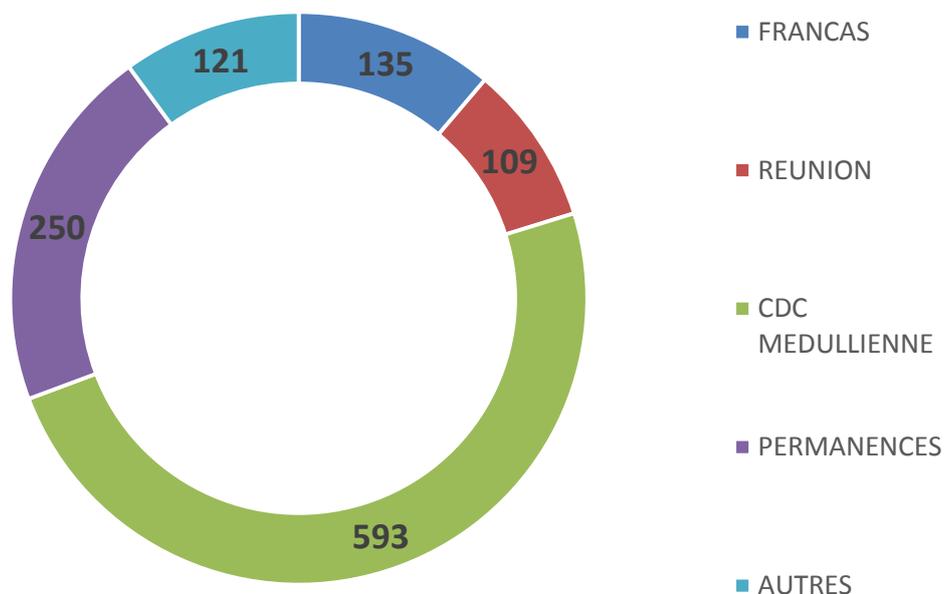
3) L'accueil physique

Au total ce sont 1 208 personnes qui se sont présentés à la Communauté de Communes Médullienne (administrés, personnel et élus) :

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ACCUEIL PHYSIQUE
EN 2015**

FRANCAS (jusqu'en juin 2015)	135	11.18 %
REUNIONS	109	9.02 %
ACCUEIL DU PUBLIC, BACS, SPANC, ADMINSITRATION CDC ...	593	49.09 %
PERMANENCES (ADIL, MISSION LOCALE)	250	20.70 %
AUTRES (pour la mairie, les Francas, pôle territorial, associations...)	121	10.02 %
TOTAL	1 208	100 %

Récapitulatif de l'accueil physique en 2015



L'accueil physique en 2016

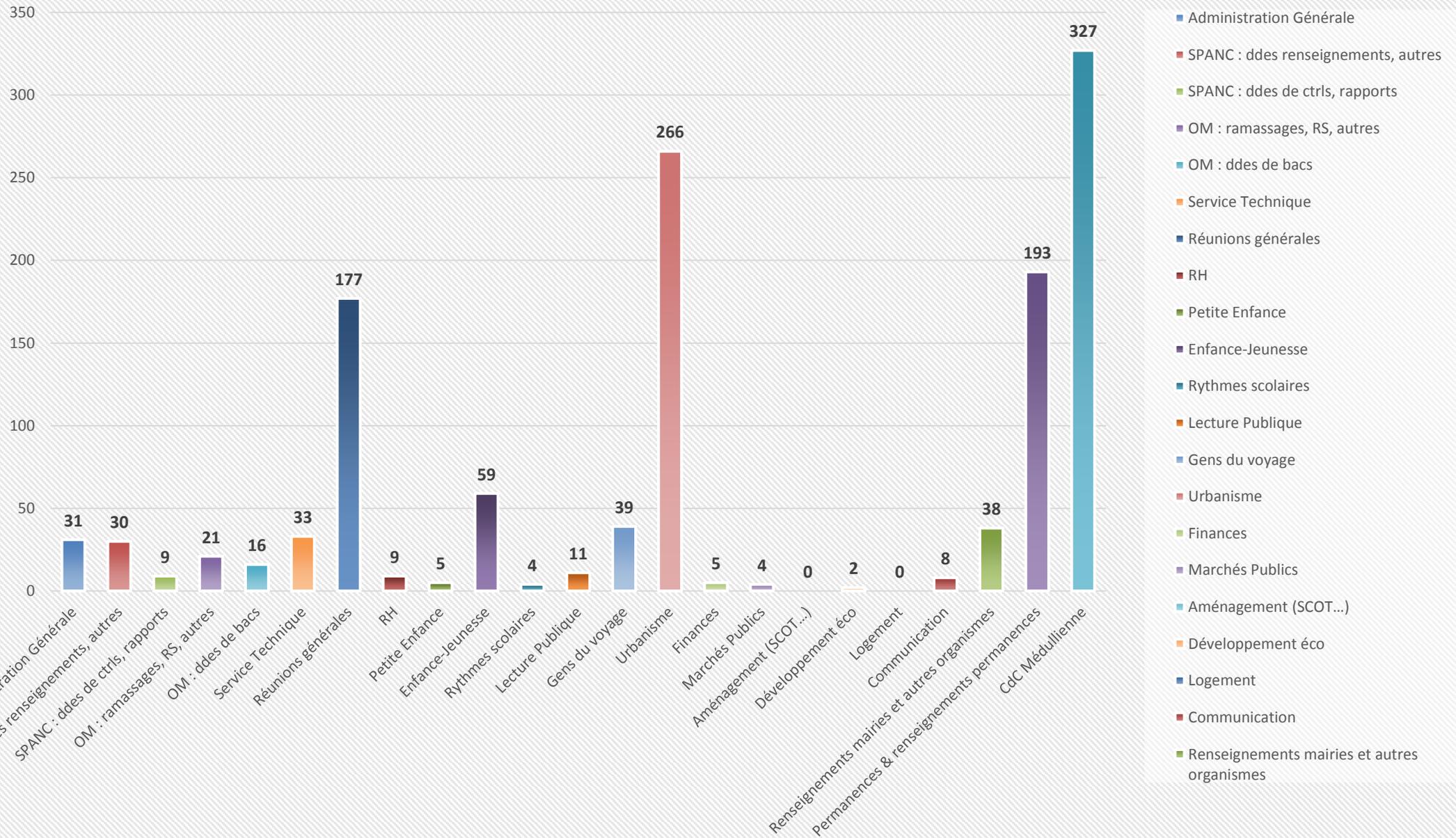
Au total ce sont 1 287 personnes qui se sont présentés à la Communauté de Communes Médullienne (administrés, personnel et élus) du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, soit une augmentation de plus 6 % sur une durée 6 mois.

Domaines	Total des accueils (au 30 juin 2016)
Administration Générale	31
SPANC : demandes de renseignements, autres	30
SPANC : demandes de contrôles, rapports	9
OM : ramassages, Redevance Spéciale, autres	21
OM : demandes de bacs	16
Service Technique	33
Réunions générales	177
Ressources Humaines	9
Petite Enfance	5
Enfance-Jeunesse	59
Rythmes scolaires	4
Lecture Publique	11
Gens du voyage	39
Urbanisme	266
Finances	5
Marchés Publics	4
Aménagement (SCOT...)	0
Développement économique	2
Logement	0
Communication	8
Renseignements mairies et autres organismes	38
Permanences & renseignements permanences	193
CdC Médullienne	327
TOTAUX	1 287

La répartition entre les différentes activités n'ayant été mise en place qu'en 2016, il n'est pas possible de comparer les données avec 2015.

En revanche, on constate en 2016 que l'urbanisme concentre 20 % des personnes accueillies (publics et élus confondu

Répartition de l'accueil physique sur l'année 2016 (au 31 juillet 2016)



4) Les délibérations

Au total ce sont 89 délibérations qui ont été votés par les élus à la Communauté de Communes Médullienne, soit une évolution de :

- + 14.10 % par rapport à 2014,
- + 12.65 % par rapport à 2013,
- + 28.99 % par rapport à 2012.

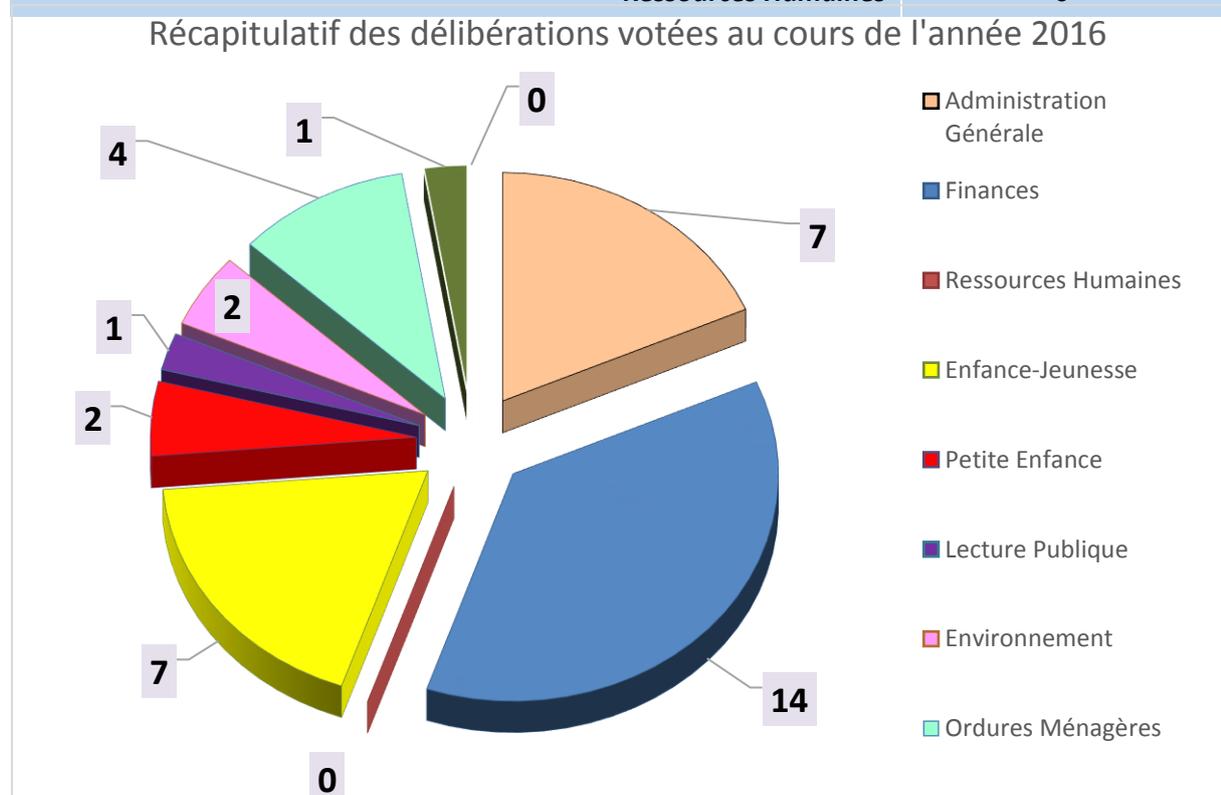
Nombre de Conseils Communautaires	7
Nombre de délibérations en 2015	89
<i>Administration générale</i>	25
<i>Action Sociale</i>	13
<i>Finances</i>	24
<i>Environnement</i>	8
<i>Marchés Publics</i>	8
<i>Urbanisme</i>	4
<i>Ressources Humaines</i>	7



Les délibérations en 2016

Au total ce sont 38 délibérations qui ont été votés par les élus à la Communauté de Communes Médullienne sur les 6 premiers mois de l'année.

Nombre de Conseils Communautaires	2
Nombre de délibérations en 2016	38
<i>Administration générale</i>	7
<i>Enfance-Jeunesse</i>	7
<i>Petite Enfance</i>	2
<i>Lecture Publique</i>	1
<i>Finances</i>	14
<i>Environnement</i>	2
<i>Ordures Ménagères</i>	4
<i>Marchés Publics</i>	1
<i>Aménagement de l'espace</i>	0
<i>Ressources Humaines</i>	0



5) Le personnel technique

Toujours dans un souci d'amélioration de la qualité du service et afin d'assurer une visibilité aux élus, un outil de rentrées des incidents a été mis en place avec les ALSH et structures Petite Enfance.

a) Descriptions des interventions

Le logiciel TRAQUEUR est mis en place sur l'ensemble des postes informatiques concernés et permet l'enregistrement d'une demande d'intervention technique.

La demande est immédiatement envoyée pour action au responsable du personnel technique avec copie au technicien, DGS, Président et Vice-président aux bâtiments et patrimoine communautaire.

Plusieurs intervenants ont accès à ce logiciel :

- Les Francas, (délégués de services de l'enfance et Jeunesse), qui regroupe les Centres de Loisirs, les Accueil Péri-scolaires
- Les Doudous ;
- Les Galipettes ;
- Les petiots.

Il existe 3 niveaux d'interventions : Basse, Moyenne et Haute.

Voici quelques exemples d'interventions :

- Interventions BASSES : des petits travaux de peinture ou bien de fixations de crochets ou étagères...
- Interventions MOYENNES : évacuation de matériaux encombrants, des réparations des systèmes de fermetures...
- Interventions HAUTES : un store bloqué et fermé, une fuite d'eau dans des sanitaires, dysfonctionnement d'une chaudière....

Chaque intervention est traitée le plus rapidement possible en fonction de l'importance de la demande et dans la mesure du planning des agents techniques. Si cela nécessite une intervention d'un prestataire extérieur, il est alors demandé un devis qui passe obligatoirement par le service financier, validé ensuite par la Direction.

Le service technique a effectué 115 interventions en 2015 et 94 en 2016, (jusqu'au 30/11/2016), sur l'ensemble du territoire de la CdC.

	HAUTES		MOYENNES		BASSES		TOTAUX	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
FRANCAS	39	34	13	3	19	14	71	51
LES DOUDOUS	2	0	1	1	4	4	7	5
LES GALIPETTES	4	5	1	1	9	7	14	13
LES PETIOTS	11	8	2	1	10	16	23	25
TOTAUX	56	47	17	6	42	41	115	94

Tableau récapitulatif du nombre d'interventions sur l'années 2015, (1^{ère} colonne dans le tableau), ainsi qu'un Zoom sur l'année 2016, (deuxième colonne)

Soit, UNIQUEMENT enregistrées sur le TRAQUEUR, un total de 115 interventions techniques sur l'année 2015 et environ 94 interventions sur le zoom de l'année 2016.

Il est à noter que le service a effectué de nombreuses interventions demandées en dehors du logiciel, (non comptabilisés).

A savoir que ces interventions ont lieux sur TOUT LE TERRITOIRE MEDULLIEN.

b) Bilan des actions réalisées sur l'année 2015

TRAVAUX REALISES en 2015	PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE LA CdC	PAR UNE ENTREPRISE EXTERNE
<u>Déchetterie de Castelnau de Médoc</u> : Remise en état de la déchetterie, Nettoyage et débroussaillage, tonte et travaux sur la clôture : ponçage et peinture du portail + Enduit pillier	***	
<u>Crèche d'Avensan</u> : Construction cabane		***
<u>Crèche d'Avensan</u> : Doublage plafond et étagère	***	
<u>Aire des Gens du Voyage de Ste Hélène</u> : cabane sanitaire : nettoyage, ponçage et peinture	***	
<u>Siège de la CdC Médullienne</u> : Aménagement parking + géotextile + Mise en place de gravier blanc + Préparation cloison des nouveaux bureaux de l'étage, Isolation de la salle du Conseil + Nettoyage bâtiment murs extérieurs de la CdC avec karcher	***	
<u>Aire de Grand Passage du Porge</u> : Electrification		***

Tableau récapitulatif de certaines des actions réalisées sur l'année 2015, via le TRAQUEUR ou en demande directe par les personnes concernées

c) Bilan de l'entretien des espaces verts

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS REALISES DANS L'ANNEE	PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE LA CdC
<u>Crèche Avensan</u> : Tonte + Catalpa + Evacuation des déchets verts	***
<u>Déchetterie de Castelnau de Médoc</u> : Tonte + Nettoyage des fossés+ Evacuation des déchets verts	***
<u>Crèche de Castelnau de Médoc</u> : Tonte + Taille de la haie + Arrachage des mauvaises herbes + Evacuation des déchets verts	***
<u>Centre de Loisirs de Castelnau de Médoc</u> : Tonte + Catalpa + Taille de la haie + Arrachage des mauvaises herbes + Evacuation des déchets verts	***
<u>CdC siège</u> : Tonte + Taille de la haie + Arrachage des mauvaises herbes + Evacuation des déchets verts	***

d) Recensement des bâtiments appartenant à la CdC Médullienne

SITES	LOCALISATIONS	SUPERFICIES
1- Siège CdC Médullienne	Castelnau de Médoc	370 m ²
2- Pôle Enfance Médullien : Crèche « Les Doudous »	Castelnau de Médoc	442 m ²
3- Centre de Loisirs « Les Médulles »	Castelnau de Médoc	500 m ² environ
4- Centre de Loisirs « La Pimpa »	Le Porge	155 m ²
5- Accueil périscolaire	Le Porge	90 m ²
6- Crèche « Les Galipettes »	Avensan	290 m ²
7- Centre de Loisirs « Les Galips »	Avensan	232 m ²
8- Centre de Loisirs « La Pinède »	Sainte Hélène	169 m ²

Tableau descriptif des bâtiments recensé sur le territoire de la Communauté de Communes Médullienne

e) Livraisons des bacs Ordures Ménagères et tri

i. Demandes de bacs

Le logiciel TRAQUEUR permet d'enregistrer les demandes de BACS sur tout le territoire Médullien.

Les administrés : via notre site : www.cdcmduillienne.com, ou par l'accueil physique ou téléphonique au siège de la CdC

Les Mairies : via le courriel, le TRAQUEUR ou par l'accueil physique ou téléphonique au siège de la CdC.

Les demandes peuvent être pour :

1. pour un changement de BAC cassé ;
2. pour une réparation d'un couvercle ou d'une roue ;
3. le remplacement en cas d vol ;
4. le changement de volume dû à une personne supplémentaire dans le foyer.

Toutes ces demandes sont enregistrées dans le logiciel.

Les communes de la CdC Médullienne font des demandes également, pour une manifestation occasionnelle ou pour renouveler leurs stocks.

Livraisons de bacs aux administrés

Les administrés de 3 communes d'AVENSAN, CASTELNAU et SAINTE-HELENE sont livrés directement à leur domicile par l'équipe technique de la CdC Médullienne.

Les administrés des autres communes, sont livrés par leurs communes respectives, elles-mêmes équipées par l'équipe technique de la CdC Médullienne.

Livraisons des bacs pour les manifestations occasionnelles

L'équipe technique de la CdC Médullienne livre les BACS pour toutes les manifestations des communes de la CdC. Nous comptons notamment, les Foires, les tournois sportifs, les Vides-greniers, la Fête Nationale du 14 juillet, les Marchés nocturnes ainsi que la fréquentation de l'air d'accueil de Grand Passage des Gens Du Voyage...

LIEUX DES MANIFESTATIONS OCCASIONNELLES		
	660 L	770 L
AVENSAN	8	2
CASTELNAU DE MEDOC		4
LISTRAC MEDOC	6	
MOULIS EN MEDOC	6	1
SALAUNES	12	
AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE AU PORGE	24	12
TOTAUX	110	19

Tableau récapitulatif des BACS livrés pour les manifestations occasionnelles de toutes les communes de la CdC.

Les interventions dans le cadre de ces manifestations nécessitent une organisation logistique particulière, du fait de l'éloignement des lieux de stockage du matériel et des lieux de livraisons.

COMMUNES	NOMBRES DE BACS LIVRES		ZOOM 2016 : NOUVEAUX HABITANTS	ZOOM 2016 : REMPLACEMENT OU CASSE	ZOOM 2016 : VOLS
	2015	2016			
CASTELNAU DE MEDOC	66 OM	107 OM 39 TRI	30	42	4
AVENSAN	65 OM	86 OM 33 TRI	31	20	
SAINTE HELENE	43 OM	50 OM 14 TRI	9	18	5

Tableau récapitulatif du nombre de BACS livrés par l'équipe technique de la CdC directement à l'adresse des administrés des communes indiquées.

COMMUNES	ZOOM 2016 : NOMBRES DE BACS LIVRES	ZOOM 2016 : NOUVEAUX HABITANTS	ZOOM 2016 : REMPLACEMENT OU CASSE	ZOOM 2016 : VOLS
	2016			
BRACH	53 OM 15 TRI	2	1	
LISTRAC MEDOC	30 OM 11 TRI	1	1	
LE PORGE	36 OM 21 TRI		2	
MOULIS EN MEDOC	31 OM 3 TRI	2	5	2

Tableau récapitulatif des livraisons des BACS pour les communes indiquées qui livrent à leurs administrés sur un zoom 2016.

f) Conclusion

Ce rapport d'activités 2015 est réalisé à titre informatif.

Les listes précitées ne sont pas exhaustives et il y a davantage d'actions diverses et variées réalisées par l'équipe technique. Mais elles permettent de rendre compte d'une grande partie de l'activité du service, qui a été renforcé en 2015 par 2 agents de l'ex Syndicat de voirie.

Bilan des actions réalisées sur 2016

TRAVAUX REALISES en 2016	PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DE LA CdC	PAR UNE ENTRPRISE EXTERNE
<u>AVENSAN</u> : Clôture bois + Fondation + Montage de parpaings + Mise en place de 21m3 de terre + Fixation des étagères de la buanderie et cuisine + tonte et intervention via TRAQUEUR	***	
<u>Déchetterie de Castelnau de Médoc</u> : Démolition de cabane	***	
<u>Crèche de Castelnau de Médoc</u> : Nettoyage toiture + Tonte + Intervention via TRAQUEUR	***	
<u>Crèche de Castelnau de Médoc</u> : Pergola		***
<u>Centre de Loisirs de Castelnau de Médoc</u> : Implantation de l'Aire de jeux + Mise en place des modulaires + Déménagement des bureaux + Nettoyage de toute la structure externe du bâtiment + Intervention via TRAQUEUR	***	
<u>Centre de Loisirs de Sainte Hélène</u> : Remise en état des dalles du plafond + Etanchéité des éléments + Climatisation + Nettoyage du bâtiment + Intervention via TRAQUEUR	***	
<u>Centre de Loisirs du Porge</u> : Elagage des catalpas + Evacuation des déchets verts + Entretien de la cour + Intervention via TRAQUEUR	***	

Tableau récapitulatif de certaines des actions réalisées sur l'année 2016 via le TRAQUEUR ou en demande directe par les personnes concernées

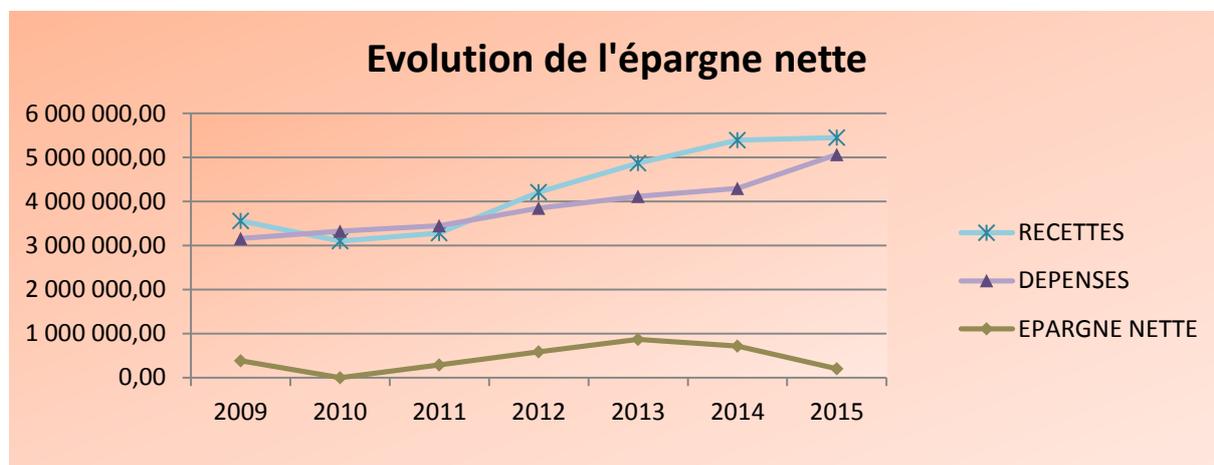


**Activités de la
Communauté de Communes
Médullienne en 2015**

A - LES FINANCES

1) Le Budget Principal

Les « grandes masses » budgétaires et leur évolution sur les derniers exercices sont ainsi décomposées :



a) Les dépenses

❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Son montant est figé à 994 992.41 € dont il faut déduire le montant dû par la commune du TEMPLE de -315.37 €, soit un montant net de 994 677.04 €.

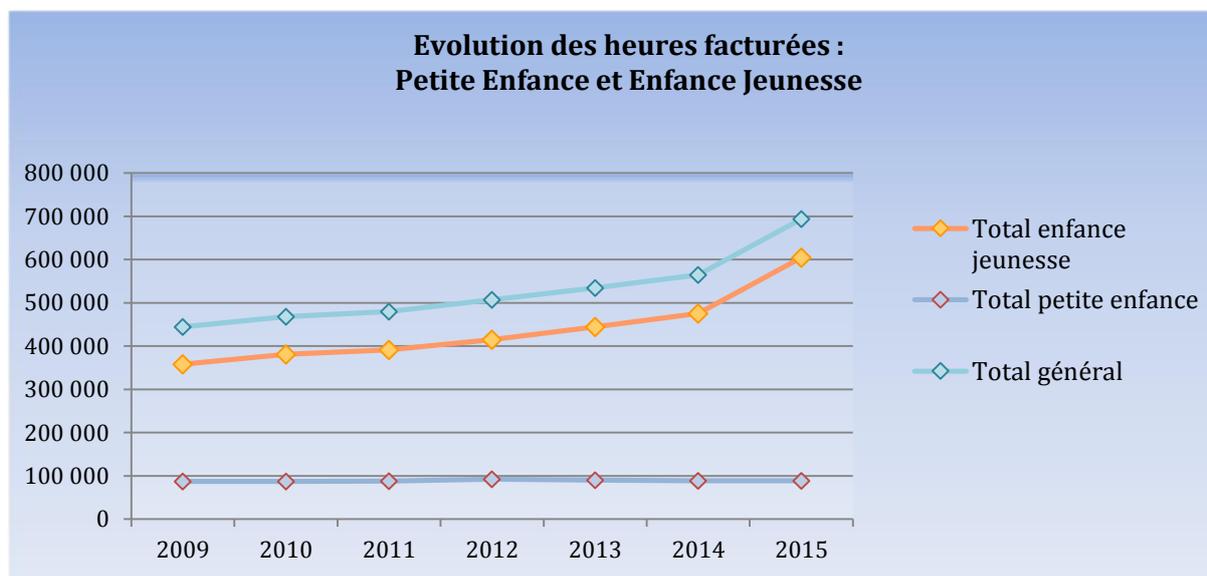
COMMUNES	ATTRIBUTION DE COMPENSATION
AVENSAN	188 220.79 €
BRACH	1 951.24 €
CASTELNAU DE MEDOC	235 282.11 €
LISTRAC MEDOC	93 972.20 €
MOULIS EN MEDOC	22 170.29 €
LE PORGE	60 677.40 €
SAINTE HELENE	158 728.58 €
SALAUNES	228 969.63 €
SAUMOS	5 020.17 €
LE TEMPLE	-315.37 €
Total	994 677.04 €

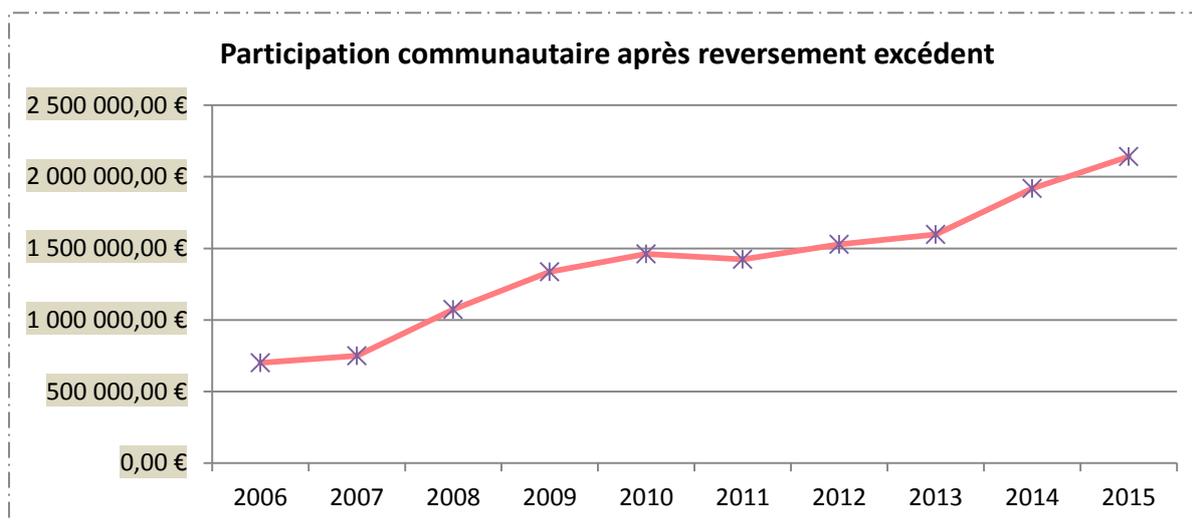
❖ **MOUVEMENT DE LA PROVISION CONSTITUEE**

Exercice	Désignation	Montant	Solde
2010	Mise en place provision	240 000 €	240 000 €
2010	Reprise sur provision (Pace et ERP)	50 000 €	190 000 €
2012	Complément de provision	410 000 €	600 000 €
2012	Reprise sur provision (Architecte)	89 900 €	510 100 €
2013	Complément de provision (Réforme des rythmes scolaires)	90 962 €	601 062 €
2014	Reprise sur provision (Réforme des rythmes scolaires)	400 000 €	201 062 €
2015	Reprise sur provision (Réforme des rythmes scolaires)	201 062 €	0 €

❖ **EVOLUTION DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE POUR LES ACTIVITES INSCRITES AU CONTRAT AVEC LA CAF ET LA MSA**

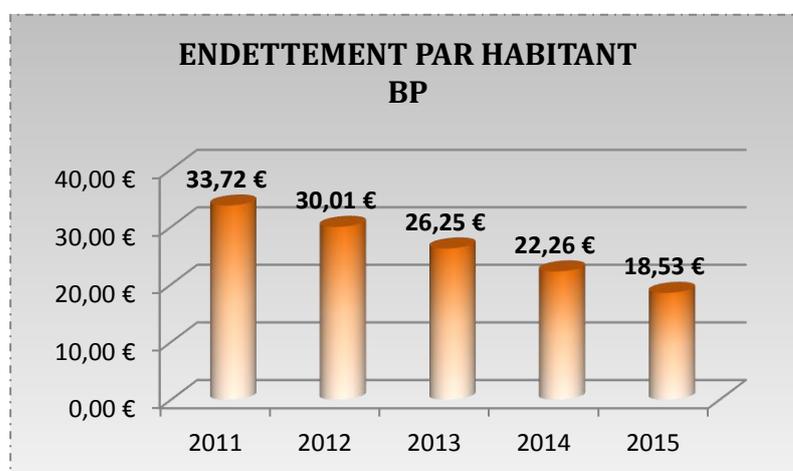
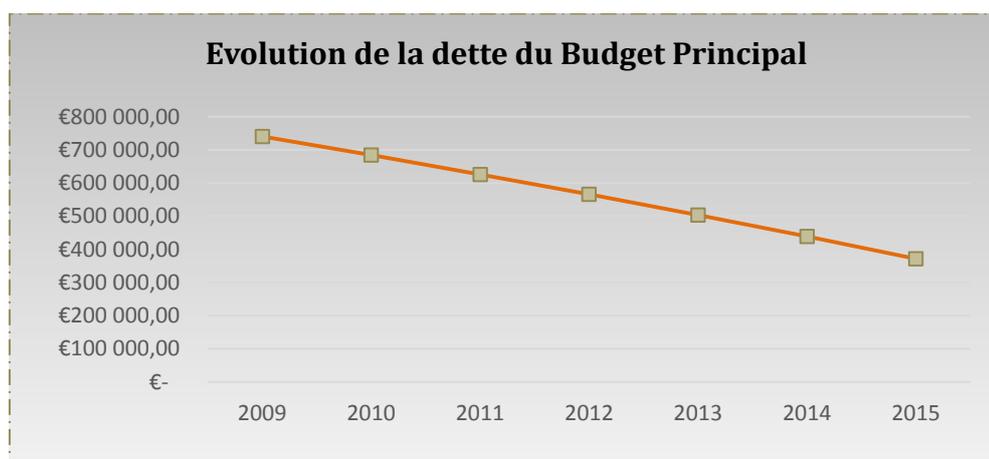
La compétence Petite Enfance et Enfance Jeunesse est un poste de dépenses important du Budget principal de la Collectivité. En 2015, les participations versées par la Communauté de Communes Médullienne au titre des délégations de service public représentent **43.02 % des dépenses réelles de fonctionnement.**





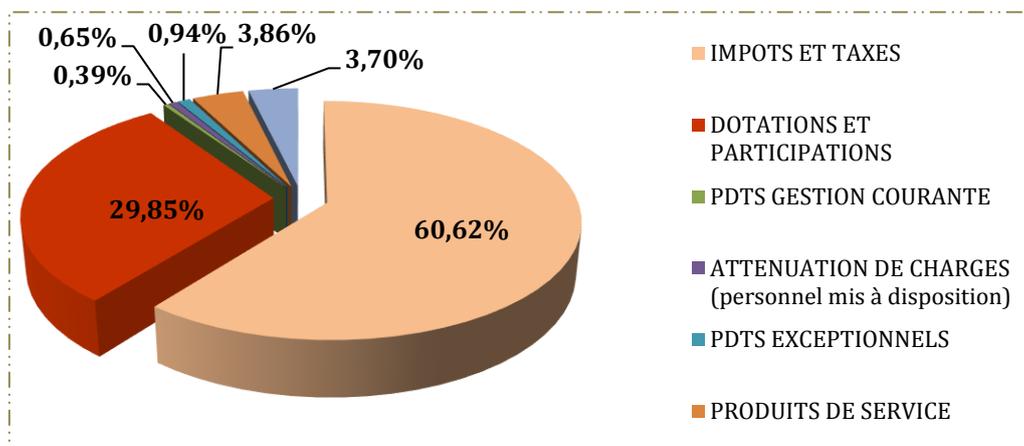
La participation communautaire entre 2014 et 2015 a fortement augmenté, pour partie, en raison du fonctionnement des rythmes scolaires sur une année pleine et le non reversement de l'excédent par les délégués.

❖ EVOLUTION DE LA DETTE



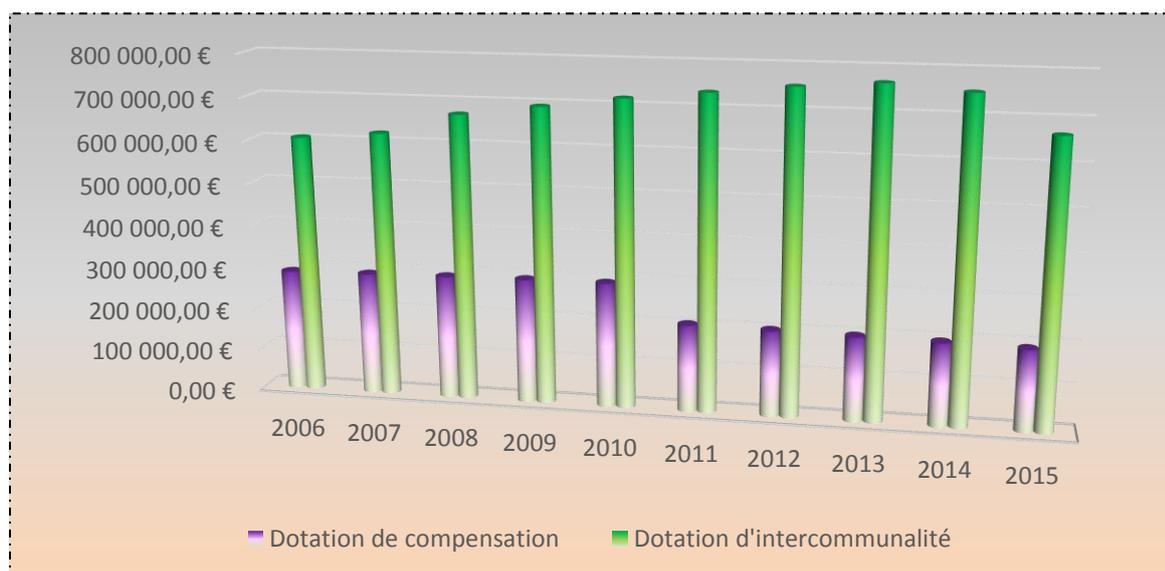
b) Les recettes

Les ressources de la Communauté de Communes sont constituées principalement par les recettes fiscales perçues des ménages et des entreprises, les dotations (intercommunalité et dotation de compensation), les participations (CAF, MSA, Etat...) et se répartissent comme suit :



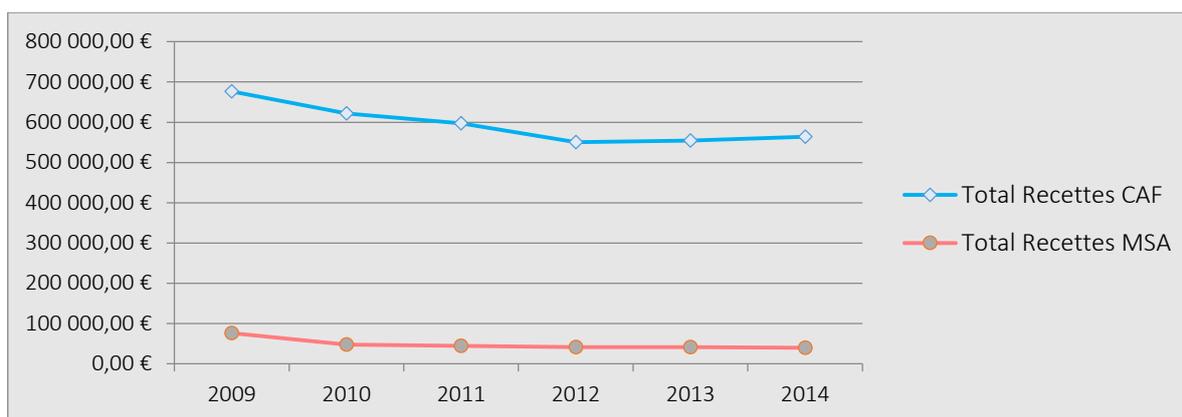
❖ LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

EVOLUTION DE LA DOTATION DE COMPENSATION ET DE LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ENTRE 2009 ET 2015



La Contribution au Redressement des Finances Publiques pour l'année 2015 représente pour la collectivité une baisse des dotations de 9.5% soit - 90 000 €.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DE LA CAF ET DE LA MSA ENTRE 2009 ET 2014



Les participations de la CAF et de la MSA sont versées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Les recettes émanant de la MSA sont en légère diminution, du fait de la baisse du nombre d'enfants accueillis relevant du régime agricole. Les recettes émanant de la CAF sont stables.

LE FONDS D'AMORÇAGE

Le fonds d'amorçage a été créé par l'article 67 de la loi 2013-595 du 8 juillet 2013 pour accompagner les Communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Les Communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire une dotation de **50 € par élève** soit 8 Communes sur notre territoire (AVENSAN, CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, MOULIS-EN-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE, SALAUNES et LE TEMPLE).

Les Communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) dite « cible » perçoivent **40 € supplémentaires par élève** dans le cadre d'une « majoration forfaitaire » soit au total **90 € par élève**. Sur les 8 groupes scolaires implantés sur le territoire, seulement 4 groupes scolaires sont éligibles à la DSR « cible » (CASTELNAU-DE-MEDOC, LISTRAC-MEDOC, LE PORGE, SAINTE-HELENE).

Le montant du fonds d'amorçage perçu par les Communes et reversé à la Communauté de Communes s'élève pour l'année 2015 à **194 950.00 €**.

❖ **LES RECETTES FISCALES**

IMPOTS ET TAXES DES MENAGES ET DES ENTREPRISES

COMPOSITION PANIER FISCAL (*)			
	2015	2015	
TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	2 480 101,00 €	2 480 101,00 € (ménages)	
CFE - CVAE	369 725,00 €	672 776 € (entreprises)	
TASCOM	183 955,00 €		
IFER	82 293,00 €		
Rôles sup	36 803,00 €		
Compensations	91 806,00 €	91 806,00 €	
TOTAL	3 244 683 €	3 244 683 €	- 690 209 € (prélèvement FNGIR) 2 554 474,00 €

Les taux 2015 (sans augmentation pour la cinquième année consécutive) de la fiscalité des ménages sont les suivants :

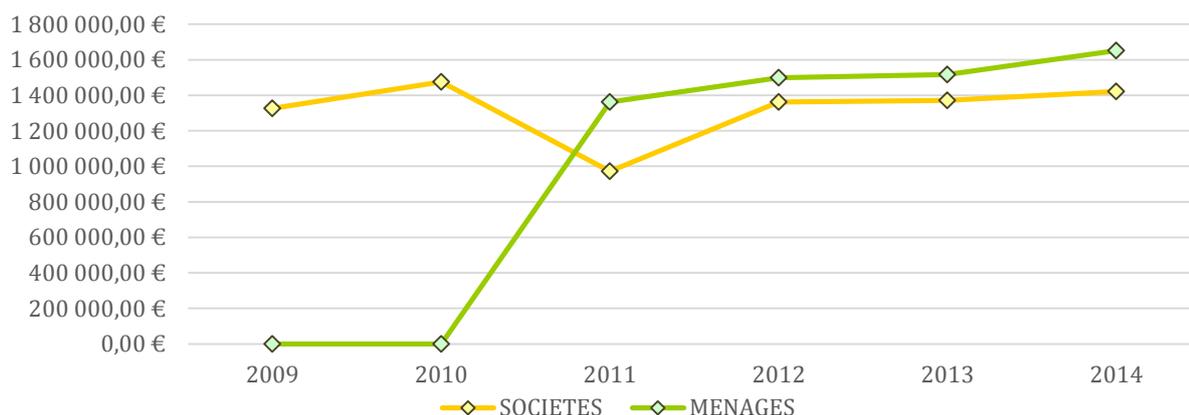
Taxe d'habitation.....	8.15 %
Taxe foncière.....	0.156 %
Taxe sur le foncier non bâti	2.31 %

Le taux C.F.E. 2015 est maintenu à 25.69 % (sans augmentation pour la quatrième année consécutive).

Pour l'exercice 2015, le Conseil communautaire a décidé :

- de fixer la Base minimum de CFE à 1 387 € pour les contribuables ayant un chiffre d'affaire inférieur à 100 000 € Hors Taxes.
- de fixer la Base minimum de CFE à 2 774 € pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 100 000 € Hors Taxes.
- de fixer la Base minimum de CFE à 3 503 € pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 000 € Hors Taxes.
- d'accorder une remise de 5 % est accordée sur la base minimale 1 387 € aux contribuables ayant un chiffre d'affaires HT inférieur à 10 000 € HT.

La répartition entre les entreprises et les ménages s'établit comme suit :



LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES (FPIC)

Institué par la loi de finances 2012, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses Communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le FPIC constitue une somme attribuée au territoire des 10 communes, à répartir entre les 10 collectivités et la Communauté de Communes Médullienne. La somme est en augmentation entre 2014 et 2015 passant de 320 176 € à 435 121 € part communale et intercommunale (+ 36 %) et se répartit comme suit :

EPCI		151 741.00 €
AVENSAN	32 576.00 €	283 380.00 €
BRACH	14 069.00 €	
CASTELNAU-DE-MEDOC	50 355.00 €	
LISTRAC-MEDOC	36 121.00 €	
MOULIS-EN-MEDOC	27 534.00 €	
LE PORGE	53 774.00 €	
SAINTE-HELENE	41 494.00 €	
SALAUNES	8 149.00 €	
SAUMOS	11 018.00 €	
LE TEMPLE	8 290.00 €	
		435 121.00 €

c) Exécution budgétaires 2015 (*)

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	5 068 029,02 €	6 583 439.56 €
Section Investissement	632 444.54 €	863 317.92 €
TOTAL	5 700 473.56 €	7 446 757.48 €

(*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

2) Le Budget « Ordures Ménagères »

Le Budget « Ordures ménagères », qui englobe la collecte, le transfert, le tri, le traitement des ordures ménagères et assimilés et la gestion des déchetteries, doit s'équilibrer en recettes et en dépenses sans apport du budget principal.

a) Les dépenses

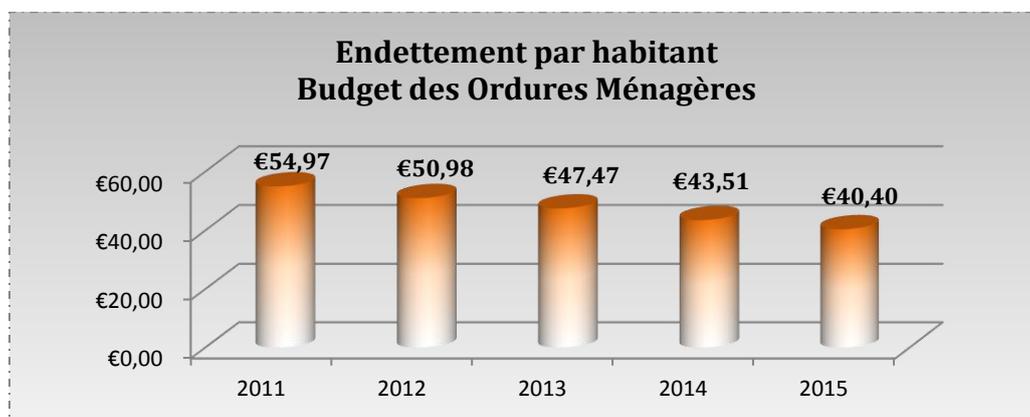
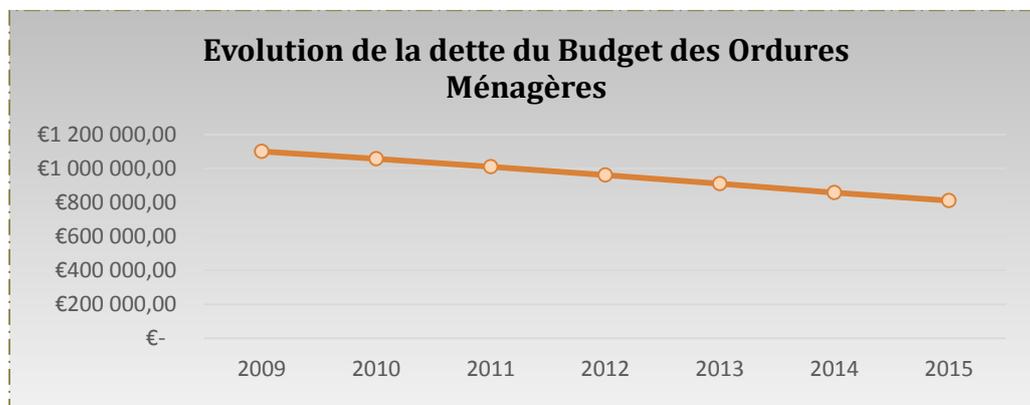
EVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2009 ET 2015

Collecte, transport, traitement des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchetteries

EXERCICE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
2009	1 767 874.63 €	5.50%	1 865 107.73 €
2010	1 991 533.61 €	5.50%	2 101 067.96 €
2011	2 040 630.09 €	5.50%	2 152 864.74 €
2012	2 099 820.00 €	7%	2 246 807.40 €
2013	2 159 627.91 €	7%	2 310 801.86 €
2014	2 199 854.47 €	10 %	2 419 839.92 €
2015	1 999 867.70 €	10 %	2 396.881.23 €

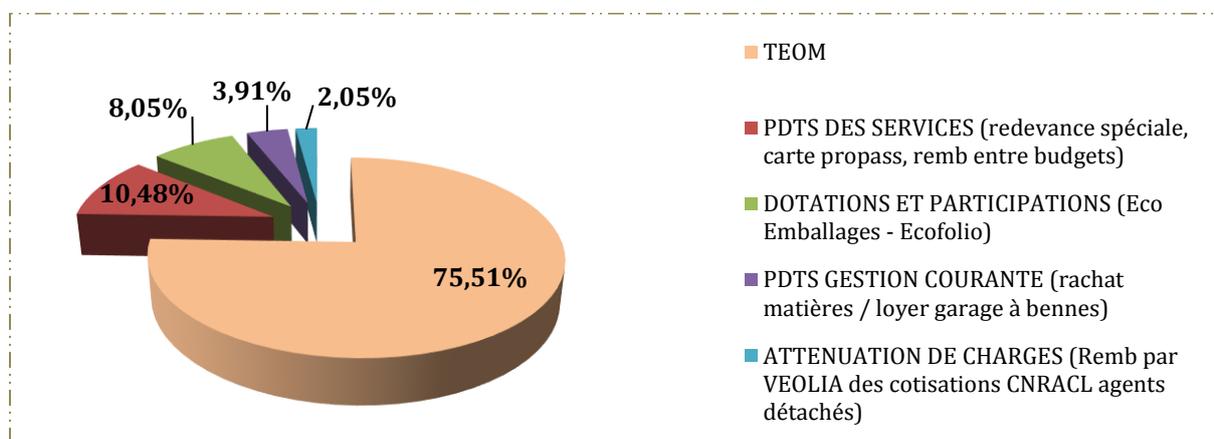
Pour rappel, la TVA concernant les prestations liées à la collecte, au transport, au tri, au traitement et la gestion des déchetteries a été portée de 5.5% à 7% au cours de l'année 2012 et a augmenté de 10% au 1^{er} janvier 2014.

EVOLUTION DE LA DETTE ENTRE 2009 ET 2015



b) Les recettes

Les ressources du budget des Ordures Ménagères sont constituées principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les administrés, la redevance spéciale versée par les professionnels et les participations des différents organismes (Eco Emballages, Ecofolio). Les recettes se répartissent comme suit :



EVOLUTION DES RECETTES ENTRE 2010 ET 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TEOM	1 784 762	1 919 422	2 030 671	2 161 068	2 226 750	2 303 743 €
Redevance spéciale	212 588	234 978	264 504	269 468	285 106.43	266 994,02 €
Subvention ECO-EMBALLAGES	220 734	226 853	-	291 163 (avec ECO FOLIO)	225 394.37	224 794.33 €
Vente de matières recyclables	74 672	125 681	111 000	120 878	98 399.92	96 284.62 €
Subvention ECOFOLIO	19 008	19 190	-		39 890.34	18 529.45 €
Cartes déchèteries	-	7 425	12 225	11 026	9 675	9375 €

A noter que le solde de la participation versée par ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO est liquidé en fin de l'année N+1.

La baisse des ventes de matières recyclables en 2015 est surtout dû à la diminution du volume de papiers journaux, magazines collectés en bacs (-9,3 %) alors qu'on observe une légère hausse des propres et secs collectés en sacs (+2,8 %).

La collecte du verre a également diminué en volume de 3,1% par rapport à 2014.

c) Exécution budgétaire (*)

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	2 783 419,63 €	3 910 425.76 €
Section Investissement	348 119.02€	402 966.83 €
TOTAL	3 131 538.65 €	4 313 392.59 €

(*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

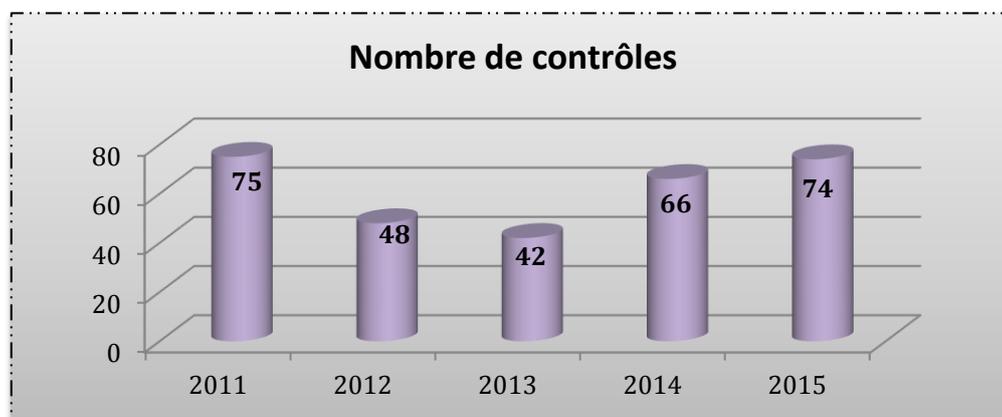
3) Le Budget « SPANC »

Le Budget « SPANC », comprend les redevances et les frais afférents aux contrôles dans le cadre de mutations des assainissements non collectifs existants et aux contrôles des assainissements non collectifs neufs.

En effet, depuis le 17 décembre 2015 :

- le contrôle des installations ANC est obligatoire lors des mutations de l'immeuble. Le prix de cette prestation est de 125 €. Les acquéreurs d'un immeuble disposant d'un assainissement non conforme ou inexistant ont un an à compter de la signature de l'acte de vente pour se mettre aux normes.
- Le contrôle des installations ANC pour le neuf et la réhabilitation est obligatoire. Le prix de la prestation est de 85€.

Depuis 2014 le nombre de contrôle est en constante augmentation avec une hausse de 12% pour l'année 2015.



a) Les dépenses

Pas d'endettement sur le budget SPANC.

b) Les recettes

Les principales recettes du budget de fonctionnement du SPANC sont les redevances liées aux contrôles et à la participation financière annuelle de l'Agence Adour Garonne :

	2011	2012	2013	2014	2015
Contrôles	6 240 €	5 320 €	5 120 €	7 360 €	7 480 €
Subvention AGENCE ADOUR GARONNE	2 325 €	2 325 €	-	3 067 €	4 462 €
TOTAL	8 565 €	7 645 €	5 120 €	10 427 €	11 942 €

c) Exécution budgétaire(*)

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	18 169.00 €	31 870.68 €
Section Investissement	11 914.36 €	56 676.71 €
TOTAL	30 083.36 €	86 592.96 €

(*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser.

4) Le Budget « ZA PAS DU SOC »

a) Exécution budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	284 480,25 €	393 900.43 €
Section Investissement	348 823,34 €	284 144,34 €
TOTAL	633 303.59 €	678 044.77 €

(*) L'exécution budgétaire comprend le report des exercices antérieurs et les reste à réaliser



La Communauté de Communes prévoit de lancer une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une Zone d'Activités (ZA PAS DU SOC 2)

B - Les Marchés Publics

Les principales missions :

- lancement des procédures de marchés, en lien avec les autres services, passation et notification des marchés publics,
- interventions pour l'exécution des marchés publics (avenants, reconductions, pénalités, difficultés d'exécution),
- gestion et suivi des contentieux et litiges,
- veille juridique et réglementaire,
- mission de conseil auprès des communes membres.

En 2015, le service a traité les marchés suivants (dont le montant est supérieur à 15 000 € HT) :

- Acquisition de matériel informatique (groupement de commandes) ;
- Mise en réseau des bibliothèques (MAPA fournitures) ;
- Achat de poches de tri (MAPA fournitures) ;
- Electrification de l'Aire de Grand Passage du PORGE (MAPA travaux) ;
- Mission d'Audit de la DSP Enfance-Jeunesse (MAPA prestations intellectuelles) ;
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité portant sur la création d'une Zone d'Activités Economiques (MAPA prestations intellectuelles) ;
- Réaménagement des bureaux communautaires (MAPA fournitures)

Le service a également préparé, lancé et géré toute la procédure de DSP relative à la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage.

Le 2nd semestre 2015 a été marqué par la préparation de l'appel d'offres relatif au marché de collecte, tri sélectif, transports, traitement des déchets ménagers et assimilés et gestion des déchetteries communautaires dont la signature est prévue en 2016.

C – LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

La loi fait obligation à la Communauté de Communes Médullienne qui en a compétence de présenter, chaque année, un rapport sur le prix et la gestion des déchets ménagers. Ce rapport figure en annexe.

1. Les compétences :

L'exercice de la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » s'articule autour du marché général de collecte, tri sélectif, transports, traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries communautaires ». Ce marché décomposé en 5 lots, ayant pour date de démarrage le 1^{er} janvier 2010, arrivera à terme le 1^{er} septembre 2016 suite à 2 prolongations successives du marché. Les Lots 1, 2, 3, 5 ont été attribués à la société VEOLIA. La société ASTRIA est attributaire du lot 4.

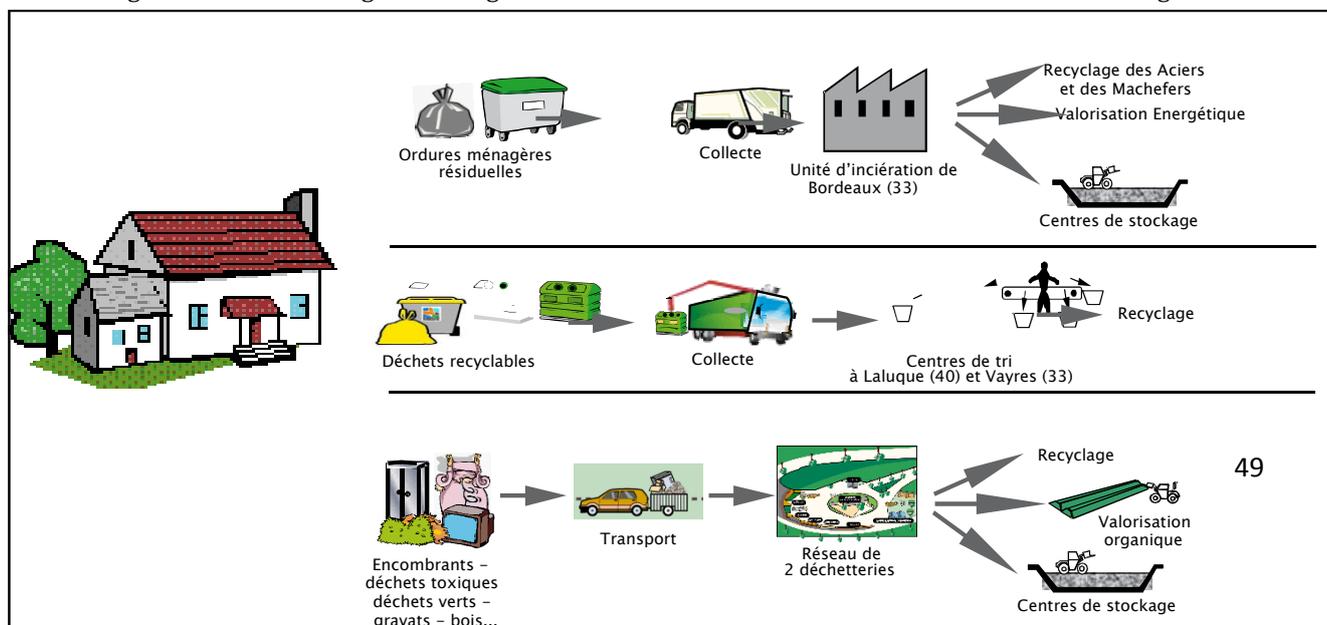
Filières Compétences	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages ménagers recyclables (collecte sélective)	Autres déchets collectés en déchetteries (encombrants, bois, ferraille, Déchets Ménagers Spéciaux...)
Collecte des déchets	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
Transport vers unité de prétraitement/valorisation	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA
Traitement/Valorisation	SITA	Prestataires	Prestataires

Tableau 1 - Répartition des compétences

2 Organisation générale

La Communauté de Communes Médullienne est organisée autour d'un service pour la collecte des déchets qui pilote l'ensemble des activités déléguées aux prestataires : les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets réceptionnés en déchetterie. Chacune de ces filières est gérée de façon à prendre en charge et traiter les déchets selon leur typologie.

Figure 1 - Schéma d'organisation générale de valorisation et d'élimination des déchets ménagers



Les lots composants ce marché sont :

- Lot 1 :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés (forfait 501 671,68 €HT/an)

La collecte est assurée en benne bicompartimentée, une partie pour les Ordures Ménagères et l'autre pour les recyclables, avec un rythme d'un ramassage par semaine sur l'ensemble du territoire communautaire. Les OM sont collectées dans des bacs mis à disposition des foyers, par la Communauté de Communes Médullienne, en fonction de leur composition. Au cours de l'année 2015, nous avons collecté 5 002 tonnes d'Ordures Ménagères soit une hausse de 1.28% par rapport à l'année 2014

Les bennes de collecte vont décharger les déchets collectés en porte-à-porte, dans la fosse prévue à cet effet, au centre de transfert communautaire implanté au lieu-dit Mont d'Or, sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC.

- Collecte des propres et secs (forfait 250 835,77€ HT/an)

Au cours de la première année du marché en vigueur, les recyclables (bouteilles en plastique, boîtes de conserve en aluminium ou en acier, cartons, journaux) étaient collectés dans le même bac de 140 L à couvercle jaune. Au cours de l'année 2015, nous avons collecté 432 tonnes de recyclables hors journaux soit une hausse de 2.8% par rapport à l'année 2014.

Après une expérimentation, le Conseil communautaire a décidé, la séparation des journaux des autres recyclables. Les journaux – Magazines – Papiers blancs sont collectés dans le bac à couvercle jaune, les autres recyclables sont collectés dans des poches jaunes translucides. Au cours de l'année 2015, nous avons collecté 334 tonnes de journaux soit une baisse de 9.3% par rapport à l'année 2014.

Les recyclables et les journaux collectés en porte-à-porte sont déchargés dans des bennes de 30 m³ au quai de transfert communautaire.

- Vidage des colonnes sélectives pour le verre (forfait 42 615,85 € HT/an)

82 bornes d'apport volontaire sont réparties sur le territoire communautaire. Celles-ci sont vidées au minimum tous les 15 jours ou 24 h après une demande spécifique de la Communauté de Communes. Le verre collecté est directement transporté vers le repreneur. Au cours de l'année 2015, nous avons collecté 738 tonnes de verre soit une baisse de 3.1% par rapport à l'année 2014.

- Lot 2 :

- Transfert des déchets ménagers et assimilés (0,30 € HT/T/Km soit pour la distance quai de transfert – ASTRIA, 53 Km = 15,9 € HT/T)

Les OM, après avoir été déchargées dans la fosse qui se trouve au quai de transfert communautaire, sont reprises par un camion muni d'un grappin et transférées vers le centre d'incinération de la société ASTRIA, se trouvant à Bègles.

- Transfert des propres et secs (0,41 € HT/T/Km soit pour la distance quai de transfert – centre de tri, 53 km = 21,73 € HT/T)

Les recyclables sont transférés vers le centre de tri de la société VEOLIA, à Bègles.

- **Lot 3 :**

- Tri conditionnement des propres et secs (247 € HT/T)

Les recyclables sont triés en fonction de leur qualité (carton, aluminium, acier et plastiques). Ces matières sont ensuite mises en balles et stockées en attente de reprise par la société SITA qui les rachète à la Communauté de Communes Médullienne au travers d'un marché spécifique.

- Cas particulier des papiers-journaux-magazines (247 € HT/T)

Les journaux collectés en porte-à-porte sont rachetés à la Communauté de Communes Médullienne sans tri. Celui-ci étant l'affaire de la société VEOLIA.

- **Lot 4 : traitement des déchets ménagers et assimilés (87 € HT/T)**

La société ASTRIA incinère les OM, collectés en porte-à porte, dont la combustion produit de l'électricité.

- **Lot 5 : Gestion des déchèteries communautaires implantées sur la commune de CASTELNAU DE MEDOC et de LE PORGE**

La Communauté de Communes Médullienne dispose de 2 déchèteries, l'une se trouvant sur la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC et l'autre sur la commune de LE PORGE, accessibles à l'ensemble des administrés résidants sur le territoire communautaire. Les entreprises implantées sur les communes membres y ont aussi accès à la condition d'être dotées d'une carte d'accès spécifique et d'une carte PROPASS. Y sont collectés :

Matières	Castelnau de Médoc En tonne		Evolution en 2014/2015 (en %)	Le Porge En tonne		Evolution en 2014/2015 (en %)
	2014	2015		2014	2015	
Cartons	126,480	121.94	-3.6	59,480	41.88	-29.6
Ferrailles	30,780	171.40	+456	28,620	44.78	+56
Gravats	992,410	726.26	-27	247,670	221.22	-10.7
Tout Venant	1311,640	1241.76	-5.4	423,540	404.80	-4.5
Déchets Verts	1663,700	1614.18	-3	669,840	651.48	-2.75
Bois	608,380	611.14	+0.4	295,820	274.40	-7.3
Journaux	16,100	11.240	-30	10,240	10.60	+3.51
Bouteilles plastiques	1,215	1.747	+43	0,588	0.610	+3.7
Huiles Minérales	5,220	5.76	+10	3,420	2.74	-20
Déchets ménagers spéciaux(Acides, Bases, Peintures...)	13	18.277	+40	5,122	6.56	+28
Huiles Végétales	0.2	0.66	+230	0,000	0.100	+100

Le budget annexe Ordures ménagères s'équilibre en dépenses et en recettes. Les recettes sont composées de :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- la Redevance Spéciale (en porte-à-porte et en déchèterie).

Toutes les structures, hors ménages, produisant des déchets doivent assumer le coût de leur élimination. C'est le principe du « pollueur – payeur ». Au cours de l'année 2004, la Communauté de Communes Médullienne a instauré, dans un premier temps, la redevance spéciale. 161 redevables à cette redevance ont adhéré au service proposé par la Communauté de Communes au travers d'une « convention pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères » et l'a rétribué pour ce service au tarif fixé annuellement par le Conseil communautaire. Le coût au litre pour l'année 2015 a été arrêté à 0,0496 €/L. Dans un second temps, la Communauté de Communes a instauré la redevance spéciale dans ses déchèteries communautaires au moyen de la carte PROPASS qui permet 5 apports pour un montant de 75 €.

- les subventions :
 - Eco-Emballages,
 - Ecofolio.
- le rachat des recyclables.

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés constituent une part importante de l'activité de la Communauté de Communes Médullienne, et figurent dans un budget annexe spécifique. : ORDURES MENAGERES

2) La Redevance Spéciale

Qu'est-ce que la redevance spéciale ?

La Redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité.

Elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

Les professionnels ont le choix entre :

-  Recourir au service public et passer une convention avec la Collectivité,
-  Réaliser la collecte et le traitement de leurs déchets par leurs propres moyens ou par une entreprise et justifier de l'élimination de leurs déchets.

Qui est concerné ?

L'ensemble des producteurs de déchets, publics ou privés, autres que les ménages implantés sur le territoire intercommunal.

Pourquoi mettre en place la redevance spéciale ?

La Redevance Spéciale :

- est obligatoire (article L.2333-78 du code général des collectivités territoriales),
- évite de faire payer les déchets non ménagers par les ménages (équité entre les contribuables),
- incite les producteurs professionnels au tri de leurs déchets et les sensibiliser à la gestion des déchets.

Quels déchets ?

Les déchets acceptés sont les déchets assimilables à ceux des ménages lorsqu'ils peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Comment la redevance est-elle calculée ?

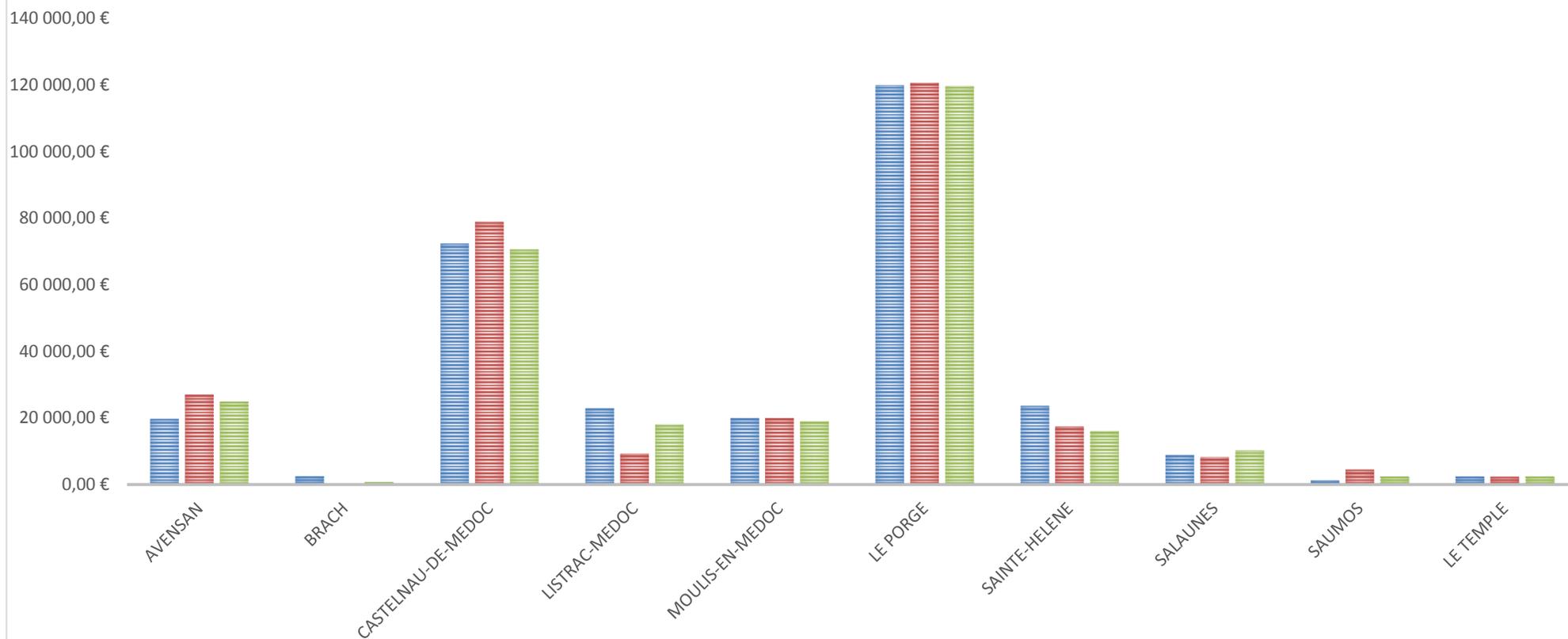
- Le montant de la redevance est le produit de plusieurs facteurs :
 - Le volume et le nombre des bacs utilisés qui dépendent de l'activité et de la citoyenneté de l'utilisateur
 - La fréquence hebdomadaire des collectes qui dépend de l'organisation mise en place par la collectivité
 - Le nombre de semaines d'activité qui dépend de l'utilisateur
-
- Le prix au litre facturé par type de déchet (voté par le Conseil Communautaire) qui résulte du calcul par la collectivité du coût de collecte et de traitement du déchet

Statistiques :

COMMUNES	2015	2014	2013	VARIATION EN %
AVENSAN	19 752,70 €	27 093,26 €	24 913,26 €	-21%
BRACH	2 515,71 €	0	882,40 €	185%
CASTELNAU-DE-MEDOC	72 333,75 €	78 993,59 €	70 662,96 €	2%
LISTRAC-MEDOC	22 966,16 €	9 359,13 €	18 135,91 €	27%
MOULIS-EN-MEDOC	20 031,36 €	20 024,41 €	19 066,37 €	5%
LE PORGE	119 811,42 €	120 581,91 €	119 622,78 €	0%
SAINTE-HELENE	23 630,99 €	17 497,07 €	16 104,34 €	47%
SALAUNES	8 925,17 €	8 267,66 €	10 232,76 €	-13%
SAUMOS	1 289,59 €	4 487,81 €	2 428,40 €	-47%
LE TEMPLE	2 475,29 €	2 374,81 €	2 418,42 €	2%

EVOLUTION DES REDEVANCES SPÉCIALES DE 2013 À 2015

■ 2015 ■ 2014 ■ 2013



- Renouvellement en cours du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers,
- Amélioration, optimisation du service Ordures Ménagères.
- Le Décret n°2015-662 du 10/06/2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés crée les articles R. 541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement : les collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dont l'objectif est de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10% en 2020 par rapport aux données de 2010. **Il est donc prévu d'élaborer ce programme en 2016.**

3) Le service public d'assainissement non collectif

Par la loi du 3 janvier 1992, les collectivités territoriales sont tenues d'assurer le contrôle des assainissements non collectifs dont les modalités sont définies par les décrets du 3 juin 1994 et du 6 mai 1996. Pour satisfaire à cette loi, le Conseil communautaire, dans le cadre de la compétence transférée par les communes à la Communauté de Communes a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectifs, qui est chargé du contrôle de ces assainissements. Le Conseil Communautaire, lorsqu'il a décidé la mise en place de ce service public, avait fixé par délibération une périodicité de 4 ans pour ces contrôles. Ce service était financé principalement par une redevance pour assainissement non collectif, d'un montant de 80 € perçue sur la durée du programme de contrôle, soit sur 4 ans, (20 € par an).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'assainissement non collectif évoluant avec le Grenelle de l'environnement 2 :

- La durée du programme de contrôle a été portée à 10 ans par le Conseil communautaire qui a décidé de suspendre les contrôles des assainissements non collectifs durant 6 ans. Ce laps de temps permet au service SPANC d'apporter une aide technique à la réhabilitation,
- Le contrôle des installations ANC est obligatoire lors des mutations de l'immeuble. Cette obligation contribue fortement à la réhabilitation du parc d'assainissements autonomes existants sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le service du SPANC assure donc les missions suivantes :

1. Le contrôle de l'existant

La réglementation prévoyant un contrôle quadriennal de tous les assainissements existants, le Conseil Communautaire a arrêté un programme de contrôle, des 1 210 installations présentes sur le territoire recensées en 2004, qui s'est déroulé entre les années 2005 et 2008. En 2015, on dénombre 1598 installations ANC, soit 30 % d'installations supplémentaires.

Le contrôle porte sur :

- le bon état, la ventilation, l'accessibilité,
- le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
- l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux,
- la réalisation périodique des vidanges,
- la réalisation périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage.

A compter de 2016, la campagne de contrôle systématique menée entre 2005 et 2008 devra reprendre et nécessitera le recrutement d'au moins un agent dédié.

Les missions du SPANC de contrôle des assainissements dans le cadre des mutations, ont augmenté de 8 % entre 2015 et 2014. Cette prestation, donnant lieu à un rapport circonstancié, est transmis au pétitionnaire et au notaire en charge de la vente du bien pour confirmer l'état de l'assainissement. Si celui-ci est non conforme à la réglementation, l'acquéreur a 1 an, délai légal, pour le réhabiliter. Chaque année, en moyenne, une cinquantaine d'installations liées à une mutation sont contrôlées.

Les professionnels de l'immobilier engagent généralement le contrôle du SPANC à la dernière minute, mettant en difficultés la bonne gestion du service. Afin d'améliorer la qualité du service rendu, une campagne de sensibilisation sera bientôt menée vis-à-vis de tous les professionnels.

2. Le contrôle du neuf

Dans le cadre de la construction d'un assainissement neuf, le pétitionnaire doit préalablement aux travaux :

- mandater un bureau d'études afin de réaliser une étude hydrogéologique de la parcelle concernée. Cette prestation, consistant en une reconnaissance de la nature du sous-sol et en un test de perméabilité, vise au dimensionnement la filière d'assainissement adéquate.
- renseigner un dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Après l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et l'autorisation du Président de la Communauté de Communes Médullienne, la construction de l'assainissement peut débuter. Les travaux seront contrôlés avant remblaiement par le SPANC. Nous contrôlons à cette occasion 20 installations par an, en moyenne.

Le SPANC assiste et renseigne les administrés dans toutes les démarches liées à l'assainissement non collectif.

Le budget du SPANC, qui est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doit s'équilibrer en dépenses et en recettes. La Communauté de Communes Médullienne émet, à l'endroit du pétitionnaire, un titre de recette pour chaque prestation réalisée :

- 85 € dans le cadre d'un contrôle d'un assainissement existant,
- 85 € dans le cadre d'un contrôle d'un assainissement neuf ou réhabilité,
- 125 € dans le cadre d'un contrôle lié à une mutation ou une vente.

Pour rappel, ont été contrôlés au cours de l'année 2015 :

Tableau récapitulatif des interventions réalisées en 2015							
N° INSEE de la commune	Nom de la Communes	Date du Zonage après enquête publique (j/mn/aaaa)	Nombre d'installations ANC	Contrôles réglementaires		Prime d'accompagnement renforcé à l'entretien	
				Nombre de contrôles de conception ou réalisation conformes (ANC neuf ou réhabilités)	Nombre de diagnostics et contrôles périodiques	Sollicite la prime d'accompagnement renforcé à l'entretien	Nombre d'installations entretenues
33022	Avensan	08/04/1999	271	1	5	NON	
33070	Brach	29/04/2005	43	1	0	NON	
33104	Castelnau-De-Médoc	08/04/1999	83	0	0	NON	
33248	Listrac-Médoc	08/04/1999	301	1	12	NON	
B 33297	Moulis-En-Médoc	08/04/1999	100	4	7	NON	
33333	Le Porge	28/09/2001	153	2	4	NON	
33417	Sainte-Hélène	15/05/1999	153	2	8	NON	
33494	Salaunes	08/04/1999	112	2	1	NON	
33503	SAUMOS	16/12/1999	177	5	8	NON	
33528	Le Temple	22/09/2002	205	2	7	NON	
TOTAL			1 598	20	52		0

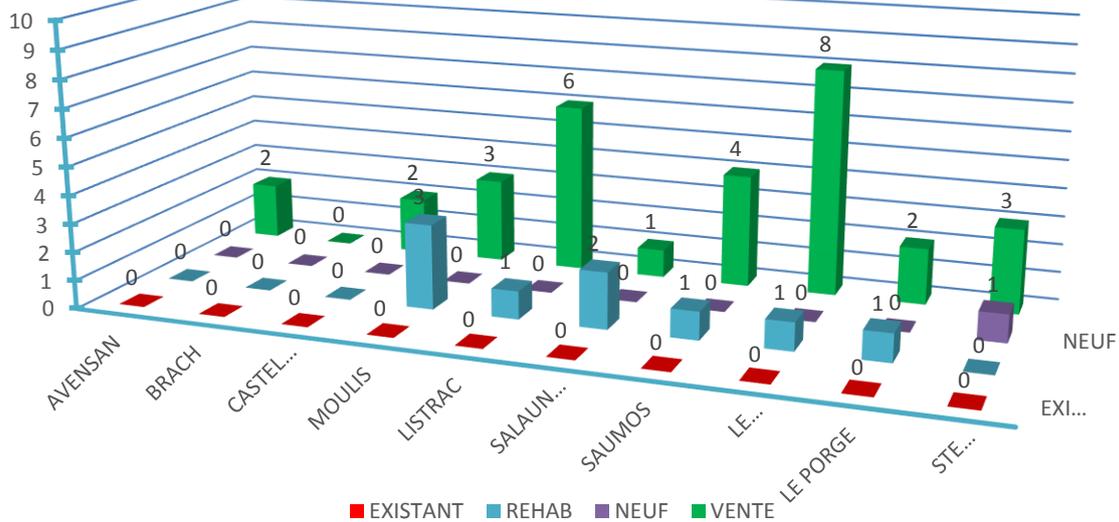
Cette activité est budgétairement retranscrite dans un budget annexe spécifique : « SPANC ».

- Embauche d'une technicienne en novembre 2016 en vue de la préparation du contrôle décennale des installations existantes.

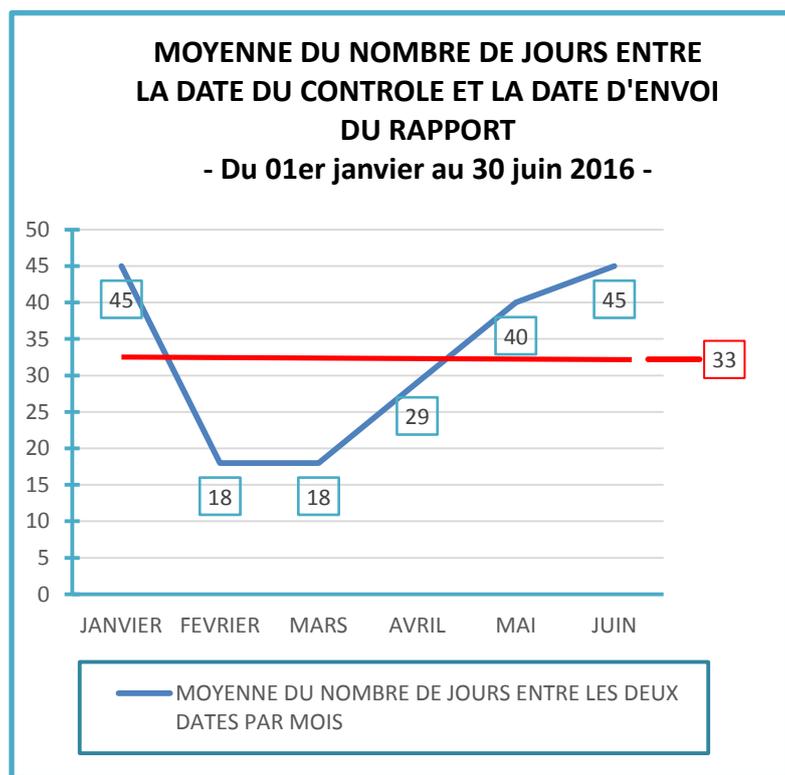
Statistiques des controles effectués en 2016 jusqu'au 30 juin 2016

	AVENSAN	BRACH	CASTELNAU	MOULIS	LISTRAC	SALAUNES	SAUMOS	LE TEMPLE	LE PORGE	STE HELENE	TOTAUX
EXISTANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REHAB	0	0	0	3	1	2	1	1	1	0	9
NEUF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
VENTE	2	0	2	3	6	1	4	8	2	3	31
TOTAUX	2	0	2	6	7	3	5	9	3	4	41

**GRAPHIQUE de la répartition BI-ANNUELLE des contrôles
SPANC
RAPPORTE
par Communes de la CdC Médullienne
- Du 01er janvier au 30 juin 2016 -**



MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	MOYENNE BI-ANNUELLE TOTALE 2016
DUREE MOYENNE DE TRAITEMENTS DES DOSSIERS 2016 MENSUELLE	45	18	18	29	40	45	33



Résultats en baisse : en février et mars en raison d'une baisse d'activité sur les autres services.

Résultats en hausse : en janvier, avril, mai et juin en raison de l'appel d'offre des déchets.

La durée moyenne entre la date de prise de contact d'un habitant et la réception du rapport de contrôle par courrier est de 33 jours.

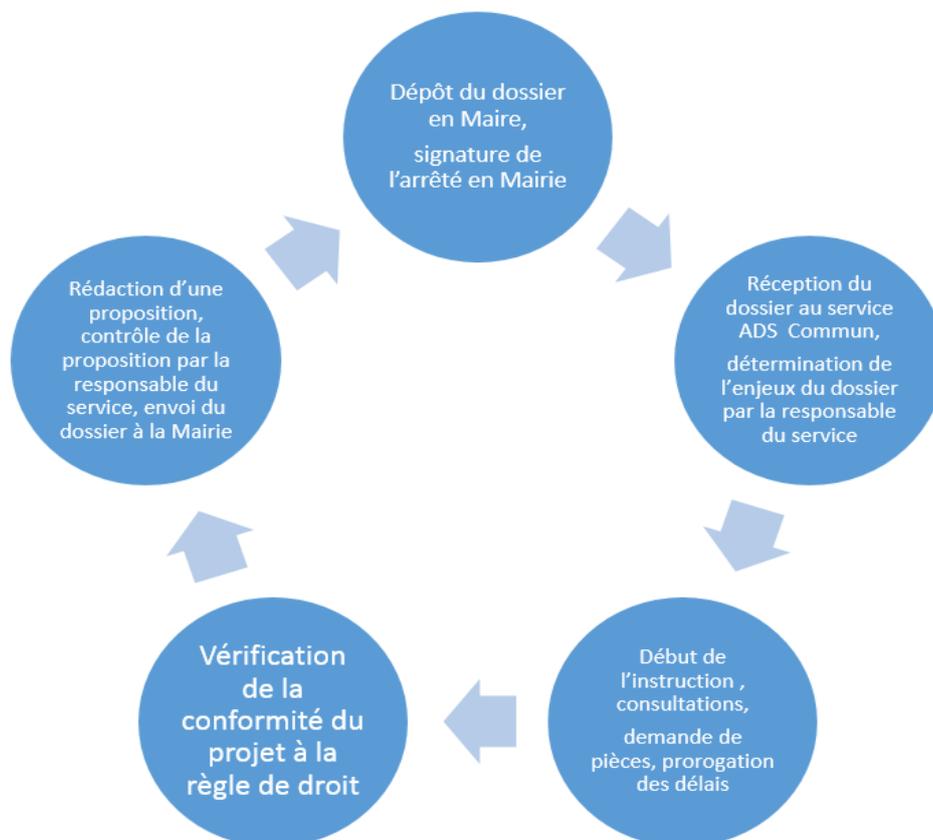
On observe de fortes variations de durée de traitement d'un dossier selon les mois, correspondant aux sollicitations du technicien qui gère également les Ordures Ménagères et les Services Techniques. En raison du travail sur le futur cahier des charges pour le renouvellement du marché relatif aux Ordures Ménagères, les délais SPANC s'allongent.

1) Les missions du service

a) L'instruction des ADS

- vérification du caractère complet du dossier,
- notification des pièces manquantes,
- majoration ou prolongation délai,
- examen technique réglementaire,
- consultation des personnes publiques,
- rédaction d'un projet de décision,
- accueil et renseignements des pétitionnaires.

Le circuit d'un dossier :



Chaque dossier fait l'objet d'une attention particulière notamment grâce à un contact régulier avec les mairies (élus, agents des services communaux). Le service a été amené à rédiger des notes juridiques pour expliquer la proposition de décision dans les cas complexes. Le service assure un accueil téléphonique et physique sur rendez-vous et se rend disponible pour des réunions de concertation, conciliation en Mairies auprès des élus et à leur demande.

Afin de proposer des projets de décision de qualité, les agents suivent des formations et se tiennent à jour des dernières actualités juridiques (jurisprudence, Loi, Décret). Les agents échangent également régulièrement sur leurs dossiers respectifs afin de confronter leurs analyses.

b) Les missions complémentaires

- Suivi animation du SCOT

Le service assure en partenariat avec la direction générale des services le suivi du SCOT Médoc 2033 en participant au comité technique du SMERSCOT. Les élus ont ainsi été conviés à des réunions pour faire remonter leurs remarques sur le document en cours d'élaboration.

- Accompagnement à la planification

Le service suit l'élaboration des PLU en cours sur le territoire Médullienne. Il a été amené à faire des observations notamment sur les futurs règlements des PLU. Il prépare les avis de la communauté de communes dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

2) Les moyens du service

a) Les moyens humains

Le projet s'appuie sur la création d'un service à géométrie évolutive, au regard de la charge de travail après quelques mois de fonctionnement, composé de :

- Une responsable de service recrutée le 9 mars 2015,
- Une instructrice des Autorisations du Droit des Sols recrutée le 11 mai 2015,
- Une assistante administrative à mi-temps pour la gestion des dossiers depuis décembre 2015 qui est passé à temps complet au 2 mai 2016.

- Des agents avec une solide compétence technique :

Les agents du service ADS se tiennent informés des dernières actualités juridiques et vont en formation au tant que de besoin :

- Formation Loi littoral organisée par la DDTM (Cecilia Canton, Marine Duprat),
- Formation division parcellaire et paysage organisée par le CAUE (Adeline Groussard),
- Formation instruction organisée par le CNFPT (Cécilia Canton),
- Formation instruction dans l'intercommunalité organisée par le CNFPT (Adeline Groussard et Cecilia Canton),
- Journée d'échange sur la densité dans le document d'urbanisme organisée par la fédération des SCOT de Gironde (Marine Duprat),
- Journée d'échange sur les lotissements organisée par le CAUE (Marine Duprat),
- Journée d'échange de la Chambre des Notaires sur les ventes en Gironde (Marine Duprat et Cécilia Canton),
- Journée d'échange sur l'utilisation du logiciel Cart@ds organisée par la société GFI (Marine Duprat, Adeline Groussard).

Ainsi, elles sont au fait des dernières évolutions réglementaires.

Au sein même du service, elles échangent de manière régulière afin de trouver la solution juridique la plus sûre et la bonne interprétation de la règle.

Le service ADS a ainsi identifié des points sur lesquels il est particulièrement vigilant :

- Construction en zone naturelle et agricole (suite loi ALUR et MACRON),
- Les lotissements,
- La loi littoral.

Par ailleurs, les agents ont une vision globale des documents d'urbanisme. En effet, ils ne s'arrêtent pas au règlement et n'hésitent pas à consulter les autres pièces d'un PLU ou d'un POS tel que le rapport de présentation.

➤ Une sensibilité sur la qualité paysagère :

Grace à des formations, l'acquisition d'ouvrages du CAUE (Maisons de Gironde tome 1 et 2, Habiter la Gironde, Architectures agricoles de Gironde) et des visites sur le terrain, les agents sont sensibilisés aux qualités des différents paysages du territoire Médullien.

Ces visites étalées sur plusieurs demi-journées avaient pour objectifs :

- D'améliorer la connaissance du territoire des agents,
- D'identifier les différents paysages du territoire,
- D'identifier les éléments de patrimoine caractéristiques de chaque commune.

Les agents ont pu constater une forte qualité paysagère de chaque commune structurée souvent par des éléments forts comme la vigne ou encore la forêt.

Les agents se rendent sur le terrain afin d'apprécier l'environnement des nouveaux dossiers déposés lors que cela le nécessite.

Enfin, les agents attirent l'attention des communes sur des projets pouvant porter atteinte aux paysages et accompagnent les élus en partenariat avec le CAUE à l'analyse des impacts de certains projets

➤ Un Accompagnement quotidien des communes dans la gestion des autorisations :

- Des agents disponibles, à l'écoute,
- Lien qualitatif avec les agents en communes,
- Accompagnement quotidien dans l'utilisation du logiciel,
- Accompagnement quotidien dans les renseignements communiqués aux administrés,
- Conseil juridique personnalisé (note loi littoral, lotissement, construction en zone naturelle, certificat d'urbanisme, sursis à statuer),

- Point élu mensuel,
- Bulletin destiné aux agents des communes.

➤ Un service à l'écoute des administrés

L'urbanisme est complexe et la réglementation mouvante. Aussi, et en étroite collaboration, avec les communes, le service renseigne les administrés sur leur projet :

Etude de faisabilité, montage du dossier, explication de la décision, explication de la règle.

b) Les moyens techniques

La communauté de communes a fait l'acquisition **du logiciel d'instruction cart@ds** mis à disposition des 10 communes. Il permet une centralisation, professionnalisation et sécurisation de la mission ADS. Chaque commune a accès au suivi des dossiers en temps réels.

Le service s'appuie sur le logiciel SIG E-matrix, en plus d'un accès au cadastre, il permet d'avoir accès au document d'urbanisme. Il est en lien avec le logiciel d'instruction.

Un livret d'aide à la constitution des dossiers a été créé et est disponible dans toutes les mairies afin d'accompagner le pétitionnaire dans son projet de construction.

3) Le service en chiffres clefs sur 6 mois d'activité (1/07/2015 au 31/12/2015)

Les actes instruits pas le service :

Communes	Permis de construire	Déclaration préalable	Déclaration préalable simple	Permis d'aménager	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme opérationnel	Certificat d'urbanisme simple
<u>Avensan</u>	x	x	x	x	x	x	
<u>Brach</u>	x	x	x	x	x	x	
<u>Castelnau de médoc</u>	x	x	x	x	x	x	
<u>Moulis</u>	x	x		x	x	x	
<u>Le Porge</u>	x	x	x	x	x	x	
<u>St Hélène</u>	x	x		x	x	x	
<u>Salaunes</u>	x	x		x	x	x	
<u>Saumos</u>	x	x	x	x	x	x	
<u>Le temple</u>	x	x	x	x	x	x	

Trois communes ont fait le choix d'instruire les déclarations préalables simple (abri de jardin, petite extension).

Les certificats d'urbanisme informatifs souvent demandés par les notaires dans le cadre de vente sont instruits par les communes.

Nombre de dossiers traités(sur 6 mois)

Type de dossier	Nombre de dossier
PC	180
DP	192
PA	3
PA modif	3
PD	1
Cub	70
Total	449

Le coût du service

De mars à décembre 2015	
Fonctionnement	66 157,7€
Investissement	13 534,8€
TOTAL	79 692,5€

Les Appels reçus

845

4) Les moments forts du service

➤ **La mise en route du service dès le 1 juin 2016**

Le service a commencé à instruire les dossiers **près d'un mois avant la date officielle** de fin de mise à disposition des services de l'Etat.

➤ **Des journées de rencontres avec les agents des communes**

Le service a organisé des journées d'informations et d'échanges autour de l'utilisation du logiciel et des grandes notions de l'urbanisme.

➤ **Le livret d'aide à la constitution des dossiers.**

Pratique et conviviale, il permet à tous de comprendre en quelques pages les caractéristiques de pièces fournir. Le CAUE de la Gironde à participer à son élaboration en fournissant les photos gracieusement.



- Une assistante administrative/instructrice à temps complet depuis le 2/05/2016
- Bulletin ADS à destination des communes
- Point mensuel à destination des élus
- Acquisition d'un module « accueil /saisie rapide » pour le logiciel d'instruction
- Visites régulières du territoire

Nombre dossiers traités su 1/01/2016 au 30/06/2016 :

Type de dossier	Nombre de dossier
PC	233
DP	169
PA	1
Pa Modif	6
Cub	94
Total	503

Dossiers traités sur 1 an du 1/07/2015 au 30/06/2016 : 952

Sur 1 an de fonctionnement le service a reçu :

- 2242 appels

Plus de 400 personnes

E - LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage vise à mettre en place un dispositif d'hébergement temporaire ou permanent dans chaque département. Ce dispositif est défini dans un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, adopté en Gironde le 27 juillet 2003, révisé le 24 octobre 2011.

En application de ce Schéma d'accueil, la Communauté de Communes Médullienne a implanté trois aires d'accueil sur son territoire :

- ✓ Une aire d'accueil permanente de 15 emplacements (30 places) à SAINTE-HELENE,
- ✓ Une aire d'accueil permanente de 8 emplacements (16 places) à CASTELNAU-DE-MEDOC,
- ✓ Une aire de grand passage de 150 places maximum au PORGE.

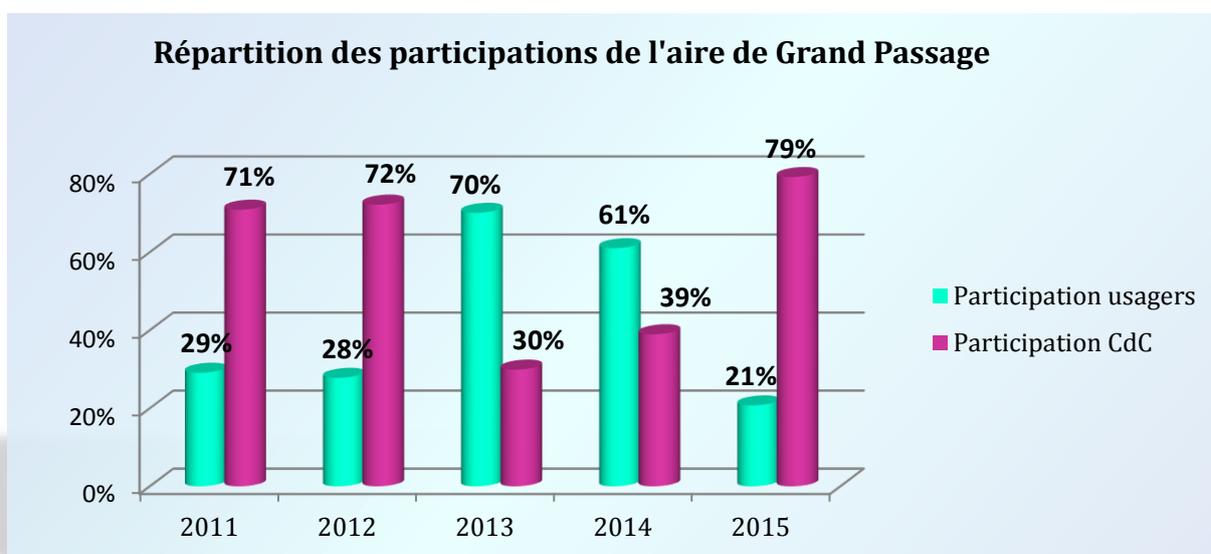
Les aires d'accueil permanentes ont été ouvertes à la mi- avril 2009.

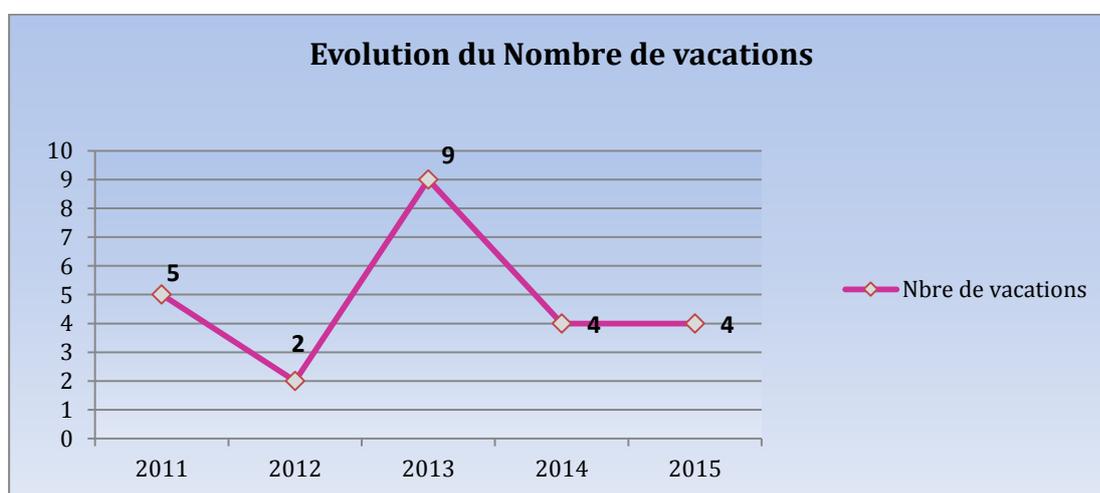
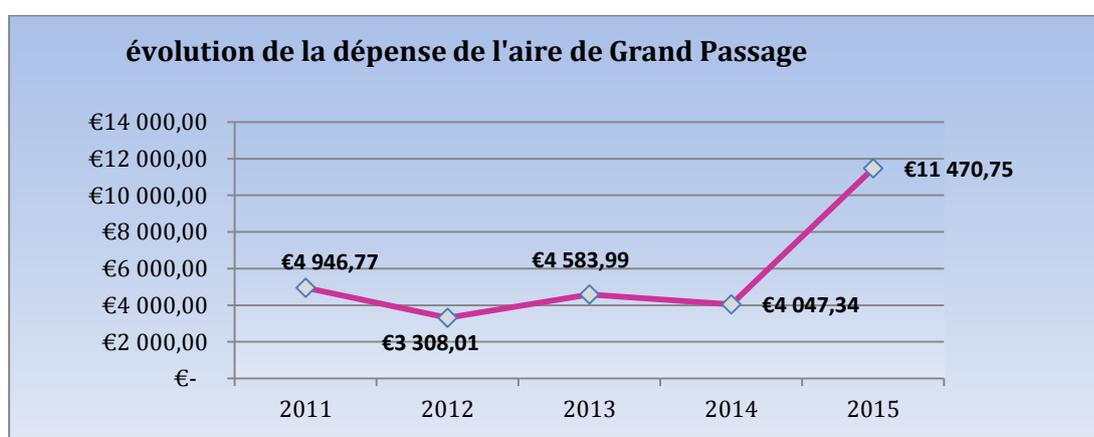
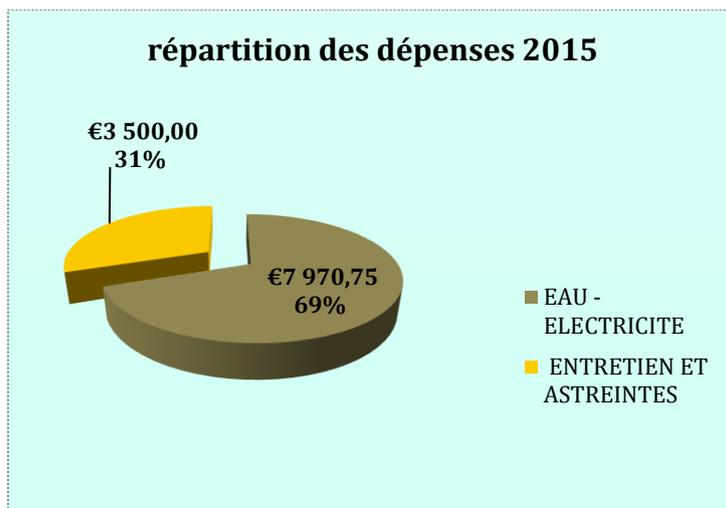
Ces aires sont gérées par la société VAGO dans le cadre d'un contrat de délégation du service public pour la période 2013-2015

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, la société VAGO a présenté un rapport d'activités en 2015, dans le cadre du contrat de délégation de service public qui est joint en annexe.

En 2015 la Communauté de communes a investi 9 126 € TTC pour l'installation d'un modulaire d'accueil sur l'aire de Sainte Hélène. Nous avons également investi dans l'installation de 4 bornes escamotables pour un montant de 71 683.51 HT avec une subvention DETR de 13 734.97€

Pour l'aire de Grand Passage les recettes usagers sont de 2 380 € pour 4 groupes accueillis allant de 2 à 30 caravanes.





La forte augmentation des dépenses s'explique par le coût de l'électricité que nous n'avions pas sur l'exercice 2014 ainsi que les frais d'honoraires et de contentieux liés au stationnement illicite d'un groupe (2 480.36€)

F - MUTUALISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DE TELETRANSMISSION

Viser une homogénéité territoriale en matière de moyens informatiques. En ce sens, il s'agit d'offrir aux communes, membres de la Communauté de Communes, la possibilité de profiter de l'équipement communautaire à meilleur coût. La « mutualisation des moyens informatiques » est compétence communautaire ; l'arrêté préfectoral portant extension de compétence est intervenu le 31 octobre 2007.

La Communauté de Communes s'est équipée d'un serveur spécifique pour recevoir les logiciels mis en commun, qu'elle acquiert. Les communes prennent en charge, chacune pour ce qui la concerne, les outils qui leur sont spécifiques (lignes ADSL ou SDSL, avec IP fixe, le ou les pare-feu(x), les lignes analogiques, la maintenance etc.).

En 2015, la Communauté de Communes a lancé plusieurs nouveaux services à la population :

- la mise en réseau des bibliothèques et la création d'un réseau unique de lecture publique sur le territoire,
- Les possibilités de paiement en ligne pour les familles en matière de services périscolaires de la Communauté de Communes,
- Dans le cadre de la mise en place du service ADS, acquisition d'un logiciel de traitement des instructions des ADS pour le compte de toutes les communes.

G - Lecture Publique

La Communauté de Communes Médullienne accueille sept bibliothèques sur son territoire. Ce rapport d'activité Mise en réseau des bibliothèques du territoire 2015, dresse un état des lieux de leurs collections et activités afin de pouvoir suivre leur évolution avec la mise en réseau prévue en 2016.

1) Les Bibliothèques

Bibliothèque de Brach



Créée en 1997, elle offre à ses abonnés un espace clair, adapté à tous les âges et à tous les usages.

Surface : 70 m² (soit 0,12 m² par habitant)

Equipe : 6 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 6h

Nombre d'heures d'accueil de groupes : 12h

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 150

Collections : 2582 (livres et CD, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : environ 100

Nombre de prêts en 2015 : 1181

Budget acquisitions 2015 : 1700 € (soit 2,90€ par habitant)

Animations : périscolaire, bébés lecteurs, Lire élire

Services : accès public à Internet

Bibliothèque de Castelnaud



En 2015, une directrice a été recrutée et la bibliothèque a été réhabilitée, doublant sa surface.

Statistiques avant réhabilitation

Surface : 70 m² (soit 0,02 m² par habitant)

Equipe : 1 salariée et 8 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 12h

Nombre d'heures d'accueil de groupes : 12h45

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 109

Collections : 7 500 (livres, CD et magazines, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : 612

Nombre de prêts en 2015 : 6 262

Budget acquisitions 2015 : 5 682 € (soit 1,40 € par habitant)

Animations : accueil de groupes (classes, petite enfance), Les incorruptibles

Bibliothèque de Lustrac



Victime de son succès (beaucoup d'animations), la bibliothèque songe à s'étendre et à réorganiser ses espaces en 2016.

Surface : 75 m² (soit 0,02 m² par habitant)

Equipe : 1 salariée (4h/semaine) et 10 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 7h45

Nombre d'heures d'accueil de groupes : 5h15

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 160

Collections : 5 720 (livres, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : 318

Nombre de prêts en 2015 : 2 700

Budget acquisitions 2015 : 1 045 € (soit 0,40 € par habitant)

Animations : accueil de groupes, Lire élire, expositions, book dating, petit déj' jeux, lecture de kamishibaïs...

Services : Accès à Internet

Bibliothèque du Porge



La bibliothèque offre à son public un espace accueillant et des collections diversifiées.

Surface : 90 m² (soit 0,03 m² par habitant)

Equipe : 10 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 10h30

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 176

Collections : 4 000 (livres et CD, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : 105

Nombre de prêts en 2015 : 2 637

Budget acquisitions 2015 : 1 349 € (soit 0,50 € par habitant)

Animations : contes, rencontre d'auteurs

Services : Accès à Internet, accueil des TAP en autonomie.

Bibliothèque de Sainte-Hélène



Avec le recrutement d'une directrice et un projet de construction, la bibliothèque deviendra une médiathèque de 300 m² en 2016.

Surface : 56 m² soit (0,02 m² par habitant)

Equipe : 1 salariée et 8 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 5h

Nombre d'heures d'accueil de groupes : 6h

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 129

Collections : 6 682 (livres, CD et magazines, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : 468

Nombre de prêts en 2015 : 4 894

Budget acquisitions 2015 : 6 065 € (soit 2,26 € par habitant)

Budget animations : 730 €

Animations : accueil de classes, Lire élire, expositions, projections, spectacles de contes, salon du livre.

Services : borne d'écoute pour les CD

CBPT de Salaunes



Animée par les bénévoles de Culture et Bibliothèque Pour Tous, la bibliothèque accorde une importance particulière au public scolaire.

Surface : 55 m² (soit 0,07 m² par habitant)

Equipe : 8 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 7h30

Nombre d'heures d'accueil de groupes : 6h

Collections : 3 830 (livres, prêts CBPT inclus)

Nombre d'inscrits : 70 familles (env. 170 inscrits)

Nombre de prêts en 2015 : 1 602

Budget acquisitions 2015 : 1 400 € (soit 1,77 € par habitant)

Animations : accueil de classes, spectacles de contes, expositions

Services : portage de livres à domicile

Bibliothèque de Saumos



Devenue municipale en 2015, la bibliothèque sera réaménagée en 2016 à l'aide du mobilier remplacé à la bibliothèque de Sainte-Hélène.

Surface : 30 m² (soit 0,05 m² par habitant)

Equipe : 6 bénévoles

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire : 4

Nombre de jours d'ouverture en 2015 : 24

Collections : 1 968 (livres et CD, BDP incluse)

Nombre d'inscrits : 32

Budget acquisitions déposé en 2015 : 100 € (soit 0,18 € par habitant)

Animations : lectures, bébés lecteurs

2) Synthèse et recommandations des financeurs

Les recommandations sont généralement faites par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), la Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Département (Bibliothèque Départementale de Prêt). **Elles conditionnent l'obtention de subventions pour des projets de construction ou de réhabilitation, de recrutement, de création de services innovants, de mise en réseau ou d'action culturelle.** Chacune de ces recommandations dépend du type de structure concernée (médiathèque, bibliothèque-relais, point lecture). Cela concerne :

Le nombre d'heures d'ouverture par semaine (4h minimum pour un point lecture)

→ OK pour toutes les bibliothèques

La surface du local (0,07 m² par habitant)

→ OK pour deux bibliothèques (Brach et Salaunes)

Le budget d'acquisition (2 € par an et par habitant pour les livres uniquement)

→ OK pour 3 bibliothèques (Sainte-Hélène, Brach et Saumos)

Le nombre de documents (2 par habitant)

→ OK pour 5 bibliothèques (Brach, Castelnau, Sainte-Hélène, Salaunes, Saumos)

Le personnel (1 ETP pour 2 000 habitants)

→ Insuffisant pour toutes les bibliothèques

A l'échelle du réseau (20 000 habitants)

Dans le réseau, **toutes les bibliothèques proposent une ouverture suffisante par semaine.** Au total, cela représente 46h55 d'ouverture.

Pour ce qui est de la surface en 2015, **deux bibliothèques** atteignent ou dépassent la recommandation de 0,07 m² par habitant. Cependant, trois autres font l'objet de projets d'agrandissement : Castelnau de Médoc (140 m²), Listrac-Médoc (100 m²) et Sainte-Hélène (300 m²). En additionnant les surfaces, on obtient 446 m². Pour satisfaire l'ensemble de la population de la CdC, il faudrait atteindre les 1 400 m².

Si on additionne l'ensemble des budgets d'acquisitions en 2015, on obtient 17 241 € soit environ **1€ par habitant.** Toutefois, on remarque que très peu de bibliothèques possèdent une ligne budgétaire pour l'action culturelle ou l'équipement. Pour satisfaire l'ensemble des habitants de la CdC, il faudrait 40 000 €.



La CdC a pour projet de mener des actions à l'échelle du futur réseau de Lecture Publique afin de permettre à tous les habitants de bénéficier d'animations, de services et de valoriser les collections des bibliothèques. Un budget annuel de 10 000 € est prévu pour cette occasion.

Si on additionne le nombre de documents de toutes les bibliothèques, on obtient 32 282 documents, tous supports confondus, soit **1,6 document par habitant de la CdC**. La quantité de documents proposée à la population est donc suffisante. En revanche, 51 % de ces documents ont été édités il y a plus de dix ans.

Trois salariées ont été recrutées dans les bibliothèques en 2015. L'une d'entre elles est à temps plein sur des missions de bibliothèque (Sainte-Hélène), les deux autres (Listrac-Médoc et Salaunes) ont des missions supplémentaires (administratif, archives, culture). Une coordinatrice a été embauchée à temps plein par la CdC pour préparer la mise en réseau des bibliothèques. Les **58 bénévoles** assurent une très grande part de l'activité, notamment l'accueil du public et des scolaires, l'acquisition et l'équipement des documents et l'animation.

En conclusion :

Si ces chiffres paraissent largement insuffisants, ils doivent être mis en perspective avec les évolutions opérées en 2015 et prévues en 2016. **Les projets de réhabilitation et de construction** menés en 2015 à Castelnau et à Sainte-Hélène ont déjà permis d'étoffer l'offre documentaire tout en recrutant des professionnels qualifiés. Le réseau est en outre doté d'équipes certes essentiellement constituées de bénévoles, mais très investies et favorables au changement.

La mise en réseau des bibliothèques, en mutualisant les moyens (humains, financiers) et les collections, offre de belles perspectives d'amélioration. Prévue de longue date (2013), cette dernière se concrétise en 2016. Elle repose sur plusieurs principes : la gratuité de l'abonnement, l'accessibilité à tous (biblio-navette) et la dynamisation du territoire. Recrutée en octobre 2015, la coordinatrice assure le suivi de ce projet dans le respect de ces principes.

La mise en réseau ne constitue qu'une étape dans le processus de modernisation du service de lecture publique. D'autres suivront, afin d'offrir au public une offre culturelle riche, adaptée et accessible.

3) Projets réalisés en 2015 et perspectives pour 2016

Outre les projets strictement municipaux (construction d'une médiathèque et recrutement à Sainte-Hélène, agrandissement des locaux et recrutement à Castelnau), un projet communautaire est sur le point de se concrétiser.

La première phase de la mise en réseau a débuté avec le choix du logiciel qui équipe toutes les bibliothèques et le recrutement d'une chargée de mission pour la coordination de l'informatisation. Ces deux opérations ont fait l'objet de subventions de la part de la DRAC et du Conseil Départemental (voir bilan financier ci-dessous).



Les bases de données existantes sont migrées sur le logiciel Décalog SIGB en février 2016. Les lecteurs ont alors accès, grâce à une carte unique et gratuite, à l'ensemble du catalogue. Après une phase de formation, les bibliothécaires ont été amenées à informatiser les bibliothèques qui fonctionnaient jusqu'alors sans l'outil informatique : Brach, Saumos et Le Porge. Cela représente plus de **4 000 documents à intégrer au catalogue**. Le **portail web** du réseau est ensuite mis en ligne : renseignements pratiques, catalogue général, compte lecteur, prochaines animations, etc. sont à retrouver à l'adresse <http://bibliotheques-medullienne.fr>. Une **biblio-navette** assure la circulation des documents sur toute la CdC afin de permettre aux inscrits de réserver, emprunter et rendre leurs documents dans le site de leur choix. Des **supports de communication dédiés au Réseau** (carte de lecteur, guide du lecteur, charte graphique) ont aussi été réalisés.

Cette première étape est suivie d'une réflexion sur **l'action culturelle à l'échelle communautaire**, avec les bibliothèques mais également d'autres services de la CDC, les associations, les structures sociales et éducatives, etc.

Pour fêter la naissance du réseau, la 1^{ère} action culturelle a été « La Bibli des Bébés » sur tout le mois de novembre.

4) Bilan financier 2015

Dépenses		
Informatisation	Décalog : migration des bases de données, développement du portail et formation à l'utilisation du logiciel	16 700,00 €
	Décalog : achat de douchettes	1 737,53 €
	Bimier Marquage : achat de cartes et codes-barres	2 100,00 €
Personnel		3 190,00 €
Fournitures diverses		1 891,00 €
TOTAL		25 618,53 €

Recettes	
Subvention DRAC	4 935,00 €
Subvention Département	20 366,00 €
Autofinancement	317,53 €
TOTAL	25 618,53 €

Zoom sur... Le rôle d'un coordinateur de Lecture Publique

- Commande des matériels
- Réunions d'harmonisation
- Configuration du logiciel
- Formation des bibliothécaires
- Création de supports de formation
- Catalogage dans les bibliothèques non informatisées
- Contact avec l'éditeur du logiciel

MISE EN RÉSEAU



- Gestion de projets (inauguration, manifestation culturelle)
- Recherche de financements
- Recherche de partenariats
- Recherche d'intervenants
- Accompagnement à la création de services ou d'animations
- Biblio-navette

ACTION CULTURELLE



- Coordination et rédaction de contenus pour la création de supports adaptés pour la gestion quotidienne et les événements ponctuels : cartes de lecteur, Guide du Lecteur, sacs à livres, marque-pages, fonds d'affiches, affiches et flyers
- Alimentation du Portail web
- Rapports d'activité

COMMUNICATION



H - LA PETITE ENFANCE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

1) Préambule

La communauté de communes exerce les compétences suivantes en lieu et place des communes membres :

Accueil Petite Enfance (de 3 mois à 4 ans)

- . Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments et de leurs abords.
- . Gestion des activités mises en œuvre dans le cadre des structures multi-accueil, halte-garderie et RAM

Accueil Enfance Jeunesse (de 3 ans à 17 ans)

- . Création, aménagement, entretien, gestion des bâtiments CLSH et de leurs abords
- . Gestion des activités périscolaires (y compris suite à la Réforme des Rythmes Scolaires)
- . Gestion des activités extra scolaires : ALSH et espaces Jeunesse

La Communauté de Communes a fait le choix en novembre 2013 de déléguer la gestion des compétences « Petite Enfance » et « Enfance Jeunesse ».

Deux contrats de Délégation de Service Public ont été mis en place, chacun couvrant la période 2014-2017 :

- DSP Petite Enfance avec l'association les P'tites Pommes
- DSP Enfance Jeunesse avec l'association des Francas de Gironde (Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs sans Hébergement, Espace Jeunesse)

Par délibération du 06 novembre 2013, la Communauté de communes « Medullienne » a étendu ses activités en assumant le pilotage du dispositif d'application de la réforme des rythmes scolaires, en lien avec les communes.

Un avenant à la DSP Enfance Jeunesse initiale a été signé avec les Francas de Gironde pour leur déléguer la gestion des activités liées à la Réforme des Rythmes Scolaires : les ateliers d'éTAPe. (Conseil Communautaire du 02 septembre 2014).

Pour assurer le contrôle des activités déléguées, la CdC s'est dotée d'une Chargée de Mission Action Sociale, Elodie Mahieux, arrivée en juin 2015.

L'année 2015 a été particulièrement chargée:

- Lancement et suivi d'un audit de la Délégation de Service Public Enfance Jeunesse
- 2^{nde} année de mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires : Organisation de la concomitance des temps et impacts sur l'organisation des cheminements, de la gestion des salles
....
- L'ouverture en septembre 2015 d'un APS à l'école maternelle de Moulis Grand Poujeaux
- L'ouverture en novembre 2015 d'une APS mercredi après-midi à Lustrac
- La mise en place des réservations et du paiement en ligne via Carte +
- Accompagnement du délégataire Petite Enfance pour le doublement du RAMP

2) Les Missions dévolues au service

a) Les missions principales

- Elaborer et suivre le schéma de développement des contrats, en liaison avec nos partenaires de la CAF et de la MSA, tant sur le plan administratif, financier et pédagogique,
- Etre le référent technique, méthodologique et pédagogique, des acteurs, en particulier des délégataires des services publics, et être le référent des élus en charge du domaine (notamment pour l'application de la réforme des rythmes scolaires),
- A la demande des élus, impulser et développer des actions nouvelles menées par la CDC, et/ou par des acteurs locaux, en lien avec les partenaires financiers,
- Apporter soutien dans le cadre de la négociation pour la délégation de service public, pour la gestion des activités périscolaires, centre de loisirs et points jeunes,
- Etre force de proposition auprès des élus en lien avec le territoire,
- Rechercher des financements extérieurs, monter et suivre les dossiers administratifs,
- Rédiger les délibérations propres au domaine si nécessaire,
- Contribuer à la définition et au suivi du budget en liaison avec les agents concernés et la direction générale.

b) Les missions complémentaires

- Suivre et animer la CTG pour la CdC Médullienne en lien avec la plate-forme sociale du Pays Médoc,
- Constituer et animer le réseau d'acteurs locaux (Etat, région, Conseil Général, communes, partenaires locaux dont le Pays Médoc, associations,...),
- Favoriser la mise en lien des actions déjà développées sur le territoire par une mise en réseau des acteurs, et assurer le porté à connaissance auprès des élus,
- Assurer une veille juridique et documentaire sur les politiques sociales et culturelles.

3) Les moyens du service

a) Les moyens humains

Le pôle Action Sociale est composé de :

- Une Chargée de mission recrutée le 1^{er} juin 2015 après une vacance d'emploi de six mois.
- Une assistante réintégrée au sein de la CdC à temps partiel à compter du 1^{er} mars 2016 puis à temps plein depuis le 1^{er} septembre 2016

b) Les moyens techniques

La communauté de communes a fait l'acquisition **du logiciel Carte +** mutualisé avec certaines communes membres pour la gestion de leur restauration scolaire.

4) Le service en chiffres clefs de juin à décembre 2015

Commission Action Sociale	6
Réunion délégataire Enfance - Jeunesse	14
Réunion Délégataire Petite Enfance	7
Réunion de régulation Réforme des Rythmes Scolaires	18
Réunions Partenaires	10
Réunion CTG	5
Notes rédigées	25
Appels reçus	539

Ces réunions font l'objet pour la plupart d'autant de réunions ou de notes préparatoires que ce soit avec la Direction Générale, la Vice-Présidente, les services de la CdC mais aussi de comptes rendus.

Dépenses - Du 1er janvier au 31 décembre 2015	
DSP Petite Enfance	377 303 €
DSP Enfance	1 765 000 €
Maintenance	13 270 €
Investissement	43 987 €
Personnel CdC	35 114 €
TOTAL	2 234 674 €
Recettes - Du 1er janvier au 31 décembre 2015	
Contrat Enfance Jeunesse Activités (CAF, MSA)	391 950 €
Contrat Petite Enfance Activités	148 948 €
Contrat Enfance Jeunesse Personnel (CdC)	18 150 €
CAF (Fonds RRS reversé par les communes)	194 950 €
Conseil Départemental (Personnel PEDT)	4 750 €
Investissement (Fonds Publics et Territoire)	17 785 €
TOTAL	776 533 €

5) Les moments forts du service

Lancement et suivi d'un audit de la Délégation de Service Public Enfance Jeunesse

Début juin 2016, une mission d'Audit de la Délégation de Service Public pour la gestion des activités Enfance.

Cet audit avait pour objectifs :

- de juger et contrôler la bonne adaptation des clauses des contrats par rapport aux équilibres économiques du service délégué et la qualité des services rendus aux usagers, en analysant le contrat et les rapports d'activité transmis par le délégataire à la Communauté de communes et en produisant un diagnostic,
- d'examiner comment le contrat de délégation de service public est contrôlé par les services communautaires et de proposer les méthodes et outils d'amélioration des procédures de contrôles, d'élaboration et d'attribution du contrat.
- de mesurer les marges de manœuvre éventuelles de la Communauté de communes et de produire des recommandations afin d'améliorer les volets financier et qualitatif du service délégué,
- de procéder à une comparaison avec les résultats de délégations similaires obtenus dans d'autres Communautés de communes (comparables en termes de taille, de croissance démographique...)
- de vérifier si la délégation de service public est le mode de gestion adéquat et d'estimer le coût d'un passage en régie.

En juillet 2015, quatre offres de cabinets ont été reçues, c'est la proposition du Cabinet SPQR qui a été retenue.

La réunion de lancement a eu lieu le 10 septembre à la Communauté de Communes. Dès le lendemain, les prestataires rencontraient les représentants et la Direction Territoriale des Francas.

En octobre 2015, le rapport de phase 1 portant sur le Bilan économique, financier et qualitatif du contrat de délégation de service public en cours d'exécution du contrat était livré. Il en ressortait les éléments suivants :

Le diagnostic juridique

- Une absence de risque économique pourtant consubstantiel d'une DSP,
- Un reporting lacunaire limitant la portée d'un contrôle,
- Une nécessaire clarification des rôles (repositionnement délégant donneur d'ordre et délégataire gestionnaire),
- Une nécessaire régularisation du dispositif par la promotion de l'écrit.

Le diagnostic économique :

- -La DSP Francas / Médulliennes représente 31% des dépenses et des recettes de l'association dans son ensemble,
- La viabilité du délégataire ne saurait être remise en cause du fait des arbitrages budgétaires à réaliser,
- Le compte d'exploitation augmente de manière très conséquente en 2 ans (+42%) entre 2013 et 2015,
- L'augmentation des produits est principalement assurée par la hausse du poste « Subventions » (+50% entre 2013 et 2015), représentée en quasi-intégralité par la participation de la CdC,
- La diminution faciale des frais de structure entre 2013 et 2014 correspond en réalité à un repositionnement d'une partie de ces frais de structure sur les lignes « charges de personnel »,
- Les causes de l'augmentation significative de la dépense à deux causes principales : l'effet-volume lié à l'augmentation d'activité et l'effet-coût qui relève de la capacité de gestion du délégataire,
- Le non-respect de la procédure budgétaire conventionnelle : la convention de DSP prévoit la détermination du budget de l'année N en affectant au montant des charges prévisionnelles de l'année N-1 le taux de révision fixé par le Premier Ministre dans sa lettre de cadrage budgétaire. Cela renvoie toutefois à une formule complexe du fait de son imprécision. Il était donc proposé d'indexer la compensation prévisionnelle 2014 sur l'inflation à partir du dernier indice connu des prix à la consommation.

Les préconisations :

- à court terme, une démarche de régularisation contractuelle par la signature d'un avenant ;
- à moyen terme, une démarche de détermination du mode de gestion optimal.

Durant le dernier trimestre 2015, un avenant a donc été rédigé et proposé au délégataire. Concernant le budget, de nombreux échanges ont eu lieu entre la Direction Générale des Francas de Gironde et le Président et la Vice-Présidente Action Sociale. Celles-ci ont abouti au versement d'une compensation de 1 765 000 €.



REFLEXION SUR LE MODE DE GESTION

- Le 28 janvier 2016 a été présenté aux élus communautaires une synthèse de l'audit et a notamment présenté les 4 modes de gestion possibles des activités Enfance et Jeunesse :
 - le mandatement SSIEG (Service Social d'Intérêt Economique Général),
 - la Délégation de Service Public,
 - la Régie directe,
 - la Société Publique Local (SPL).

- Le 15 mars 2016, le conseil communautaire a décidé :
 - la reprise en régie des activités Jeunesse,
 - la reconduction du mode DSP (Délégation de Service Public) pour les activités Enfance.

- Le 27 octobre 2016, le conseil communautaire, suite à l'unicité de l'offre déposée par les Francas de Gironde et le montant de compensation sollicité a décidé :
 - de mettre fin à la procédure de DSP en cours pour motif d'intérêt général,
 - de créer une Société Publique Locale pour gérer les activités Enfance.

- 2nde année de mise en place de la Réforme des Rythmes Scolaires : Organisation de la concomitance des temps

En juin 2015, les élus de la Commission Action Sociale ont souhaité revoir les modalités de mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Scolaires et notamment la temporalité des Ateliers d'ÉTAPes qui étaient proposés durant l'année scolaire 2014 quatre fois par semaine après le temps scolaire pour une durée d'une heure.

Les élus souhaitaient revenir à une proposition de 3 fois une heure les lundi, mardi et jeudi. Le délégataire, les Francas de Gironde, ayant refusés de mettre en place ces modalités, il a finalement été décidé de passer à 3 fois une heure mais de laisser aux familles le choix des jours auxquels les enfants participaient aux Ateliers d'ÉTAPe

Ces activités étaient donc proposées à raison d'une heure par jour 3 fois par semaine. Le principe de gratuité pour tous les enfants fréquentant ces Ateliers d'ÉTAPe est resté inchangé.

Le quatrième jour, défini librement par les familles, les enfants pouvaient fréquenter l'Accueil Périscolaire (payant selon le quotient familial), si les parents ne pouvaient pas venir le chercher après le temps d'enseignement, ou avant le passage du bus (pour les communes concernées).

Les modalités d'inscription et de fréquentation étaient :

- inscription par cycle entre 2 périodes de vacances scolaires,
- fréquentation au choix soit sur 1, 2 ou 3 jours (mais toujours le(s) même(s) jour (s) sur un cycle pour des raisons d'organisation et de sécurité des enfants).

Pour répondre à la demande des parents qui souhaitent pouvoir définir les inscriptions aux Ateliers d'ÉTAPe en fonction d'autres activités extrascolaires, la CdC a décidé de mettre en place un temps de présentation des Ateliers d'ÉTAPe la première quinzaine de septembre 2015.

Le pôle Action Sociale a alors œuvré avec le délégataire afin de:

- Mettre en place des procédures permettant de distinguer ces temps périscolaires différents mais se réalisant en partie sur le même créneau horaire. Pour ce faire, des cheminements différents ont été établis, les règles de fonctionnement des deux temps ont été réaffirmé,
- Travailler avec les communes et les enseignants afin d'avoir à disposition suffisamment de lieux d'accueil
- Communiquer aux familles l'ensemble des éléments modifiés et expliquer ces changements

- Ouverture de nouvelles structures pour les activités Enfance

En septembre 2015, l'école maternelle Grand Poujeaux à Moulis a vu un Accueil Périscolaire ouvrir en ces murs. En effet, pour le confort des enfants, il avait été décidé de supprimer des temps de transport pour les moins de six ans.

Le pôle Action Sociale a œuvré avec le délégataire afin de:

- Solliciter l'accord de la Commission Action Sociale quant à cette ouverture
- Etendre l'autorisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à ce second site sur Moulis,
- Faire agréer les locaux mis à disposition par la commune par la Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Mettre en place les termes de la mutualisation des locaux avec la commune
- Mettre en place des procédures de partage des espaces avec l'équipe enseignante
- S'assurer que du mobilier adapté soit mis en place dès la rentrée
- Communiquer aux familles l'ensemble des éléments modifiés et expliquer ces changements

En novembre 2015, en urgence, la structure périscolaire Les Sarmentines (Listrac) a vu s'ouvrir de nouveaux créneaux horaires sur le mercredi après-midi. En effet, alertés par l'élue référente des difficultés rencontrées lors notamment du transport des enfants vers l'ALSH Les Médulles (Castelnau) et des qualités d'accueil dégradées, les services de la Médullienne ont demandé au délégataire d'estimer le coût d'une ouverture des Sarmentines (Listrac) le mercredi après-midi. .

Le pôle Action Sociale a alors œuvré avec le délégataire afin de:

- Solliciter l'accord de la Commission Action Sociale quant à cette ouverture
- Etendre l'autorisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) à ce nouveau temps d'accueil,
- Mettre en place les termes de la mutualisation des locaux avec la commune
- Organiser avec la commune la restauration des enfants
- S'assurer que du matériel pédagogique adapté soit présent dès la mise en route
- Communiquer aux familles l'ensemble des éléments modifiés et expliquer ces changements

- Instauration des réservations et du paiement en ligne pour les Activités Enfance

Un des chantiers prioritaires confié par les élus au Pôle Action Sociale était la mise en place d'outils modernes afin de faciliter la vie des familles utilisant les services Enfance. Il a donc été acté à la rentrée 2015 de travailler avec notre prestataire Carte + afin de développer l'outil existant et de mettre en place les réservations et le paiement en ligne.

Le pôle Action Sociale a œuvré avec le délégataire et le prestataire afin de:

- S'assurer de la faisabilité technique et financière du projet,
- Configurer les modules nouvellement acquis,
- Mettre en place les termes du paiement en ligne avec le délégataire,
- Former les équipes de terrain à l'utilisation des nouveaux modules,
- Communiquer aux familles l'information mais également les façons de procéder (établissement d'un guide pratique).

- Déploiement du Relais Assistante Maternelle sur l'ensemble des communes membres

Second chantier prioritaire des élus au Pôle Action Sociale, ce déploiement a nécessité de longs mois de préparation avec les partenaires (Caisses d'Allocation Familiales, Mutualité Sociale Agricole...). Il aura vu son dénouement en juin 2016 avec le recrutement d'une seconde responsable animatrice.

Sur 2015, le pôle Action Sociale a œuvré avec le délégataire et les partenaires afin de:

- Faire inscrire ce nouveau poste dans le Contrat Enfance Jeunesse,
- Réfléchir sur les nouvelles modalités de mise en place, et aux investissements nécessaires (véhicules...),
- Revoir le projet du RAMP.

6) Les activités « Enfance- Jeunesse »

L'association Les Francas de Gironde a été reconduite comme délégataire de service public pour la période 2014-2016.

La Délégation de Service Public aux Francas de Gironde

Par délibération du 06 novembre 2013, la Cdc a délégué la gestion des activités aux Francas de Gironde. Le montant de la participation communautaire pour 2014 a été fixé à 1 269 570 € pour 2014.

Par délibération du 02 septembre 2014, la Cdc a délégué l'organisation des Ateliers d'ÉTAPes aux Francas de Gironde. Le montant de la participation communautaire a été fixé à 349 247 € pour une année scolaire pleine (10 mois et une base de 243 250 heures à réaliser) soit pour 2014 4/10ème : 139 699 €.

Soit un montant de compensation 2014 de 1 409 269 €. (avec 4 mois d'Ateliers d'ÉTAPes) ce qui correspondrait avec une année pleine Ateliers d'ÉTAPes à un montant de 1 618 817 €

Après négociation et intégration d'une demande de participation exceptionnelle, le montant 2014 versé a été de 1 462 073 € ce qui correspondrait avec une année pleine Ateliers d'ÉTAPes à un montant de 1 671 621 €

Pour 2015, après rendu de l'audit et des négociations nombreuses et difficiles, le montant de compensation a été arrêté à 2014 versé a été de 1 765 000 €.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ou les Centre de Loisirs Educatifs (CLE)

Les accueils de loisirs sont des entités éducatives habilitées à accueillir des enfants de façon temporaire et habituelle, en dehors du temps scolaire ou pendant les vacances. Ils offrent des activités de loisirs diversifiées.

5 centres accueillent l'ensemble des enfants du Territoire.

Pendant les vacances scolaires (4 centres), ils accueillent les enfants de 7h à 18h30.

Pour le mercredi, les 5 centres accueillent les enfants de la fin du temps scolaire à 18h30.

Le transport est assuré par la CdC vers certains centres.

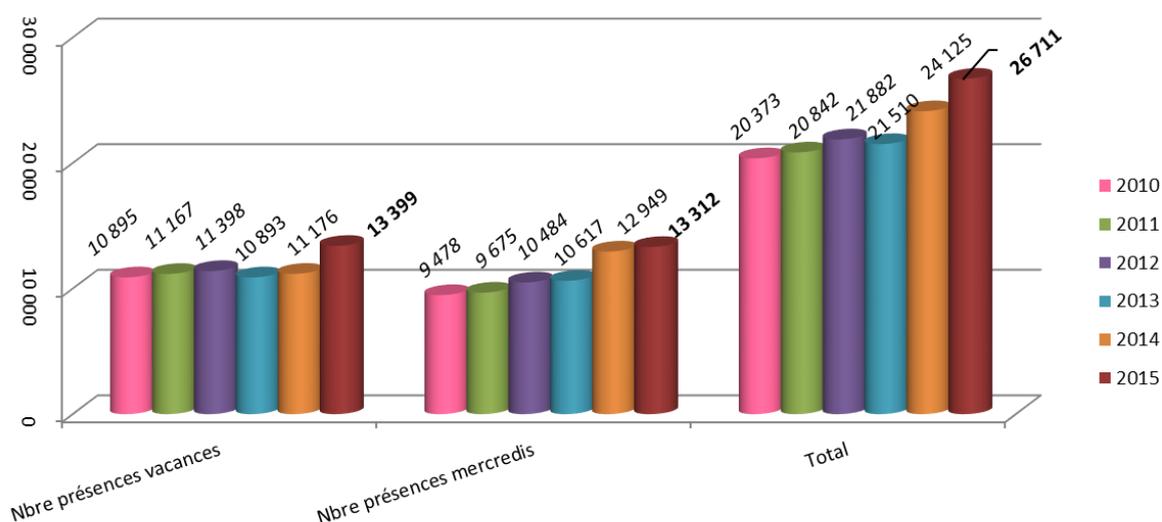
L'évolution à la hausse de la population du territoire depuis plusieurs années a déjà entraîné l'ouverture d'un nouveau centre de loisirs (Ste Hélène) et l'accroissement des capacités d'accueil de certaines structures périscolaires.

Cette évolution a été confirmée en 2015 et a nécessité l'ouverture d'un Centre de Loisirs à Listrac pour les mercredis après-midi, le centre de Castelnau étant arrivé à saturation.

Comme entre 2013 et 2014, le nombre d'heures réalisées au sein des centres de loisirs de la Communauté de communes entre 2014 et 2015 a connu une croissance +11 %. (voir graphique ci-dessous).

Pour les mercredis, les habitudes des familles ont été certes modifiées par les nouveaux rythmes mais au-delà de cette modification de l'organisation du temps scolaire cette hausse est liée à l'augmentation de la population. En effet, le pourcentage des enfants fréquentant les structures par rapport au nombre d'enfants scolarisés est plutôt stable.

Evolution fréquentation Centre de Loisirs 2010 - 2015



	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants scolarisés	2 513	2 431	2 321	2 223	2 124	2 122
Enfants en ALSH	1 328	1 290	1 106	1 074	1 042	1 020
Pourcentage du nombre d'enfants en ALSH par rapport au nombre d'enfants scolarisés	52,8%	53,1%	47,7%	48,3%	49,1%	48,1%



LA CAPACITE DES STRUCTURES

- L'augmentation du nombre d'enfants de l'ALSH le mercredi après-midi se confirme en 2016. En effet, au-delà de l'ouverture des Sarmentines (Listrac) le mercredi dès novembre 2015. Nous avons été confrontés en 2016 à des difficultés d'accueil sur les Galips (Avensan) et Les Médulles (Castelnau).
- Sur les Galips, nous avons pu pour le moment trouver des solutions en réaménageant les espaces. Et en orientant les enfants de Moulis vers le Centre « Les Sarmentines » (Listrac).
- Pour Les Médulles, nous avons été mis en demeure par la PMI d'augmenter les espaces mis à disposition. En juillet 2016, la Commune de Castelnau a pu nous mettre des locaux scolaires à disposition. Dès septembre 2016, les bureaux administratifs ont été libérés afin de pouvoir accueillir des enfants. Et nous sommes actuellement (décembre 2016) en cours d'aménagement de ces locaux et d'installation de sanitaires supplémentaires.
- Pour 2017, il est prévu d'ouvrir l'ensemble des structures le mercredi après-midi. Dès janvier pour les (Salaunes) puis à compter de septembre pour (Moulis), (Brach) et Le Temple / Saumos).

L'Accueil PériScolaire (APS)

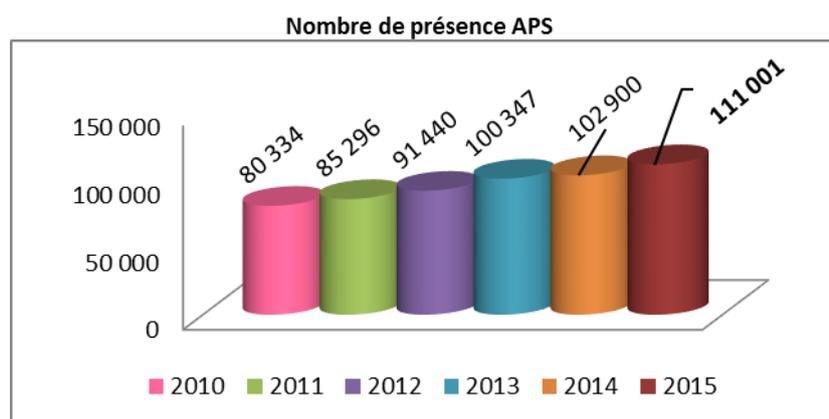
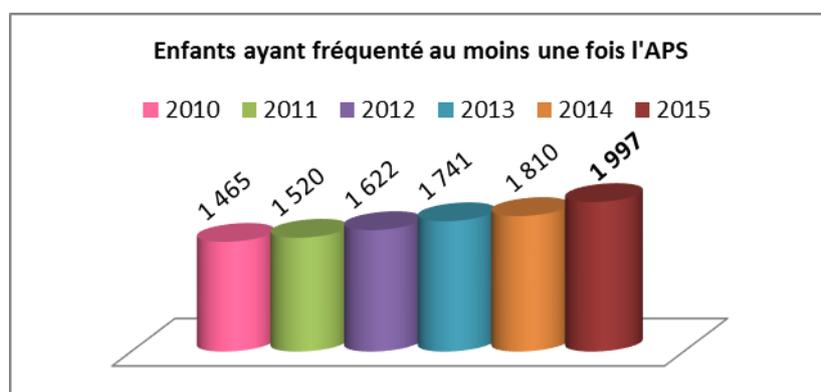
Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés (même si cette définition n'est plus tout à fait exacte depuis la Réforme des Rythmes Scolaires ou désormais l'APS suit les ateliers d'ÉTAPe).

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

La CdC a compétence sur la période du matin et du soir ; le temps méridien étant de la compétence de la commune.

Les APS sont ouverts tous les jours d'école de 7h à 9h et de la fin du temps scolaire à 19h. La CdC compte 9 APS, un pour chaque école ou RPI et un sur la commune de Brach.



Le nombre d'enfants fréquentant l'Accueil Périscolaire a augmenté de façon conséquente entre 2014 et 2015 (+10%). Néanmoins cela s'explique facilement par la modification de l'organisation des temps périscolaires globaux c-a-d Ateliers d'ÉTAPes et APS. En effet, la fin des Ateliers d'ÉTAPes sur 4 jours et la concomitance des temps APS et Ateliers d'ÉTAPes expliquent une fréquentation plus importante en nombre d'enfants.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Enfants scolarisés	2 513	2 431	2 321	2 223	2 124	2 122
Enfants en APS	1 997	1 810	1 740	1 623	1 518	1 466
Pourcentage du nombre d'enfants en APS par rapport au nombre d'enfants scolarisés	79,5%	74,5%	75,0%	73,0%	71,5%	69,1%



- A compter de septembre 2016, il a été décidé de mettre fin à la concomitance des ateliers d'ÉTAPes et APS.

Les Ateliers d'ÉTAPes

Comme vu précédemment, les ateliers d'ÉTAPes ont connu de nombreux changements entre 2014 et 2016.

Septembre 2014 : mise en place d'ateliers d'une heure 4 fois par semaine

Septembre 2015 : passage à des ateliers d'une heure 3 fois par semaine et instauration de la concomitance avec les temps d'Accueil Périscolaire

L'année scolaire 2014-2015 a vu 204 014 heures réalisées au titre des ateliers d'ÉTAPe soit près de 20% de moins que la base prévisionnelle.

La rentrée 2015 a été de nouveau difficile, et a parfois de nouveau mise en difficulté le gestionnaire, nécessitant une prise en main de la part de la CdC et une intervention récurrente et directive de la CdC Médullienne

Des difficultés importantes ont été relevées notamment sur les structures du Porge (reproches d'une famille concernant les attitudes de la responsable de l'accueil périscolaire, cessation de l'intervention des quatre ATSEM dans le cadre des ateliers d'ÉTAPe, départ seul d'un enfant de maternelle lors de la transition « ateliers d'ÉTAPe – accueils périscolaires...).

De nombreuses réunions ont eu lieu durant le mois de septembre et d'octobre que ce soit avec la directrice de l'école, les représentants de parents d'élus ou avec les élus communautaires et communaux.

Forts des différents échanges, les services de la CdC ont alors élaboré et communiqué au délégataire, à l'équipe enseignante et à l'ensemble des parents. Une organisation minutée a été réfléchi, le rôle du personnel communal, des enseignants, des animateurs et intervenants a été détaillé, la circulation des parents a été canalisée dans l'enceinte de l'école. Afin de garantir la sérénité de chacun, rassurer les parents, nous avons acté de supprimer le choix de l'atelier d'ÉTAPe par chaque enfant, et de décider d'activités organisées par classe ou demi classe.



LETTRE AUX PARENTS

ATELIERS d'ETAPES Nouvelles modalités de mise en oeuvre

Madame, Monsieur,

Sauf aux échéances récurrentes et non surmontées depuis la rentrée scolaire dans l'organisation des ateliers d'ETAPES sur la commune du Porge, la Communauté de Communes la Garenne et les Francas, ont décidé de modifier les modalités de mise en oeuvre de ces temps périscolaires.

Cette décision a été prise afin d'offrir un accueil sécurisé et de meilleure qualité pour vos enfants. Les partenaires ont décidé de choix stratégiques qui peuvent vous interroger. Mais ces modifications sont nécessaires afin de faire revenir la sécurité pour vos enfants et un climat serein et de confiance pour tous.

Ainsi dès le lundi 2 novembre 2015 :

Pour les maternelles :

A la fin du temps scolaire - à 15h45 du lundi au jeudi et à 15h15 le vendredi

Les enseignants rencontreront aux parents (ou aux personnes habilitées), les enfants non-inscrits aux activités périscolaires.

Le portail est fermé à 15h55, tous les parents doivent être à l'intérieur de l'enceinte scolaire.

Les intervenants Francas prennent en charge les enfants inscrits aux ateliers d'ETAPES et se dirigent vers les lieux mis à leur disposition par la commune et réalisent leurs activités pour l'heure suivante.

Après la fin de l'activité, les enfants sont regroupés par classe dans le hall de l'école et se dirigent vers les lieux mis à leur disposition par la commune et réalisent leurs activités pour l'heure suivante.

Les intervenants Francas prennent en charge les enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire et se dirigent vers « L'APS la Pinpa ».

A la fin du temps d'ETAPES - à 16h45 du lundi au jeudi et à 16h15 le vendredi

Les enfants sont regroupés par classe dans 3 lieux : 2 dortoirs, la salle de motricité.

Le portail central est ouvert à 16h45 pour les parents d'enfants en maternelle. Ils se dirigent vers les lieux de rassemblement par la porte d'accès « Hall de l'école » et uniquement celle-ci. Les portes latérales ne sont pas ouvertes.

Les parents se présentent à l'animateur récréatif, émergeant, puis rechaussent et réajustent leur enfant si besoin.

A 16h55, tous les parents doivent être à l'extérieur de l'enceinte scolaire.

Pour l'APS - de 15h45 à 19h du lundi au jeudi et à 15h15 à 19h le vendredi

Les enfants sont dans les locaux de l'APS La Pinpa. Les parents ou les personnes habilitées peuvent venir chercher quand ils le souhaitent et au plus tard à 19h. Ils doivent alors badger et émerger.

Pour les élémentaires :

A la fin du temps scolaire - à 15h45 du lundi au jeudi et à 15h15 le vendredi

Les enseignants amènent les enfants au portail central. Les parents ne restent pas dans l'enceinte scolaire.

Le portail est fermé à 15h55, tous les parents doivent être à l'extérieur de l'enceinte scolaire.

Les intervenants Francas prennent en charge les enfants inscrits aux ateliers d'ETAPES et se dirigent vers les lieux mis à leur disposition par la commune et réalisent leurs activités pour l'heure suivante.

Afin de gagner en sécurité, en visibilité, en temps d'activité, ce ne sont plus les enfants qui choisissent les activités. Les groupes sont constitués par demi-classe ou classe (10 enfants pour un intervenant). Un roulement sera effectué par cycle sur les différents thématiques :

- Favoriser l'accès à la culture, la connaissance et la pratique dans les domaines culturels, artistiques, scientifiques, sportifs...
- Développer l'esprit d'équipe
- Favoriser le développement de l'individu

Cette mesure relative au choix des enfants est provisionnelle, le temps d'appréhender les nouvelles modalités. La diversité des activités offertes aux enfants sera respectée sur les 3 jours d'ETAPES proposés.

Les intervenants Francas prennent en charge les enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire et se dirigent vers « L'APS la Pinpa ».

A la fin du temps d'ETAPES - à 16h45 du lundi au jeudi et à 16h15 le vendredi

Les enfants sont regroupés par classe sur le terrain stabilisé dans la cour.

Le portail « Garenne » est ouvert à 16h45, les parents signalent leur présence et l'enfant leur est remis. Les parents se remettent pas dans l'enceinte scolaire.

Pour l'APS - de 15h45 à 19h du lundi au jeudi et à 15h15 à 19h le vendredi

Les enfants sont dans les locaux de l'APS La Pinpa. Les parents ou les personnes habilitées peuvent venir chercher quand ils le souhaitent et au plus tard à 19h. Ils doivent alors badger et émerger.

RAPPEL des règles de fréquentation des activités périscolaires :

Les ateliers d'ETAPES :

L'inscription est effectuée par cycle entre 2 périodes de vacances scolaires.

La durée des ateliers est de 1h.

Les parents ne viennent chercher leurs enfants qu'à l'issue de cette heure.

Si un parent ne présente afin de reprendre son enfant et que celui-ci était inscrit aux ETAPES alors il doit aller voir le responsable pédagogique et être signé une autorisation exceptionnelle de sortie anticipée. Si sur une même période, les autorisations exceptionnelles de sortie anticipée se cumulent pour un même enfant, la famille sera rencontrée et orientée vers l'Accueil Périscolaire payant.

L'Accueil Périscolaire :

L'inscription est effectuée pour l'année scolaire avec une déclaration d'inscription de fréquentation par cycle entre 2 périodes de vacances scolaires.

Les parents viennent chercher les enfants dès qu'ils le souhaitent et au plus tard à 19h.

Divers :

Si un enfant a oublié ses affaires (blouson...) lors d'une fois le portail fermé (10 min après la sonnerie), les parents ne peuvent plus entrer dans l'école. Les intervenants n'ouvrent pas le portail. Le véhicule sera récupéré le lendemain.

Pour toutes questions, vous pouvez :

- vous rapprocher de l'équipe Francas ou de l'Accueil Périscolaire
- la contacter par mail : ap@leporge.fr ou francas33.fr
- ou par téléphone : 05.56.03.12.96 ou 05.55.33.33.33

<p>Le Président de la CC Méduillienne Christian LAGARDE</p>	<p>Le Président des Francas de Garenne Claude TOUZOT</p>	<p>Le Maire de Le Porge Jésus VEGA</p>
--	---	---

Ce fonctionnement mis en place dès la rentrée de novembre a permis très rapidement de retrouver la sécurité et le calme nécessaires. Les relations entre tous les adultes ont pu s'apaiser, des temps d'échanges constructifs ont pu être retrouvés avec l'équipe enseignante



LES ATELIERS D'ETAPES

- Forte de l'expérience réalisée au Porge (fin du choix et groupe constitué par demi-classe notamment), et d'un voyage d'étude sur la Commune de Pessac, les élus ont décidé d'imposer leur vision initiale des Temps d'Animation Pédagogiques : à savoir 3 fois par semaine maximum, les lundis, mardis et jeudis et le vendredi, début de l'Accueil Périscolaire dès la fin du temps scolaire + fin du choix des activités laissé aux enfants
- Contrairement aux craintes du délégataire, celui-ci, après un trimestre de fonctionnement, le délégataire ne semble pas rencontrer de difficultés particulières notamment le vendredi.

L'Espace Jeunesse

L'Espace Jeunesse (EJ) est un lieu d'échange, de dialogue et de rencontre qui permet aux jeunes de choisir et découvrir des activités culturelles, sportives, environnementales ainsi que des sorties et de construire des séjours. L'EJ permet une approche de la vie en collectivité et remplit une mission éducative pédagogique et de prévention. Il dispose de deux salles d'accueil, l'une à Le Porge et l'autre à Castelnau de Médoc.

Il accueille les jeunes les mercredis après-midi jusqu'à 17 h 30 et durant les vacances scolaires jusqu'à 18 h 30.

L'espace jeunesse est située à Castelnau et au Porge. Il est déclaré sous forme d'accueil multi sites auprès de la DDCS.

- Capacité d'accueil DDCS = 60 jeunes en tout pour les deux sites de Castelnau et Le Porge
- Capacité conventionnée CAF = 48 jeunes

L'espace jeunesse est très largement sous-utilisé par les jeunes de la CdC. En général 16 jeunes (sur 60 places disponibles) fréquentent l'EJ pendant les vacances scolaires. Le nombre total de jeunes participants aux séjours reste très faible par rapport au nombre total de jeunes présents sur le territoire.

Les pistes évoquées en 2014 pour favoriser la fréquentation de la structure à savoir, notamment la mise en place d'animations par les animateurs directement au(x) collègue(s) pendant la pause méridienne, ont été mises en place sur l'établissement de Castelnau.

Malheureusement, ces nouvelles interventions n'ont pas à ce jour rempli leur objectif d'augmentation de la fréquentation, même si les périodes de vacances ont connu une légère augmentation de fréquentation mais les jeunes restent difficiles à mobiliser sur le mercredi.



LA JEUNESSE EN GESTION DIRECTE

- Le 15 mars 2016, le conseil communautaire a décidé de reprendre les activités Jeunesse en Régie directe.
- Depuis septembre 2016, les services travaillent avec l'équipe en place à la redéfinition des plannings, la remise à plat du projet éducatif et pédagogique, au dépôt de projets dans le cadre du schéma départemental de la Jeunesse.

Délégation de Service public « Petite Enfance »

La Communauté de communes « Médullienne » a compétence en matière de structures multi-accueils, halte-garderie et relais d'assistantes maternelles.

Dans ce cadre, la Communauté de communes « Médullienne » a construit :

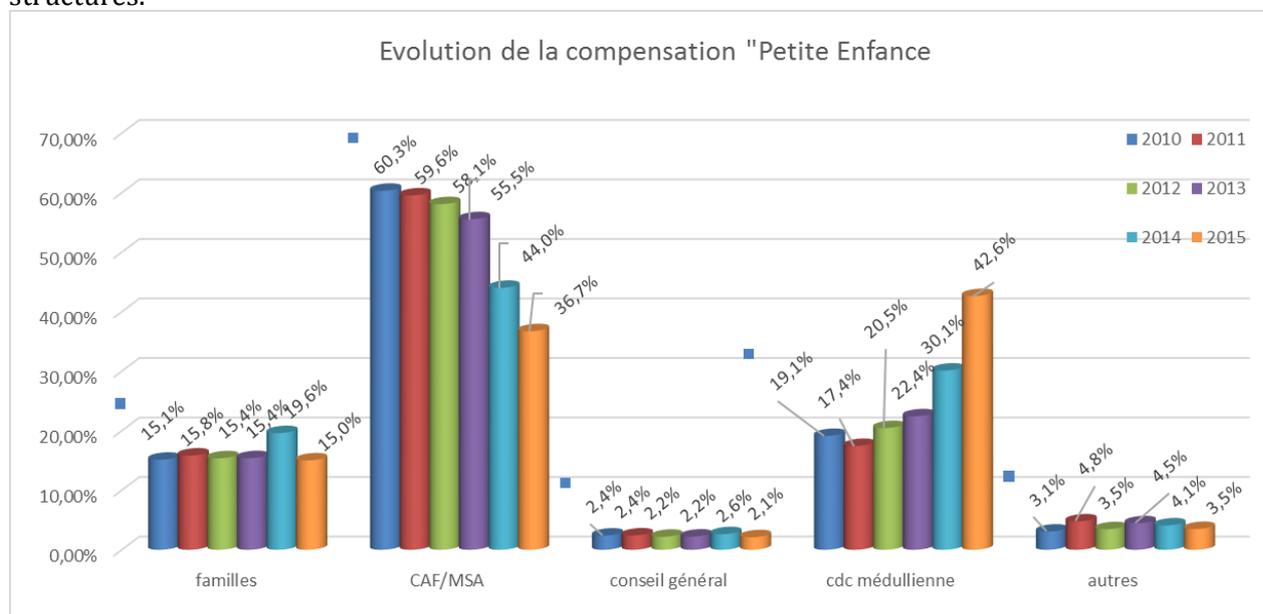
- Une structure multi accueil sur la commune d'Avensan en 2003, 18 places
- Une structure multi accueil sur la commune de Castelnau-de-Médoc en 2005, 16 places
- Une halte-garderie sur la commune de Castelnau-de-Médoc mise en service en 2006, 10 places
- Un relais d'assistants maternels itinérant

La Délégation de Service Public aux P'tites Pommes

Par délibération du 06 novembre 2013, la Cdc a délégué la gestion des activités aux P'tites Pommes. Le montant de la participation communautaire versé en 2014 était de 353 683 €.

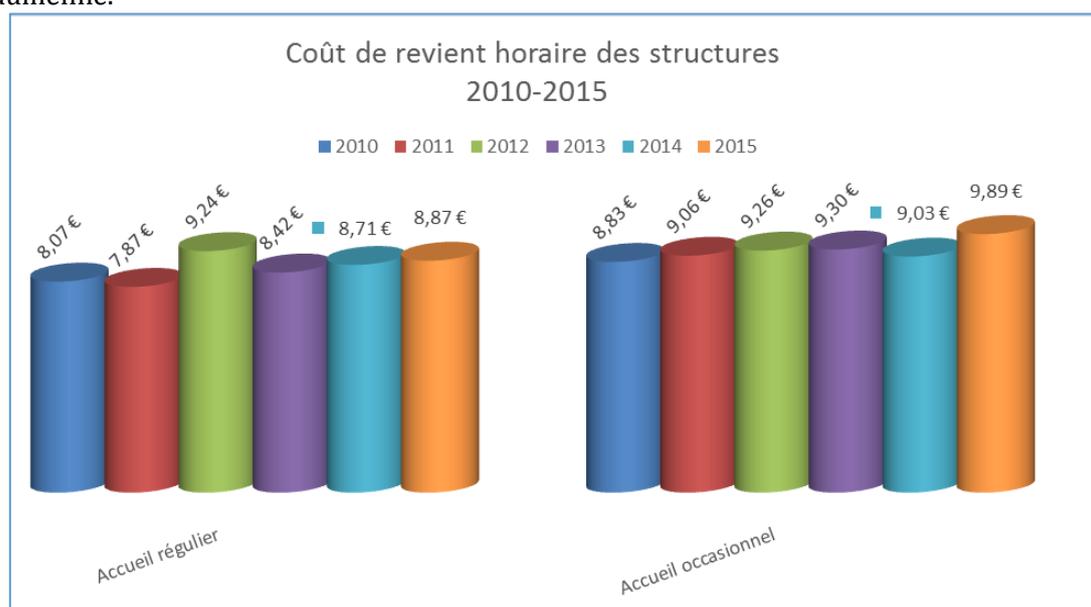
Le montant de la participation communautaire a été fixé 377 303 € pour 2015.

L'Association des P'tites Pommes a pris contact en 2015 avec la CdC afin de valider l'augmentation du temps de travail de certaines salariées : le poste d'Educatrice de Jeunes Enfants à mi-temps de la halte-garderie a été modifié par un temps plein auxiliaire puéricultrice ; le poste à temps partiel (24h) d'Educatrice de Jeunes Enfants de la structure « les Galipettes » est passé à temps plein. Cette augmentation a eu un impact sur la masse salariale, sur le montant de participation 2015 communautaire et donc sur le coût de revient horaire des structures.



Par ailleurs, en novembre 2015, la Protection Maternelle Infantile a rencontré la Cdc et son délégué « Les P'Tites Pommes » afin de lui faire part de la nécessité de diminuer le temps d'encadrement direct des directrices de structure et donc d'embaucher du personnel supplémentaire pour assurer cet encadrement.

Cette demande a été présentée au Budget Prévisionnel 2016 de la CdC et a été validée. Cela va entraîner de nouveau une augmentation de la masse salariale et donc de la contribution médullienne.





UN NOUVEAU DELEGATAIRE

- Le 15 mars 2016, le conseil communautaire a décidé :
 - la reconduction du mode DSP (Délégation de Service Public) pour les activités Petite Enfance
- Le 8 novembre 2016, le conseil communautaire, sur proposition du Président a délégué à l'Association « Enfance pour Tous » la gestion et l'exploitation des structures Multi-Accueil, Halte-Garderie et Relais Assistantes Maternelles Parents.

L'association les P'tites Pommes

Nous n'entrerons pas ici dans le détail du fonctionnement et des réalisations de l'association dans le cadre de la DSP. En effet, ceci est détaillé dans les bilans qualitatifs transmis par l'Association annexés à ce présent Rapport d'activités.

L'année fut ponctuée par un grand projet :

- une charte des « P'tites Pommes » qui reprend, de façon visuelle et synthétique, les valeurs véhiculées par l'Association La fourniture

En 2015, comme en 2014, il faut noter que sur l'ensemble du territoire de la Médullienne, aucun enfant du Porge, de Saumos et du Temple ne fréquentent les structures d'accueil Petite Enfance.

Cela s'explique par le positionnement géographique des structures par rapport à ces communes. En effet, elles sont trop éloignées des trajets quotidiens des parents allant travailler sur la Métropole. Cela pose la question du traitement de l'ouest du territoire de la Médullienne.

Néanmoins cette donnée est à nuancer du fait de l'installation sur le territoire de plusieurs structures privées (Micro-crèche notamment) et de Maisons d'Assistantes Maternelles.

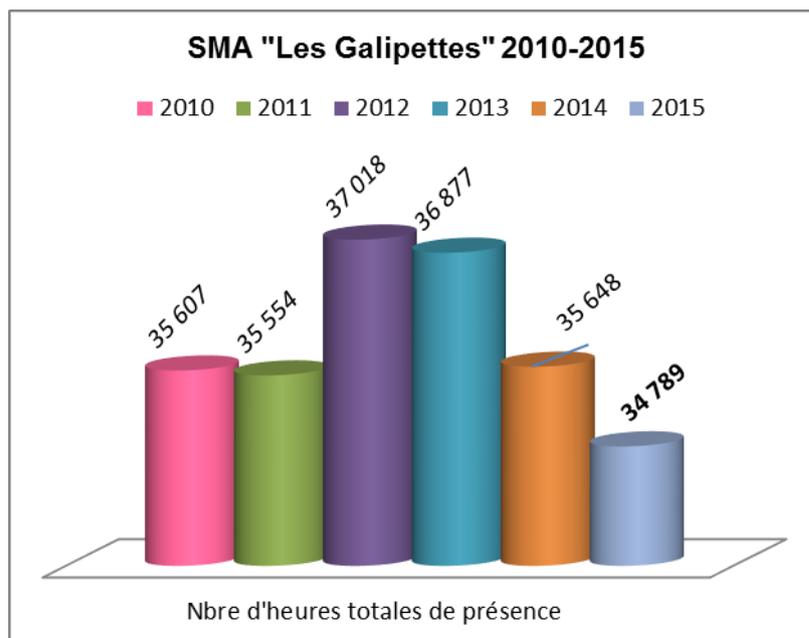
La structure multi-accueil d'Avensan : Les Galipettes

La structure a un agrément de 18 places journalières pour des enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, en accueil régulier ou occasionnel.

En 2015, la structure a accueilli 12 familles d'Avensan, 1 de Brach, 11 de Castelnau, 2 de Listrac, 4 de Moulis, 1 de Salaunes. Aucune demande de familles de Ste Hélène, le Porge, le Temple et Saumos.

L'année fut ponctuée par trois projets conséquents :

- la mise en place d'une commission « vente de livres »
- la mise en place d'une commission « plannings »
- la réunion d'information sur la santé de l'enfant en collectivité animée par le docteur Laurent, médecin référent de l'Association.



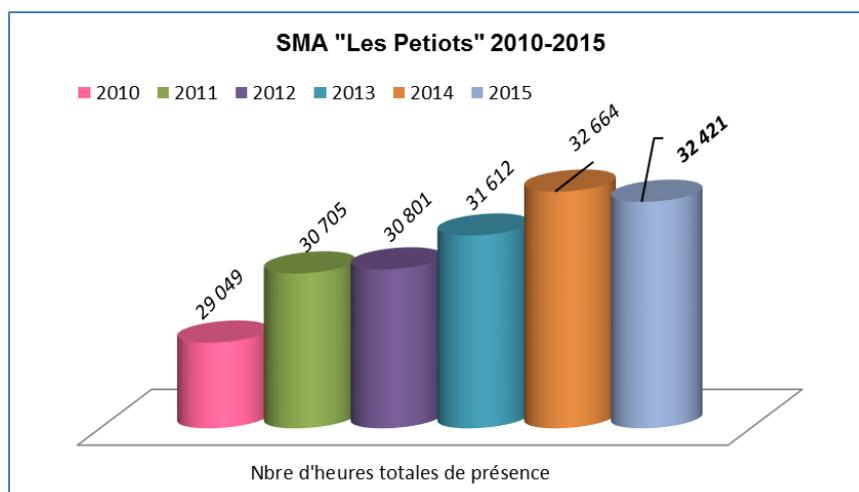
La structure multi-accueil de Castelnau : Les Petiots

La structure offre 16 places d'accueil, du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h45 pour des enfants à partir de 3 mois et jusqu'à leur entrée à l'école, en accueil régulier ou en occasionnel.

En 2015, 28 familles et 30 enfants ont été accueillis : 2 d'entre eux venaient d'Avensan, 1 de Brach, 13 de Castelnau de Médoc, 10 de Listrac, 3 de Moulis, 1 de Salaunes.

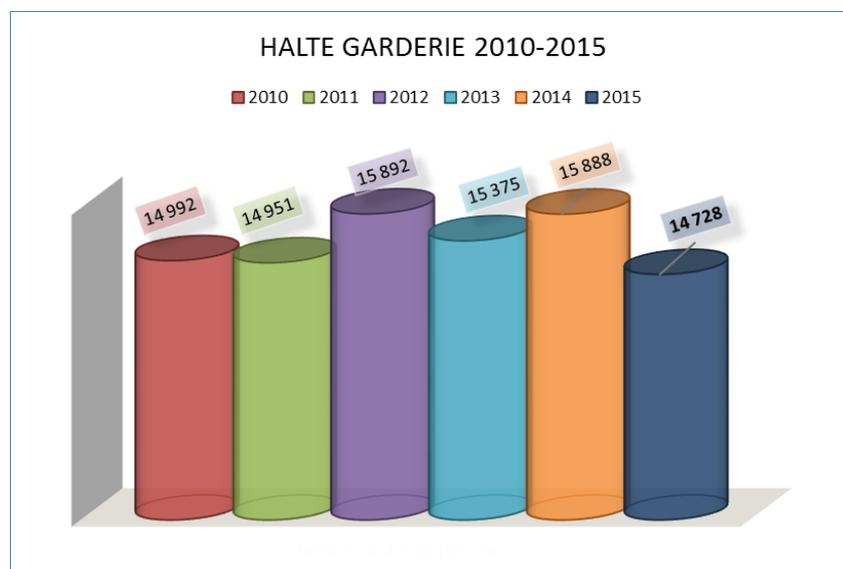
L'année fut ponctuée par des projets conséquents :

- Depuis la rentrée de septembre 2015, les enfants sont maintenant accueillis par section, moyens et grands, sous la responsabilité d'une référente de chaque groupe
- Mise en place de la salle des enfants : le pôle administratif ayant déménagé cet espace libéré a été mis en commun pour les enfants du RAMP, de la Halte Garderie et du multi accueil.



La Halte-Garderie : L'école des Doudous

La structure offre 10 places d'accueil, du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h15 en accueil en occasionnel (15 heures maximum par semaine) pour les enfants de 16 mois à 4 ans.



Le Relais Assistantes Maternelles Parents

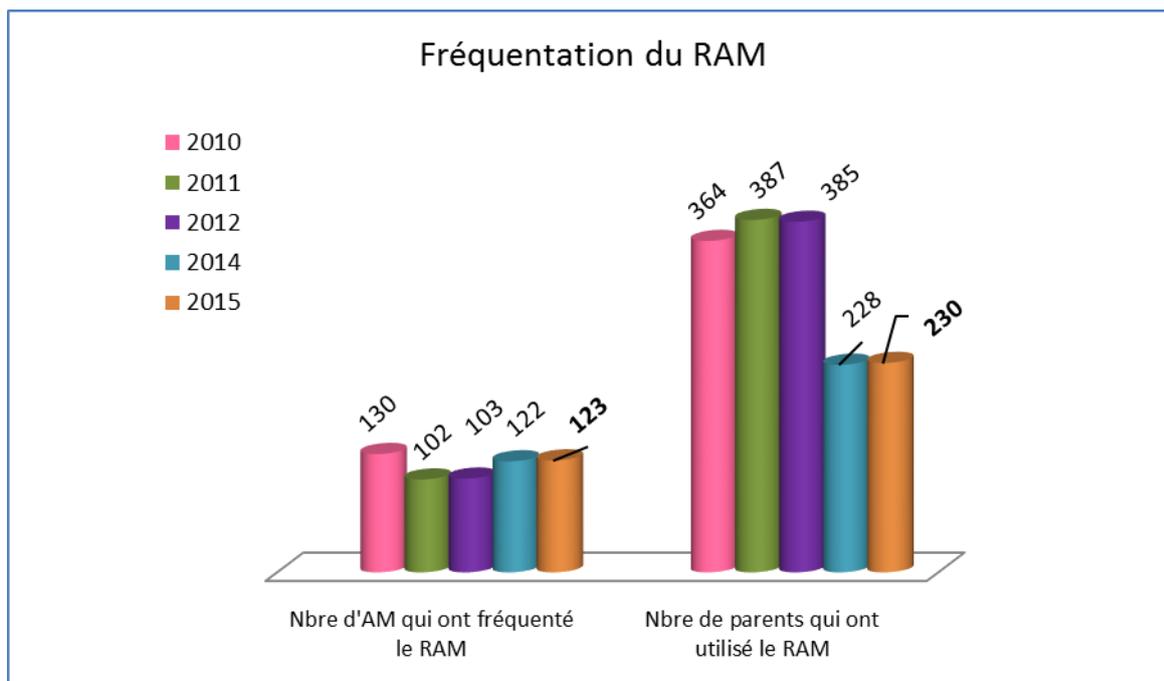
Le Relais Assistante Maternelle Parents ne couvre qu'en janvier 2014 que 4 communes de la CdC (Avensan, Castelnaud, Le Porge, Sainte Hélène) auxquelles est venue s'ajouter Brach depuis fin mai 2014.

Les missions de l'animatrice du RAMP sont :

- Informer les parents et les professionnels de la petite enfance
- Etre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Informer les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
- Informer les professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers
- Observer les conditions locales de l'accueil du jeune enfant

Les faits marquants 2015 :

- Distribution de la nouvelle plaquette du RAMP dans toutes les communes de la Communauté de Communes Médullienne, afin de faire connaître le fonctionnement du RAMP auprès des mairies et donc, par ce biais, de donner les bonnes informations aux nouvelles familles et aux assistantes maternelles. A la suite de cela, 17 familles ont contacté le RAMP
- Début des démarches pour le déploiement du RAMP sur l'ensemble des communes de la Médullienne.



DEPLOIEMENT DU RAMP

- Le premier semestre 2016 a été consacré aux démarches administratives auprès des partenaires, à la réécriture du projet de fonctionnement et au recrutement d'une seconde responsable animatrice.
- Depuis le 1^{er} juin 2016, le RAMP est officiellement animé par 2 personnels. La mise en place sur le terrain est effective depuis le 1^{er} octobre 2016.

7) Conclusion

Le second semestre 2015 dans le domaine de la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, a été une période intense et générant de nombreuses décisions à prendre pour les élus.

I - Développement économique - Habitat



Le Développement économique est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre depuis la création de la CdC Médullienne. Aussi, celle-ci a décidé de renforcer son personnel en matière de développement économique afin d'assurer pleinement les missions

La Communauté de communes est également compétente en matière de Logement et cadre de vie. Les élus communautaires souhaitent ainsi mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en lien avec le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) défini, en 2013, par le Département de la Gironde.

Aussi, les élus communautaires ont décidé de recruter, courant 2016, un chargé de mission. Celle-ci aura notamment en charge, l'élaboration et le suivi des actions communautaires en matière de développement économique et la mise en œuvre et le suivi d'une OPAH.

Parmi les actions prioritaires à réaliser en 2016 :

UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITE « PAS DU SOC II »

La Communauté de communes Médullienne a pour projet la création d'une zone d'activité économique sur un terrain d'une superficie de 32 hectares situé sur la commune d'Avensan.

Ce projet nécessite notamment la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité. Celle-ci permettra de produire les diagnostics économique, d'aménagement et environnementaux indispensables pour la définition de la vocation économique de cette ZAE et pour l'élaboration d'un programme d'aménagement adapté aux contraintes urbanistiques et environnementales du projet. Un marché a été lancé pour s'adjoindre les services d'un Bureau d'Etudes, qui fut recruté en juin 2016. L'étude sera finalisée début 2017.

La création de cette Zone d'Activité Economique permettra notamment d'accompagner le développement des filières économiques locales, telle que le filière Bois et de favoriser, l'implantation de nouvelles activités, afin notamment de consolider et le développer de l'emploi local.

LE TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe a rendu obligatoire le transfert des zones d'activités économiques communales à la Communauté de communes.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes sera compétente, de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, sur toutes les zones d'activités économiques communales, de maîtrise d'ouvrage public.

Ce transfert nécessitera notamment la réalisation d'un premier travail de recensement des ZAE existantes, puis de procéder à un état des lieux précis des voiries et des réseaux, afin notamment d'évaluer les transferts de charges et les montant des nouvelles attributions de compensation avec la CLECT.

LE TRANSFERT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNALE DU PORGE ET LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE TOURISTIQUE

La Loi NOTRe a également attribué aux EPCI « La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ». Cette nouvelle compétence implique le transfert de l'Office de Tourisme communal du Porge à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017 et sa transformation en Office de tourisme intercommunal.

Une étude sur les potentialités du territoire en matière de tourisme sera menée en 2016 par Gironde Tourisme. Elle permettra notamment aux élus communautaires de définir une politique communautaire de développement touristique.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Les élus communautaires souhaitent mettre en œuvre une OPAH sur le territoire de la Communauté de communes.

Ce dispositif cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et par le Département a pour finalité la requalification de l'habitat privé ancien, grâce notamment à l'octroi de subventions aux propriétaires bailleurs et occupants souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements (Isolation thermique, adaptation au handicap ou à la dépendance, remise sur le marché).

La mise en œuvre de ce dispositif nécessite la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin. Les services de la Communauté de communes travailleront en partenariat avec les services de l'Etat et du Département de la Gironde pour préparer le cahier des charges nécessaires au choix d'un bureau d'études.

